



CONVERGENCE  
GARONNE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président,

Jocelyn DORÉ



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le - 9 DEC. 2020

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_164-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANNEY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> : .....40	Exprimés: .....43
<u>dont suppléants</u> : .....0	Abstentions: .....0
<u>Absents</u> : .....3	
<u>Pouvoirs</u> : .....3	
	<b>POUR</b> : .....43
	<b>CONTRE</b> : .....0

2020/164

**ADMINISTRATION GENERALE – Cession d'un terrain communautaire au lieu-dit « La Poule » à RIONS**

*Rapporteur : M. Jocelyn DORÉ, Président*

Monsieur le Président rappelle que,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rions approuvé le 13/12/2017 ;

VU la proposition d'acquisition de Monsieur et Madame Gérard DUPHIL, domiciliés 7, lieu-dit La Poule à RIONS (33410) ;

VU l'avis du service des Domaines en date du 09/10/2020 ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

ACCEPTE de vendre le terrain communautaire cadastré D n°678p d'une contenance de 855 m<sup>2</sup> situé lieu-dit La Poule à Rions (33410), au prix cinq cent treize euros (513,00 €), soit 0,6 euros le mètre carré à Monsieur et Madame Gérard DUPHIL domiciliés 7, lieu-dit La Poule à RIONS (33410) ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié correspondant ;

ANNONCE que les frais de notaire et de géomètre correspondants seront à la charge de l'acquéreur.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

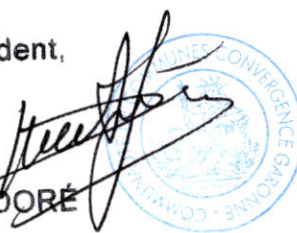
**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



**CONVERGENCE  
GARONNE**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président,

Jocelyn DORÉ



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le **- 9 DEC. 2020**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_165-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Marilène RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

Membres en exercice: 43

Présents: .....40  
*dont suppléants*: .....0  
Absents: .....3  
Pouvoirs: .....3

Votes:

Exprimés: .....36  
Abstentions: .....7

(B. CARRUESCO, M. GARAT, M. LATAPY, A. MASSIEU, D. PERNIN, P. RAPET, A. TEYCHENEY)

**POUR**: .....36  
**CONTRE**: .....0

2020/165

### CULTURE – Demande de subventions festival « Rues & Vous » 2021

*Rapporteur: M. Jérôme Gauthier,  
Vice-président en charge de la Lecture Publique, de la Culture, de la Vie associative et du sport*

Monsieur le Vice-président rappelle que,

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant modification des compétences et du nom de la Communauté de communes Convergence Garonne ;

VU les statuts de la Communauté de communes Convergence Garonne ;

CONSIDERANT qu'en application de la délibération précitée, la Communauté de communes est compétente pour « l'organisation du festival « RUES & VOUS », compte tenu de son rayonnement intercommunal et des structures mobilisées » ;

CONSIDERANT qu'en tant qu'organisatrice, la Communauté de communes souhaite proposer au public un festival intitulé « RUES & VOUS » consacré au théâtre, aux arts de la rue, à la danse et à la musique ;

CONSIDERANT que le coût estimatif de l'organisation du festival pour l'année 2021 s'élève à 125 000 € ;

Monsieur le Vice-président rapporteur informe qu'il s'agit de solliciter des subventions auprès :

- 1) Du Département de la Gironde pour un montant de 15 000 € pour l'année 2021 dans le cadre des scènes d'été
- 2) De la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 15 000 € pour l'année 2021

Selon le plan de financement prévisionnel 2021 (hors salaires) :

- Total des dépenses :	125 000 € TTC
- Total des recettes :	125 000 € TTC soit :
. Subvention du Département (Scènes d'Eté)	15 000 €
. Subvention Région Nouvelle-Aquitaine	15 000 €
. Département (fonctionnement)	6 000 €
. Billetterie	32 000 €
. Mécénat	5 000 €
. Mairie de Rions	4 000 €
. Autres financements	8 000 €
Reste à charge : Convergence Garonne :	40 000 €

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-président rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions et de participation selon le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents au projet ;

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que les recettes correspondantes sont inscrits au budget.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 19 novembre 2020

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANÉY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents : François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

Membres en exercice : 43

Votes :

Présents : .....40

Exprimés : .....34

dont suppléants : .....0

Abstentions : ..... 9

Absents : ..... 3

(B. CARRUESCO, M. GARAT, M. LATAPY, A. MASSIEU, F. PEDURAND, P. PEIGNEY, D. PERNIN, P. RAPET, A. TEYCHENEY)

Pouvoirs : ..... 3

**POUR** : .....34

**CONTRE** : ..... 0

2020/166

### CULTURE - Demande de subventions pour la saison culturelle et le projet culturel de territoire 2021

*Rapporteur : M. Jérôme Gauthier,*

*Vice-président en charge de la Lecture Publique, de la Culture, de la Vie associative et du sport*

Monsieur le Vice-président rappelle que,

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant modification des compétences et du nom de la Communauté de communes Convergence Garonne ;

VU la délibération n°2017/223 du 13 septembre 2017 par laquelle le Conseil communautaire a recruté l'Université de Bordeaux Inter-Culture (UBIC) pour l'accompagner sur la définition-cadre de la politique culturelle ;

CONSIDERANT que la « feuille de route » telle que proposée par l'étude d'accompagnement menée en 2017/2018 par UBI, met en avant la possibilité pour la Communauté de communes de positionner ses actions dans un cadre qui va se décliner en actions et se mettre en adéquation avec les actions déjà existantes ;

CONSIDERANT qu'en application de ses statuts, la Communauté de communes est compétente pour organiser un projet culturel de territoire ;

CONSIDERANT que le coût estimatif de la saison culturelle pour l'année 2021 s'élève à 206 000 € (hors festival Rues et Vous) ;

Monsieur le Vice-président rapporteur informe qu'il s'agit de solliciter des subventions auprès :

1) Du Département de la Gironde pour un montant de 12 000 € pour l'année 2021

2) De la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 15 000 € pour l'année 2021 (dispositif « scène de territoire/ saison sans lieux) :

Selon le plan de financement prévisionnel 2021 (hors festival Rues & Vous) :

- Total des dépenses :	206 000 € TTC
. Actions saison :	106 500 € (partenariats, EAC, PAH, ORTERRA, Découvre ton île...)
. Charges salariales :	99 500 €
- Total des recettes :	206 000 € TTC soit :
. Subvention Département	29 000 € ( <i>dont 13 000 € EAC + 4 000 € DGP Dir. Environnement</i> )
. Subvention Région Nouvelle-Aquitaine	15 000 €

. Subvention DRAC Nouvelle-Aquitaine	21 000 €
. OARA	2 000 €
. Billetterie	3 000 €
. IDDAC	7 000 €
. Mairies ou écoles	1 300 €

Reste à charge : Convergence Garonne : 127 700 €

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-président rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions et de participation selon le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents au projet ;

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que les recettes correspondantes sont inscrits au budget.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



CONVERGENCE  
GARONNE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président

Jocelyn DORÉ



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le - 9 DEC. 2020

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_167-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANÉY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> : .....40	<u>Exprimés</u> : .....43
<u>dont suppléants</u> : .....0	<u>Abstentions</u> : .....0
<u>Absents</u> : .....3	
<u>Pouvoirs</u> : .....3	
	<u>POUR</u> : .....43
	<u>CONTRE</u> : .....0

2020/167

### CULTURE – Fixation des tarifs des spectacles « Au fil de l'eau » 2021

*Rapporteur : M. Jérôme Gauthier,*

*Vice-président en charge de la Lecture Publique, de la Culture, de la Vie associative et du sport*

Monsieur le Vice-président rappelle que,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes et le projet de COTEAC 2018/2021 ;

CONSIDERANT que plusieurs spectacles sont organisés dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) ;

Monsieur le Vice-président informe qu'il s'agit de fixer les tarifs en vue de l'organisation de spectacles dans le cadre du projet d'Education Artistique et Culturelle « Au fil de l'Eau » comme suit :

TARIF PLEIN : 10 €

TARIF REDUIT : 6 € (moins de 18 ans, étudiants/bénéficiaires RSA sur justificatif)

TARIF SCOLAIRE : 5 € par enfant

TARIF « Petit Ambassadeur » : gratuit pour l'écolier accompagné qui revoit le spectacle en famille ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

AUTORISE Monsieur le Président à fixer les tarifs ci-dessus.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

Membres en exercice:	43	Votes:	
Présents: .....	40	Exprimés: .....	43
dont suppléants: .....	0	Abstentions: .....	0
Absents: .....	3		
Pouvoirs: .....	3		
		POUR: .....	43
		CONTRE: .....	0

2020/168

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Attribution des aides « Soutien aux dynamiques économiques collectives »

*Rapporteur : M. Dominique CLAVIER, Vice-président en charge de l'Economie*

Monsieur le Vice-président rappelle que ce dispositif vise à favoriser l'adhésion des entreprises, artisans et commerçants à des dynamiques collectives, telles que les clubs d'entreprises et associations de commerçants.

Il est également précisé que le bilan dressé à l'issue de quatre années de mise en œuvre de ce dispositif a permis d'en observer de nombreuses limites (porteurs de projets identiques, renouvellement d'actions sous la forme « d'éditions », peu de bilans d'actions qualifiés, etc.). Ce dernier fera donc, sur avis de la commission, l'objet d'une révision d'ici 2021.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales ;

VU la délibération n°2017/286 relative au règlement d'intervention à destination des dynamiques économiques collectives en date du 13 décembre 2017 ;

CONSIDERANT les demandes de subventions déposées par les différentes structures avant le 7 septembre 2020 ;

CONSIDERANT les propositions de la Commission Economie réunie le 20 octobre 2020 ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	PROJET	ASSIETTE ELIGIBLE (TTC)	SUBVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES
Le syndicat des vignerons de Loupiac	Organisation de journées portes ouvertes	41 750€	2 000€
Complément'R	Projet de recyclerie	46 199€	5 296€
Les 2 Rives	Consultation entreprises COVID	660€	528€
	TOTAL		7 824€

IMPUTE les dépenses associées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ



**CONVERGENCE  
GARONNE**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président,

Jocelyn DORÉ



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le **- 9 DEC. 2020**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_169-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Marilène RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

Membres en exercice:	43	Votes:	
Présents: .....	40	Exprimés: .....	43
dont suppléants: .....	0	Abstentions: .....	0
Absents: .....	3		
Pouvoirs: .....	3		
		POUR: .....	43
		CONTRE: .....	0

2020/169

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Demande d'autorisation de signature de la convention de partenariat avec la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) – Diagnostic numérique des Très Petites Entreprises**

*Rapporteur : M. Dominique CLAVIER, Vice-président en charge de l'Economie*

Monsieur le Vice-président rappelle que,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales ;

VU la Convention SRDEII signée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes Convergence Garonne le 15 mars 2019 ;

VU l'avis favorable de la Commission Economie qui s'est tenue en date du 20 octobre 2020 ;

CONSIDERANT la transformation numérique des entreprises comme un enjeu fort de développement de l'économie et des territoires, et inscrit comme tel dans le cadre du SRDEII adopté par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2016 ;

CONSIDERANT le programme de « Transformation numérique à destination des TPE » porté par la Région Nouvelle-Aquitaine qui vise à accompagner les entreprises dans la définition de leur stratégie numérique et dans les investissements matériels qui en découlent ;

CONSIDERANT l'intervention de la CPME dans ce programme via une méthode de sensibilisation au numérique, menée à titre expérimental sur 6 départements (Charente-Maritime, Creuse, Dordogne, Gironde, Deux-Sèvres, Haute-Vienne) et dont l'action vise à intervenir en amont et en complémentarité du dispositif régional existant par :

- Une campagne d'information-sensibilisation au numérique ;
- La réalisation de 2000 pré-diagnostic d'auto-positionnement sur les outils numériques ;

CONSIDERANT la sollicitation de la CPME pour établir un partenariat avec les EPCI visant à renforcer leur action en intervenant au plus près des dirigeants et des territoires ;

CONSIDERANT que le coût de leur action s'établit à 120€ par « pré-diagnostic » et la participation de la CDC à 20€ par pré-diagnostic ;

CONSIDERANT le nombre de 40 les entreprises susceptibles de bénéficier de cet accompagnement, soit un montant de 800€ d'ici le 31 mai 2022 ;



CONSIDERANT que les résultats de ces diagnostics pourront faire l'objet d'investissements matériels pour lesquels des fonds seront mobilisables (via le dispositif régional ou l'Action Collective de Proximité) ;

CONSIDERANT la complémentarité de ce dispositif avec les actions déjà portées par la CDC permettant de construire une offre globale d'accompagnement sur la transition numérique ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la CPME Nouvelle Aquitaine s'établissant jusqu'au 31 mai 2022 ;

INSCRIT au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette action.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



Le Président,

Jocelyn DORÉ



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**- 9 DEC. 2020**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_170\_1-DE

## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT 2020

### **Entre d'une part,**

La Communauté de Communes Convergence Garonne  
12 rue du Maréchal Leclerc 33 720 PODENSAC  
Représentée par son Président, M. Jocelyn DORÉ

### **Et d'autre part,**

L'Association « Foyer Rural »  
17 rue Guiraud 33 550 PAILLET  
Représentée par sa Présidente, Mme Danielle BARBILLAT

**Considérant** la nécessité d'établir une convention encadrant le subventionnement de l'Association par la Communauté de Communes, ainsi que les engagements réciproques au regard du service rendu par l'Association aux enfants et familles du territoire,

**Considérant** la nécessité d'effectuer un travail de concertation entre la Communauté de Communes et l'Association visant à redéfinir le cadre du partenariat et les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins des familles et des enfants du territoire,

**Considérant** que la convention précédente arrivait à son terme le 31 août 2020 et qu'il y a lieu en conséquence d'établir un nouveau protocole compter du mois de septembre 2020,

Il est convenu que la présente convention permet d'assurer la continuité de l'action de l'Association dans la gestion de l'Accueil de Loisirs de Paillet pour la période de septembre à décembre 2020.

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention fixe l'engagement partenarial entre la Communauté de communes Convergence Garonne et l'Association du Foyer Rural de Paillet, gestionnaire de l'Accueil de Loisirs d'une capacité de 46 enfants de 3 à 17 ans durant les mercredis scolaires (ALP) et les vacances (ALE).

**Article 2 : Les engagements de la Communauté de Communes C**

La Communauté de Communes de Convergence Garonne s'engage à :

- Associer l'Association à la dynamique territoriale de travail en cours en matière d'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 17 ans,
- Intégrer l'offre d'accueil de l'Association dans sa communication à destination des habitants en matière d'Accueil de Loisirs,
- Accompagner l'Association, sur les plans techniques et pédagogiques, à travers la Coordination Enfance et Famille,
- Communiquer à l'Association toute information utile en sa possession, de nature statistique et/ou socio-démographique, relative au bassin de vie dans lequel elle situe son action
- Soutenir l'action de l'Association en matière d'Accueil de Loisirs (ALP et ALE), à travers le versement d'une subvention de 17 390 €, selon l'échéancier indiqué ci-dessous :

<b>Echéancier de paiement</b>		
<b>Mandatement par la Communauté de Communes (à titre indicatif)</b>	<b>Versement sur le compte de l'Association (variable en fonction du délai de traitement)</b>	<b>Montant</b>
Novembre 2020	Décembre 2020	17 390.00€

**Article 3 : Les engagements de l'association :**

L'association Foyer Rural de Paillet s'engage à :

- Se conformer à l'ensemble des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles encadrant l'exercice de l'activité soutenue par la Communauté de Communes,
- Participer aux réunions de travail territoriales relatives aux ALP et/ou ALE mises en place par la Communauté de Communes,
- Transmettre à la Communauté de Communes les éléments de bilans quantitatifs et qualitatifs de l'activité subventionnée, ainsi que le compte de résultat analytique de l'année antérieure, au plus tard le 27 février 2021,
- Notifier à la Communauté de Communes tout changement survenu dans son Conseil d'Administration, direction et statuts associatifs,
- Inscrire sur tous ses supports de communication, en direction des habitants et de ses adhérents « Avec le soutien de la Communauté de Communes Convergence Garonne » et/ou d'y faire figurer le logo de la collectivité,
- Convier M. Le Président de la Communauté de Communes, ou son représentant, à son Assemblée Générale annuelle,
- Transmettre à la Communauté de Communes son bilan moral et son bilan financier, approuvé en Assemblée Générale, au plus tard le 27 février 2021.

**Article 4 : Dénonciation / Résiliation de la convention**

La présente convention pourra être dénoncée à tout moment :

1. par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de non-respect d'une des clauses ci-dessus mentionnées, après mise en demeure restée sans effet dans un délais d'un mois,
2. par LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs, par lettre recommandée adressée à L'ASSOCIATION, après mise en demeure restée sans effet dans un délais d'un mois,
3. par L'ASSOCIATION, pour cas de force majeure dûment constaté et signifié au représentant de LA COMMUNAUTE DE COMMUNES par lettre recommandée, après mise en demeure restée sans effet dans un délais d'un mois,

**Article 5 : Litige**

En cas de litige né de l'interprétation, de l'exécution, comme des suites de la présente, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute saisie de la juridiction administrative, seule compétente en pareil cas.

**Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention est signée pour une durée de 4 mois, à compter du 1er septembre 2020.

Etablie en trois exemplaires à Podensac, le .....2020

*Précédée de la mention « Lu et approuvé »*

Le Président  
*Communauté de Communes Convergence  
Garonne,*

La Présidente,  
*Association Foyer Rural  
de Paillet*

**M. Jocelyn DORÉ**

**Mme Danielle BARBILLAT**



CONVERGENCE  
GARONNE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président,

Jocelyn DORÉ



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le - 9 DEC. 2020

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_170\_1-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> : .....40	<u>Exprimés</u> : .....43
<u>dont suppléants</u> : .....0	<u>Abstentions</u> : .....0
<u>Absents</u> : .....3	
<u>Pouvoirs</u> : .....3	
	<b>POUR</b> : .....43
	<b>CONTRE</b> : .....0

2020/170

### ENFANCE ET JEUNESSE – Subvention de fonctionnement au foyer rural de Paillet

*Rapporteur : M. Jean-Patrick SOULÉ,  
Vice-président en charge de l'Enfance et de la Jeunesse*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes, bénéficiaire de la Prestation Service Enfance versée par la CAF et la MSA au titre de ce contrat, doit parallèlement verser une participation annuelle à l'association FOYER RURAL de Paillet pour les missions qui lui ont été confiées par la collectivité ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes s'était engagée à proposer à l'association foyer rural de Paillet un nouveau contrat d'objectifs afin de solder le montant de subvention demandée ;

CONSIDERANT que la somme de 17 390 € a été inscrite à l'article 6574 (fonction 642) du budget 2020 ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-président relatif aux engagements de la Communauté de communes dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF et la MSA,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 décembre 2020 portant sur les conditions de l'attribution de la seconde partie de la subvention de fonctionnement de l'année 2020 ;

DECIDE de porter le solde de la participation à un montant de 17 390 € (DIX SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX EUROS) ;

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes à procéder au mandatement et à signer toutes pièces utiles à ce mandatement, ainsi qu'à solliciter la Prestation de Service Enfance reversée par la CAF et la MSA au titre de cette subvention de fonctionnement.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ



CONVERGENCE  
GARONNE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président,

Jocelyn DORÉ



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

- 9 DEC. 2020

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_171-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

*Date de convocation*: 19 novembre 2020

*Présents*: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANÉY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

*Absents*: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

*Secrétaire de séance*: Sylvie PORTA.

Membres en exercice:	43	Votes:	
Présents: .....	40	Exprimés: .....	43
dont suppléants: .....	0	Abstentions: .....	0
Absents: .....	3		
Pouvoirs: .....	3		
		POUR: .....	43
		CONTRE: .....	0

2020/171

**ENFANCE ET JEUNESSE – Autorisation à reverser la Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ) perçue à l'association Croque Lune pour l'année 2020**

*Rapporteur*: M. Jean-Patrick SOULÉ,  
*Vice-président en charge de l'Enfance et de la Jeunesse*

Monsieur le Vice-président à l'Enfance Jeunesse rappelle que :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Convergence Garonne perçoit pour le compte de l'Association Croque-Lune, gestionnaire d'une crèche, la Prestation de Service Enfance et Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse ;

CONSIDERANT qu'au titre de l'année 2020 le montant global de la PSEJ CAF pour cette structure devrait correspondre à un montant de : 57 058,30€ (Cinquante-sept mille cinquante-huit euros et trente centimes) ;

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations familiales procède au versement de ce montant en trois périodes distinctes, 35% puis 35% à l'année N, puis un dernier acompte de 30% à l'année N+1 sur présentation des bilans comptables ;

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations familiales a d'ores et déjà procédé à deux versements de 35% (trente-cinq pourcent) de la somme :

- 19 970,41€ en avril 2020

- 19 970,41€ en juillet 2020

Pour un total de **39 940,81€** ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

PROCÈDE au reversement de la PSEJ perçue au titre de l'année 2020 pour un montant de **39 940,81 € (TRENTE-NEUF MILLE NEUF CENT QUARANTE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTIMES)**.

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



CONVERGENCE  
GARONNE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président,

Jocelyn DORÉ

*[Signature]*

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**9 DEC 2020**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_172-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

Membres en exercice: 43	Votes:
Présents: .....40	Exprimés: .....43
dont suppléants: .....0	Abstentions: .....0
Absents: .....3	
Pouvoirs: .....3	
	POUR: .....43
	CONTRE: .....0

2020/172

### ENFANCE ET JEUNESSE – Subvention de fonctionnement des multi-accueils à la société EPONYME

*Rapporteur : M. Jean-Patrick SOULÉ,  
Vice-président en charge de l'Enfance et de la Jeunesse*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le marché public attribué à la Société EPONYME le 24 Octobre 2018 ;

CONSIDERANT les budgets prévisionnels 2020 présentés par la Société EPONYME pour assurer la gestion des structures multi-accueils de la Communauté de communes Convergence Garonne ;

CONSIDERANT l'inscription des sommes ci-dessous à l'article 6574 (fonction 641) du budget de la Communauté de communes ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DECIDE l'attribution pour l'année 2020 des montants des subventions de fonctionnement désignés ci-dessous :

- Multi-accueil d'Illats pour un montant de 273 763,64 €
- Multi-accueil de Portets pour un montant de 139 845,55 €
- Multi-accueil de Preignac pour un montant de 176 933,02 € ;

AUTORISE Monsieur le Président à procéder au mandatement de ces sommes et à signer toutes les pièces utiles à ce mandatement, ainsi qu'à solliciter toutes les aides financières.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Marlène RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

Membres en exercice: 43

Votes:

Présents: .....40

Exprimés: .....39

*dont suppléants*: .....0

Abstentions: ..... 4

(M. LATAPY, A. MASSIEU, F. PEDURAND, P. PEIGNEY)

Absents: .....3

Pouvoirs: .....3

**POUR**: .....39

**CONTRE**: ..... 0

2020/173

**ENVIRONNEMENT – Demande de subventions événement nature/culture « Découvre ton île » #8 (2021)**

*Rapporteur : M. François DAURAT,  
Vice-président en charge de l'environnement*

Monsieur le Vice-président rappelle que,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les conditions des dispositifs d'aides du Département et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;

CONSIDERANT le classement en Espace Naturel Sensible (ENS) du site de l'île de Raymond ;

CONSIDERANT l'étude en cours portant sur les parcours de valorisation des paysages et des patrimoines de l'Espace Naturel Sensible de l'île de Raymond inscrit dans son plan de gestion ;

CONSIDERANT l'étude en cours pour l'actualisation du plan de gestion de l'île de Raymond ;

CONSIDERANT les animations grand public nature/culture proposées dans le cadre du programme « Découvre ton île » par les services « Espaces Naturels » et « Culture » de la Communauté de communes ;

CONSIDERANT les dispositifs d'aides du Département et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

AUTORISE la mise en place du programme « Découvre ton île » #8 ;

AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions pour le financement de la saison 8 d'animations grand public « Découvre ton île » :

-Auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

-Auprès du Département de la Gironde,



Sur la base du plan de financement suivant :

Animations nature/culture île de Raymond	Montant global de l'opération	Département (40% du coût global du projet TTC)	Agence de l'Eau Adour Garonne (40% du coût global du projet HT avec forfait 20% frais indirect)	Reste à la charge de la Communauté de communes (sur le coût global du projet en TTC)
<i>Taux</i>	<i>100%</i>	<i>40%</i>	<i>36%</i>	<i>24%</i>
Fonctionnement (en T.T.C)	24 088,83 €	9 635,53 €	8 777,20 €	5 676,10 €

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision auprès des services préfectoraux.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> : .....40	Exprimés: .....43
<u>dont suppléants</u> : .....0	Abstentions: .....0
<u>Absents</u> : .....3	
<u>Pouvoirs</u> : .....3	
	<b>POUR</b> : .....43
	<b>CONTRE</b> : .....0

2020/174

**FINANCES – Adoption de la décision modificative n°2020-001 au Budget GEMAPI**

*Rapporteur : M. Bernard MATEILLE,  
Vice-président en charge des finances et des ressources humaines*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2020 du Budget GEMAPI adopté le 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Monsieur le Vice-président indique qu'il convient d'ajuster les cotisations versées aux syndicats :

Syndicats	Prévisionne I 2020	A payer	Différence DM 2020-001	
SYND SIETRA DE LA PIMPINE (code : 16753)	9 839,45	8 756,00	-1 083,45	Inférieur au prévisionnel (cf. délibération SIETRA)
SYNDICAT MIXTE DU DROPT AVAL (code : 16391)	4 616,00	4 616,00	0,00	Conforme au prévisionnel
SYND AMENAGEMENT BASSIN VERSANT DU CIRON (code : 1587)	28 766,00	30 074,00	1 308,00	Supérieur au prévisionnel
SMABVO	26 839,70	26 839,70	0,00	Conforme au prévisionnel
<b>TOTAL</b>	<b>70 061,15</b>	<b>70 285,70</b>	<b>224,55</b>	

CONSIDERANT la nécessité de modifier les inscriptions budgétaires pour tenir compte des éléments obtenus après le vote du budget primitif ;

En conséquence de quoi il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser les crédits budgétaires selon le tableau suivant composant la décision modificative N°2020-001 au Budget GEMAPI, décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Libellés			
Imputation	Précisions	Dépenses	Recettes
D-65541: Contributions fonds de compensation charges des territoires	Erreur de compte	-70 065,00	
D-65548: Autres contributions	Ajustement des cotisations des syndicats	70 290,00	
<b>Chapitre D-65:Autres charges de gestion courante</b>		<b>225,00</b>	
D-022: Dépenses imprévues	Ajustement	-225,00	
<b>Chapitre D-022: Dépenses imprévues</b>		<b>-225,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

APPROUVE la décision modificative n°2020-001 au Budget GEMAPI comme indiquée ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la présente ;

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

Le Président,



GEMAPI - GEMAPI - DM - 2020

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le - 9 DEC. 2020

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_174-DE

Jocelyn DORÉ

**Commune - GEMAPI (1)**

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 20006958100078

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES CADILLAC

**M. 14**

**Décision modificative 1 (3)**

**Voté par nature**

**BUDGET : GEMAPI (4)**

**ANNEE 2020**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

### IV - Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	26
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	27
D2 - Arrêté et signatures	28

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unifiés. Les communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	GEMAPI GEMAPI
------------	------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

## VUE D'ENSEMBLE

Affiché le

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_174-DE

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		0,00	0,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

## TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00
---------------------	------	------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	14 200,00	0,00	0,00	0,00	14 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	43 720,00	0,00	0,00	0,00	43 720,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	70 065,00	0,00	225,00	0,00	70 065,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>130 985,00</b>	<b>0,00</b>	<b>225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 985,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	13 162,55		-225,00	0,00	13 162,55
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>144 147,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144 147,55</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	195 726,00		0,00	0,00	195 726,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>195 726,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>195 726,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>339 873,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>339 873,55</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>339 873,55</b>
--	-------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	179 000,00	0,00	0,00	0,00	179 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>179 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>179 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>179 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>179 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>179 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>179 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>160 873,55</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>339 873,55</b>
--	-------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>195 726,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES**

Affiché le

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_174-DE

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>587 918,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>587 918,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>587 918,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>587 918,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	34 000,00		0,00	0,00	34 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>34 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers(8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>621 918,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>621 918,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>621 918,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>621 918,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>675,00</b>
--	---------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>622 593,00</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	383 000,00	0,00	0,00	0,00	383 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>383 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>383 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	43 867,00	0,00	0,00	0,00	43 867,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>43 867,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 867,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>426 867,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>426 867,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	195 726,00		0,00	0,00	195 726,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Proposition nouvelle	Affiché le VOTE (3)	
					III	IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>195 726,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>195 726,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>622 593,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>622 593,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>622 593,00</b>
---	-------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

195 726,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>14 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60632	Fournitures de petit équipement	150,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	400,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	7 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	800,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	900,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	1 750,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>43 720,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	43 720,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7391178	Autres restitut <sup>e</sup> dégrèvt contrib. direct	3 000,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>70 065,00</b>	<b>225,00</b>	<b>0,00</b>
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	70 065,00	-70 065,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	70 290,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>130 985,00</b>	<b>225,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>13 162,55</b>	<b>-225,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>144 147,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>195 726,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat<sup>e</sup> ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>195 726,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat<sup>e</sup> ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>195 726,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>339 873,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	179 000,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	179 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		179 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a + b + c + d		179 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		179 000,00	0,00	0,00

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	0,00
+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	0,00
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	0,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Affiché le

5 2 0

CD : 03 3-200069581-20201125-D2020-174-DE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
100	Opération d'équipement n° 100 (5)	407 918,00	0,00	0,00
200	Opération d'équipement n° 200 (5)	150 000,00	0,00	0,00
400	Opération d'équipement n° 400 (5)	15 000,00	0,00	0,00
500	Opération d'équipement n° 500 (5)	15 000,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>587 918,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	34 000,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>34 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>621 918,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>621 918,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	383 000,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	290 000,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	75 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	18 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>383 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	43 867,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	43 867,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>43 867,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>426 867,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	195 726,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>195 726,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>195 726,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>622 593,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Affiché le	<b>510</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	ID : 033-200069581-20201125-D2020_174-DE	<b>III</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100 (1)**  
**LIBELLE : BERGE DE GARONNE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		Affiché le	<b>SLO</b> III
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN</b>		ID : 033-200069581-20201125-D20203174-DE	

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 200 (1)**  
**LIBELLE : ETUDE DE DANGER DIGUES GARONNE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Affiché le	<b>SUD</b> III
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	ID : 033-200069581-20201125-D20201125-DE	074-DE

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 400 (1)**  
**LIBELLE : ETUDE DIAGNOSTIC BARRAGE LAROMET**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a    0,00	0,00	b    0,00	b    0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c    0,00	d    0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		Affiché le	<b>SLO</b> III
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN</b>		ID : 033-200069581-20201125-D20201174-DE	

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 500 (1)**  
**LIBELLE : PROG D ACTIONS ET PREVENTION DES INONDATIONS PAPI**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		I 34 000,00	0,00	II 0,00
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		34 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	34 000,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	34 000,00	43 152,00	675,00	77 827,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V</b>	<b>195 726,00</b>	<b>VI</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>195 726,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	195 726,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>195 726,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 867,00</b>	<b>239 593,00</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>IV</b>	<b>77 827,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>VIII</b>	<b>239 593,00</b>
<b>Solde</b>	<b>IX = VIII – IV (5)</b>	<b>161 766,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
SIETRA SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE D'ETUDES DE TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT DE BASSINS V	01/01/2017	SANS FISCALITE PROPRE	8 756,00
SYNDICAT MIXTE DROPT AVAL	01/01/2017	SANS FISCALITE PROPRE	4 616,00
SYNDICAT AMENAGEMENT BASSIN VERSANT DU CIRON	01/01/2017	SANS FISCALITE PROPRE	3 074,00
SMABVO SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE L'OEUILLE ET DU CHAY	01/01/2017	SANS FISCALITE PROPRE	26 839,70
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

## IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ID : 033-200069581-20201125-D2020\_174-DE

## D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : 43

VOTES :

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/11/2020

Présenté par (1),

A Virelade, le 25/11/2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Virelade, le 25/11/2020

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERTIN Catherine , Maire d'ESCOUSSANS	
BOUCHET Daniel , Maire de LESTIAC SUR GARONNE	
CARRUESCO Béatrice , Conseillère municipale et communautaire BARSAC	
CAZIMAJOU Didier , Maire de PORTETS, VP Bâtiments et Voirie	
CHARLOT Didier , Maire de BUDOS	
CLAVIER Dominique , Maire de Pujols-sur-Ciron, VP Economie	
DAN DOMPIERRE Andréa , Conseillère municipale et communautaire CERONS	
DANEY Bernard , conseiller municipal et communautaire PREIGNAC	
DAURAT François , 2ème adjoint au Maire de BEGUEY, VP GEMAPI	
DEPUYDT Jean-Marc , 1er adjoint au maire, conseiller com PODENSAC	
DOREAU Sylvia-Mylène , Maire de GUILLOS, VP Prévention Déchets	
DORÉ Jocelyn , Président	
DREAU Bernard , 2ème adjoint au Maire CADILLAC, conseiller com	
DUCOS Laurence , 1ère adjointe au Maire, conseillère com DONZAC	
FILLIATRE Thomas , Maire de PREIGNAC, VP Tourisme	
FORTINON Maryse , conseillère municipale et communautaire PODENSAC	
GARABOS Bruno , 1er adjoint au Maire LOUPIAC, conseiller com	
GARAT Michel , Conseiller municipal BARSAC, conseiller com	
GAUTHIER Jérôme , Maire de PAILLET, VP Culture, RLP sport	
GIROIRE Alain , 4ème adjoint au Maire LANDIRAS, conseiller com	
JOINEAU Vincent , Maire de RIONS	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

LAHITEAU Pierre , 2ème adjoint au Maire OMET	
LATAPY Michel , Maire STE CROIX DU MONT	
LAULAN Corinne , 1ère adjointe CADILLAC,conseillère com	
LE TACON Julien , 1er adjoint au Maire CERONS, conseiller com	
MASSIEU André , Maire de Gabarnac	
MATEILLE Bernard , Maire de PODENSAC, VP RH Finances	
MENERET Valérie , 3ème adjointe LANDIRAS, VP Environnement	
PAPIN Jean-Bernard , Maire de ST MICHEL DU RIEUFFRET, conseiller com	
PEIGNEY Patricia , 1ère adjointe ILLATS, conseillère com	
PELLETANT Jean-Marc , Maire de LANDIRAS	
PEREZ Jean-Claude , 1er adjoint Maire PORTETS, conseiller com	
PERNIN Denis , conseiller municipal PODENSAC, conseiller com	
PORTA Sylvie , conseillère LAROQUE, VP social et CISPD	
QUEYRENS Alain , Maire de DONZAC, VP aménagement	
RAPET Pascal , Maire de VIRELADE, conseiller com	
RAYNAL Audrey , conseillère municipale, RIONS, conseillère com	
REYNE Denis , Maire de CARDAN, conseiller com	
RIDEAU Mariline , adjointe au Maire PORTETS, conseillère com	
SABATIER QUEYREL Françoise , conseillère municipale PREIGNAC, conseillère com	
SOULE Jean-Patrick , Maire de CERONS, VP Enfance jeunesse	
TECHENEY Aline ,	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.





Jocelyn DORÉ	<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
	<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 43  
 Nombre de membres présents : 40  
 Nombre de suffrages exprimés : 43  
 VOTES :  
 Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0



Date de convocation : 19/11/2020



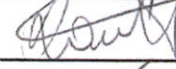
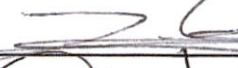
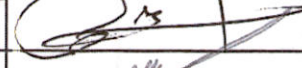



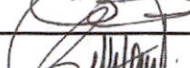

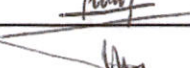
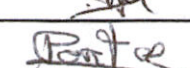


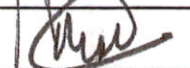

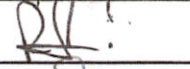

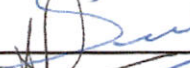


Présenté par (1),  
 A Virlade, le 25/11/2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A Virlade, le 25/11/2020  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERTIN Catherine , Maire d'ESCOUSSANS	
BOUCHET Daniel , Maire de LESTIAC SUR GARONNE	
CARRUESCO Béatrice , Conseillère municipale et communautaire BARSAC	
CAZIMAJOU Didier , Maire de PORTETS, VP Bâtiments et Voirie	
CHARLOT Didier , Maire de BUDOS	
CLAVIER Dominique , Maire de Pujols-sur-Ciron, VP Economie	
DAN DOMPIERRE Andréa , Conseillère municipale et communautaire CERONS	
DANEY Bernard , conseiller municipal et communautaire PREIGNAC	
DAURAT François , 2ème adjoint au Maire de BEGUEY, VP GEMAPI	Pouvoir M <sup>e</sup> Menard
DEPUYDT Jean-Marc , 1er adjoint au maire, conseiller com PODENSAC	
DOREAU Sylvia-Mylène , Maire de GUILLOS, VP Prévention Déchets	
DORÉ Jocelyn , Président	
DREAU Bernard , 2eme adjoint au Maire CADILLAC, conseiller com	
DUCOS Laurence , 1ere adjointe au Maire, conseillère com DONZAC	
FILLIATRE Thomas , Maire de PREIGNAC, VP Tourisme	Pouvoir M <sup>e</sup> Sabatier - Gueral
FORTINON Maryse , conseillère municipale et communautaire PODENSAC	
GARABOS Bruno , 1er adjoint au Maire LOUPIAC, conseiller com	
GARAT Michel , Conseiller municipal BARSAC, conseiller com	
GAUTHIER Jérôme , Maire de PAILLET, VP Culture, RLP sport	
GIROIRE Alain , 4ème adjoint au Maire LANDIRAS, conseiller com	Pouvoir M. Pelléran annulé car arrivée
JOINEAU Vincent , Maire de RIONS	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**D2**

LAHITEAU Pierre , 2ème adjoint au Maire OMET	
LATAPY Michel , Maire STE CROIX DU MONT	
LAULAN Corinne , 1ere adjointe CADILLAC,conseillère com	
LE TACON Julien , 1er adjoint au Maire CERONS, conseiller com	
MASSIEU André , Maire de Gabarnac	
MATEILLE Bernard , Maire de PODENSAC, VP RH Finances	
MENERET Valérie , 3ème adjointe LANDIRAS, VP Environnement	
PAPIN Jean-Bernard , Maire de ST MICHEL DU RIEUFFRET, conseiller com	
PEIGNEY Patricia , 1ère adjointe ILLATS, conseillère com	
PELLETANT Jean-Marc , Maire de LANDIRAS	
PEREZ Jean-Claude , 1er adjoint Maire PORTETS, conseiller com	
PERNIN Denis , conseiller municipal PODENSAC, conseiller com	
PORTA Sylvie , conseillère LAROQUE, VP social et CISPD	
QUEYRENS Alain , Maire de DONZAC, VP aménagement	
RAPET Pascal , Maire de VIRELADE, conseiller com	
RAYNAL Audrey , conseillère municipale, RIONS, conseillère com	
REYNE Denis , Maire de CARDAN, conseiller com	
RIDEAU Mariline , adjointe au Maire PORTETS, conseillère com	
SABATIER QUEYREL Françoise , conseillère municipale PREIGNAC, conseillère com	
SOULE Jean-Patrick , Maire de CERONS, VP Enfance jeunesse	
TECHENEY Aline , <i>Pouvoir M. Rapet</i>	

*Pedevant Frédéric*

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> : .....40	Exprimés: .....43
<u>dont suppléants</u> : .....0	Abstentions: .....0
<u>Absents</u> : .....3	
<u>Pouvoirs</u> : .....3	
	<b>POUR</b> : .....43
	<b>CONTRE</b> : .....0

2020/175

**FINANCES – Adoption de la décision modificative n°2020-002 au Budget principal**

*Rapporteur*: M. Bernard MATEILLE,  
*Vice-président en charge des finances et des ressources humaines*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2020 du Budget PRINCIPAL adopté le 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Monsieur le Vice-président indique que cette DM n°2020-002 au budget principal enregistre principalement les ajustements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Libellés			
Imputation	Précisions	Dépenses	Recettes
D-611-90-901: Achats de prestations	Accès aux services e-commerces (y compris diagnostics)	16 000,00	
D-6135-95-3200: Location	location immeuble menaçant ruine	15 000,00	
D-6168-71-2302: Autres assurances	Assurance garantie loyers impayés - Logements rue de l'oeuille	400,00	
D-6188-95-158: Autres frais divers	Ajustement pour complément OTEM	-1 000,00	
D-6226-71-2302: Honoraires	Honoraires Agence immobilière Logements rue de l'oeuille	3 500,00	
<b>Chaptire D-011: Charges à caractère général</b>		<b>33 900,00</b>	
D-6488-40-905:Autres charges de personnel	Versement capital décès	15 556,00	
<b>Chaptire D-012: Charges de personnel</b>		<b>15 556,00</b>	
D-65738-95-158: Autres organismes publics	Ajustement OTEM	-6 000,00	
D-6574-95-162: Subventions aux organismes de droit privé	Complément OTEM	7 000,00	
D-6574-90-901: Subventions aux organismes de droit privé	Diminution des aides Covid	-31 000,00	
<b>Chaptire D-65:Autres charges de gestion courante</b>		<b>- 30 000,00</b>	
D-739211-01-HCA: attributions de compensations	régularisations d'attributions de compensation	15 000,00	
<b>Chaptire D-014:Atténuations de produits</b>		<b>15 000,00</b>	
D-6718-01-HCA: Subvention exceptionnelle	Ajustement au besoin de financement	38 536,60	
<b>Chaptire D-67: Charges exceptionnelles</b>		<b>38 536,60</b>	
D-023-01-HCA: Virement à la section d'investissement	Ajustement	1,00	
<b>Chaptire D-023: Virement à la section d'investissement</b>		<b>1,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>72 993,60</b>	
R-6479-40-905: Remboursements sur autres charges sociales	Prise en charge assureur statutaire du capital décès		15 556,00
<b>Chaptire R-013 Atténuation de charges</b>			<b>15 556,00</b>
R-7066-61-304: Redevance à caractère social	Participation usagers TAD janvier-décembre 2020		746,40
<b>Chaptire R-70 Produits des services</b>			<b>746,40</b>
R-7472-61-304: Subvention Région	Subvention Région Nouvelle Aquitaine TAD - acompte perçu 70%		36 691,20
<b>Chaptire R-74 Dotations et participations</b>			<b>36 691,20</b>
R-752-020-2302: Revenus des immeubles	Loyers rue de l'oeuille Décembre 2019-décembre 2020		20 000,00
<b>Chaptire R-75 Autres produits de gestion courante</b>			<b>20 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>72 993,60</b>

En section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Libellés			
Imputation	Précisions	Dépenses	Recettes
D-2184-020-HCA-OP52: Mobilier	Ajustement dépassement signalé	1,00	
<b>Chaptire - Opération n°52 Annexe du siège de la CdC</b>		<b>1,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1,00</b>	
R-021-01-HCA: Virement de la section de fonctionnement	Ajustement		1,00
<b>Chaptire R-021- Virement de la section de fonctionnement</b>			<b>1,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>1,00</b>
<b>TOTAL GENERAL de la DM 2020-002</b>	<b>PRINCIPAL</b>	<b>72 994,60</b>	<b>72 994,60</b>

CONSIDERANT la nécessité de modifier les inscriptions budgétaires pour tenir compte des éléments obtenus après le vote du budget primitif ;

En conséquence de quoi il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à ajuster les crédits budgétaires selon le tableau suivant ci-dessus par décision modificative N°2020-002 au Budget PRINCIPAL, décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes.

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

APPROUVE la décision modificative n°2020-002 au Budget principal comme indiquée ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la présente ;

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président,

Josephine DORÉ

**Commune - CDC CONVERGENCE GARONNE (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 20006958100011

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES CADILLAC

**M. 14**

**Décision modificative 2 (3)**

**Voté par nature**

**BUDGET : CDC CONVERGENCE GARONNE (4)**

**ANNEE 2020**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

### IV - Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	80
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	85
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	105
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	136
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	141
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	142
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	143
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	144
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	145
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	147
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	148
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	149
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	151
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	152
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	153
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	154
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	155
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	156
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	161
--	-----

## D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



<b>Code INSEE</b>	<b>CDC CONVERGENCE GARONNE</b> <b>CDC CONVERGENCE GARONNE</b>	Affiché le	<b>SLO</b> <b>DM</b> ID : 003-200069581-20201125-D2020_175-DE
-------------------	--	------------	---

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

Affiché le

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_175-DE

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les programmes d'équipement.
  - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****VUE D'ENSEMBLE**

Affiché le

ID : 033-200069581-20201125-D2020-175-DE

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	72 993,60	72 993,60
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		72 993,60	72 993,60

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1,00	1,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1,00	1,00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		72 994,60	72 994,60

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1 (2)		III	IV = I + II + III
		I	II			
011	Charges à caractère général	2 261 527,30	0,00	33 900,00	33 900,00	2 295 427,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 652 061,95	0,00	15 556,00	15 556,00	5 667 617,95
014	Atténuations de produits	2 461 715,44	0,00	15 000,00	15 000,00	2 476 715,44
65	Autres charges de gestion courante	1 740 889,25	0,00	-30 000,00	-30 000,00	1 710 889,25
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>12 116 193,94</b>	<b>0,00</b>	<b>34 456,00</b>	<b>34 456,00</b>	<b>12 150 649,94</b>
66	Charges financières	153 710,51	0,00	0,00	0,00	153 710,51
67	Charges exceptionnelles	1 057 331,28	0,00	38 536,60	38 536,60	1 095 867,88
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	26 435,35		0,00	0,00	26 435,35
022	Dépenses imprévues	918 814,37		0,00	0,00	918 814,37
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>14 272 485,45</b>	<b>0,00</b>	<b>72 992,60</b>	<b>72 992,60</b>	<b>14 345 478,05</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	174 423,54		1,00	1,00	174 424,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	665 492,51		0,00	0,00	665 492,51
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>839 916,05</b>		<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>839 917,05</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 112 401,50</b>	<b>0,00</b>	<b>72 993,60</b>	<b>72 993,60</b>	<b>15 185 395,10</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>15 185 395,10</b>
--	----------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1 (2)		III	IV = I + II + III
		I	II			
013	Atténuations de charges	30 200,00	0,00	15 556,00	15 556,00	45 756,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 449 953,02	0,00	746,40	746,40	1 450 699,42
73	Impôts et taxes	8 141 278,95	0,00	0,00	0,00	8 141 278,95
74	Dotations et participations	3 066 676,07	0,00	36 691,20	36 691,20	3 103 367,27
75	Autres produits de gestion courante	20 564,50	0,00	20 000,00	20 000,00	40 564,50
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>12 708 672,54</b>	<b>0,00</b>	<b>72 993,60</b>	<b>72 993,60</b>	<b>12 781 666,14</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 340,00	0,00	0,00	0,00	1 340,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>12 710 012,54</b>	<b>0,00</b>	<b>72 993,60</b>	<b>72 993,60</b>	<b>12 783 006,14</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	101 742,29		0,00	0,00	101 742,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>101 742,29</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>101 742,29</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 811 754,83</b>	<b>0,00</b>	<b>72 993,60</b>	<b>72 993,60</b>	<b>12 884 748,43</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 300 646,67</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>15 185 395,10</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>738 174,76</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_175-DE

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>2 636 419,98</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>2 636 420,98</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 636 419,98</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>2 636 420,98</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	487 305,91	0,00	0,00	0,00	487 305,91
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>487 305,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>487 305,91</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers(8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 123 725,89</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>3 123 726,89</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	101 742,29		0,00	0,00	101 742,29
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>101 742,29</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>101 742,29</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 225 468,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>3 225 469,18</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 225 469,18</b>
---	---------------------

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	637 781,00	0,00	0,00	0,00	637 781,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>637 781,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>637 781,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	209 558,61	0,00	0,00	0,00	209 558,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>209 558,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>209 558,61</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>847 339,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>847 339,61</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	174 423,54		1,00	1,00	174 424,54
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	665 492,51		0,00	0,00	665 492,51

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Affiché le VOTE (3)	
					III	IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>839 916,05</b>		<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>839 917,05</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 687 255,66</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1 687 256,66</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 538 212,52</b>
--	---------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 225 469,18</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>738 174,76</b>
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	33 900,00		33 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 556,00		15 556,00
014	Atténuations de produits	15 000,00		15 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-30 000,00		-30 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	38 536,60	0,00	38 536,60
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1,00	1,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>72 992,60</b>	<b>1,00</b>	<b>72 993,60</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>72 993,60</b>
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1,00		1,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1,00</b>
---	-------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

Affiché le

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_175-DE

#### 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 556,00		15 556,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	746,40		746,40
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	36 691,20		36 691,20
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	0,00	20 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>72 993,60</b>	<b>0,00</b>	<b>72 993,60</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>72 993,60</b>
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1,00	1,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1,00</b>
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**III - VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 261 527,30</b>	<b>33 900,00</b>	<b>33 900,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains) ,	334 436,42	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	20 170,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	75 160,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	20 600,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	11 030,00	0,00	0,00
60622	Carburants	26 890,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	32 665,49	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	4 655,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	25 104,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	28 044,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	38 951,43	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	3 500,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	8 800,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	26 161,46	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	53 360,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	35 307,85	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	217 980,27	16 000,00	16 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	11 500,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	24 240,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	44 787,75	15 000,00	15 000,00
61521	Entretien terrains	16 835,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	21 667,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	131 500,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	107 450,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	31 800,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 700,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	87 097,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	24 868,84	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	400,00	400,00
617	Etudes et recherches	15 590,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	16 936,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	39 200,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	183 798,09	-1 000,00	-1 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 100,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	28 950,00	3 500,00	3 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 752,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	9 630,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 450,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	64 300,00	0,00	0,00
6238	Divers	13 080,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	820,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	83 778,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	24 352,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	60,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	17 265,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	80 248,60	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	201,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 655,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	51 663,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	5 290,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	57 087,10	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	3 800,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	29 361,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	9 780,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	525,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	246,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	45 348,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>5 652 061,95</b>	<b>15 556,00</b>	<b>15 556,00</b>
6217	Personnel affecté par la commune membre	111 300,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	41 300,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	17 292,71	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	69 130,54	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 058 579,52	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	54 089,78	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	301 643,98	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	1 387 484,03	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	18 832,66	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	756 862,95	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Affiché les positions (3) ID: 034200069581-20201125-D2020_175-DE	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	708 384,41	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	56 182,39	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 913,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	900,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	35 557,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	11 108,98	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	5 500,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	15 556,00	15 556,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>2 461 715,44</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
739211	Attributions de compensation	2 173 165,44	15 000,00	15 000,00
739221	FNGIR	288 550,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 740 889,25</b>	<b>-30 000,00</b>	<b>-30 000,00</b>
6531	Indemnités	126 999,04	0,00	0,00
6532	Frais de mission	5 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	5 704,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	28 867,50	0,00	0,00
6535	Formation	12 538,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	52 600,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	600,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	1 546,55	0,00	0,00
65548	Autres contributions	153 045,57	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	14,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	19 700,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	6 900,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	49 419,98	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	6 000,00	-6 000,00	-6 000,00
6574	Subv. fonct. Associat <sup>n</sup> , personnes privée	1 270 474,61	-24 000,00	-24 000,00
65888	Autres	1 480,00	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>12 116 193,94</b>	<b>34 456,00</b>	<b>34 456,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>153 710,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	166 626,50	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-12 915,99	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>1 057 331,28</b>	<b>38 536,60</b>	<b>38 536,60</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	11 577,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 043 729,14	38 536,60	38 536,60
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 840,14	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	185,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>26 435,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	26 435,35	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses Imprévues (e)</b>	<b>918 814,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>14 272 485,45</b>	<b>72 992,60</b>	<b>72 992,60</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>174 423,54</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>665 492,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>6811</b>	<b>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</b>	<b>665 492,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>839 916,05</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>839 916,05</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>15 112 401,50</b>	<b>72 993,60</b>	<b>72 993,60</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>72 993,60</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	106 070,70
--------------------------------	------------

Montant des ICNE de l'exercice N-1	Reçu en préfecture le 07/12/2020
= Différence ICNE N – ICNE N-1	118 086,69 Affiche
	520 ✓ ID 1-033-20069581-20201125-D2020_175-DE

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	<b>Atténuations de charges</b>	<b>30 200,00</b>	<b>15 556,00</b>	<b>15 556,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 200,00	0,00	0,00
6479	Remboursé sur autres charges sociales	0,00	15 556,00	15 556,00
70	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>1 449 953,02</b>	<b>746,40</b>	<b>746,40</b>
70323	Redev. occupat° domaine public communal	20 301,80	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 030,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	325 960,06	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	308 940,00	746,40	746,40
7067	Redev. services périscolaires et enseign	9 600,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	354 382,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	27 700,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	10 000,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	388 599,16	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	3 440,00	0,00	0,00
73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>8 141 278,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 289 077,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	948 805,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	195 683,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	84 289,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 216 537,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	25 585,24	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	378 618,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	2 684,71	0,00	0,00
74	<b>Dotations et participations</b>	<b>3 066 676,07</b>	<b>36 691,20</b>	<b>36 691,20</b>
74124	Dotation d'intercommunalité	757 205,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	543 353,00	0,00	0,00
744	FCTVA	22 793,43	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	30 026,25	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	4 500,00	36 691,20	36 691,20
7473	Participat° Départements	98 190,34	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	2 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	433 208,64	0,00	0,00
748311	Compens. pertes bases imposition CET	34,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	77 870,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 062,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	209 539,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	886 894,41	0,00	0,00
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>20 564,50</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	20 564,50	20 000,00	20 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>12 708 672,54</b>	<b>72 993,60</b>	<b>72 993,60</b>
76	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>1 340,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	340,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	0,00	0,00
78	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>12 710 012,54</b>	<b>72 993,60</b>	<b>72 993,60</b>
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>101 742,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	101 742,29	0,00	0,00
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>101 742,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>12 811 754,83</b>	<b>72 993,60</b>	<b>72 993,60</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Affectations en cours (3)
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>72 993,60</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
100	Opération d'équipement n° 100 (5)	0,00	0,00	0,00
102	Opération d'équipement n° 102 (5)	75 000,00	0,00	0,00
103	Opération d'équipement n° 103 (5)	100 000,00	0,00	0,00
104	Opération d'équipement n° 104 (5)	50 000,00	0,00	0,00
212	Opération d'équipement n° 212 (5)	42 692,00	0,00	0,00
216	Opération d'équipement n° 216 (5)	0,00	0,00	0,00
218	Opération d'équipement n° 218 (5)	110 655,00	0,00	0,00
219	Opération d'équipement n° 219 (5)	244 170,00	0,00	0,00
220	Opération d'équipement n° 220 (5)	150 000,00	0,00	0,00
24	Opération d'équipement n° 24 (5)	34 104,00	0,00	0,00
27	Opération d'équipement n° 27 (5)	33 680,00	0,00	0,00
29	Opération d'équipement n° 29 (5)	3 000,00	0,00	0,00
30	Opération d'équipement n° 30 (5)	0,00	0,00	0,00
37	Opération d'équipement n° 37 (5)	5 360,00	0,00	0,00
39	Opération d'équipement n° 39 (5)	3 117,00	0,00	0,00
41	Opération d'équipement n° 41 (5)	8 100,00	0,00	0,00
50	Opération d'équipement n° 50 (5)	10 162,00	0,00	0,00
51	Opération d'équipement n° 51 (5)	28 162,00	0,00	0,00
52	Opération d'équipement n° 52 (5)	519,00	1,00	1,00
53	Opération d'équipement n° 53 (5)	0,00	0,00	0,00
54	Opération d'équipement n° 54 (5)	5 352,00	0,00	0,00
56	Opération d'équipement n° 56 (5)	2 791,00	0,00	0,00
58	Opération d'équipement n° 58 (5)	61 420,00	0,00	0,00
59	Opération d'équipement n° 59 (5)	18 720,00	0,00	0,00
61	Opération d'équipement n° 61 (5)	1 000,00	0,00	0,00
63	Opération d'équipement n° 63 (5)	7 341,00	0,00	0,00
64	Opération d'équipement n° 64 (5)	383 500,00	0,00	0,00
65	Opération d'équipement n° 65 (5)	13 844,95	0,00	0,00
66	Opération d'équipement n° 66 (5)	151 800,00	0,00	0,00
67	Opération d'équipement n° 67 (5)	40 954,00	0,00	0,00
69	Opération d'équipement n° 69 (5)	25 076,00	0,00	0,00
70	Opération d'équipement n° 70 (5)	3 216,39	0,00	0,00
72	Opération d'équipement n° 72 (5)	41 167,00	0,00	0,00
73	Opération d'équipement n° 73 (5)	72 435,00	0,00	0,00
75	Opération d'équipement n° 75 (5)	12 526,00	0,00	0,00
76	Opération d'équipement n° 76 (5)	23 880,00	0,00	0,00
80	Opération d'équipement n° 80 (5)	0,00	0,00	0,00
81	Opération d'équipement n° 81 (5)	22 913,00	0,00	0,00
82	Opération d'équipement n° 82 (5)	0,00	0,00	0,00
83	Opération d'équipement n° 83 (5)	34 200,00	0,00	0,00
85	Opération d'équipement n° 85 (5)	0,00	0,00	0,00
86	Opération d'équipement n° 86 (5)	11 484,00	0,00	0,00
87	Opération d'équipement n° 87 (5)	54 540,00	0,00	0,00
88	Opération d'équipement n° 88 (5)	5 413,00	0,00	0,00
89	Opération d'équipement n° 89 (5)	0,00	0,00	0,00
90	Opération d'équipement n° 90 (5)	0,00	0,00	0,00
91	Opération d'équipement n° 91 (5)	52 800,00	0,00	0,00
92	Opération d'équipement n° 92 (5)	21 000,00	0,00	0,00
94	Opération d'équipement n° 94 (5)	18 794,00	0,00	0,00
95	Opération d'équipement n° 95 (5)	102 831,64	0,00	0,00
96	Opération d'équipement n° 96 (5)	543 200,00	0,00	0,00
97	Opération d'équipement n° 97 (5)	5 500,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 636 419,98</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	487 305,91	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	487 305,91	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Affiché positions nouvelles (3)	550
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	ID : 033-200069581-20201125-D2020-175-DE	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Total des dépenses financières		487 305,91	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>3 123 725,89</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	101 742,29	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	101 742,29	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	37 193,42	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	7 225,73	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	26 603,89	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	29 319,25	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	1 400,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>101 742,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>3 225 468,18</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>

		+
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>		<b>0,00</b>
		+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>		<b>0,00</b>
		=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>1,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	637 781,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	317 367,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	59 808,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	202 997,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	57 609,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>637 781,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	209 558,61	0,00	0,00
10222	FCTVA	209 558,61	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>209 558,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>847 339,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	174 423,54	1,00	1,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	665 492,51	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	11 122,84	0,00	0,00
28031	Frais d'études	10,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	4 217,75	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	13 272,40	0,00	0,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	37 629,89	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	839,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	22 720,83	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	494,55	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	24 652,95	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	179 552,56	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	7 928,40	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	25 427,17	0,00	0,00
28138	Autres constructions	9 989,55	0,00	0,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	33 364,11	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	5 440,70	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	2 402,18	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	1 838,15	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	3 154,09	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	486,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	30 359,67	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	854,32	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	36 925,22	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	3 134,72	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	10 324,10	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	49 863,67	0,00	0,00
28184	Mobilier	38 013,94	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	111 473,75	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>839 916,05</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Affichées nouvelles (3)	559
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>839 916,05</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 687 255,66</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100 (1)  
LIBELLE : SUBV EQUIPEMENT AUX COMMUNES DU GFP

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		Affiché le	
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		ID : 033-200069581-20201125-D20200375-DE	

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 102 (1)  
LIBELLE : OPAH**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a    0,00	0,00	b    0,00	b    0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c    0,00	d    0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

Affiché le

5 4 0  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D2020075-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 103 (1)  
LIBELLE : BATIMENTS ADMINISTRATIFS

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		Affiché le	<b>SLO</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		ID : 033-200069581-20201125-D20201175-DE	

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)**  
**LIBELLE : PRESBYTERE STE CROIX DU MONT**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations Incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 212 (1)  
LIBELLE : PROG. VOIRIE 2012

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

Affiché le



## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20201125-DE

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 216 (1)**  
**LIBELLE : PROG. VOIRIE 2016**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	0,00
---	------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Affiché le	<b>520</b> III
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE	

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 217 (1)**  
**LIBELLE : PROG. VOIRIE 2017**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00 d
13	Subventions d'investissement		0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		Affiché le	<b>SLD</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		ID : 033-200069581-20201125-D20201125-DE	III

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 218 (1)**  
**LIBELLE : PROG. VOIRIE 2018**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		292 025,23	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	292 025,23	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	292 025,23	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20201125-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 219 (1)  
LIBELLE : PROG. VOIRIE 2019

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		4 320,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	4 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 220 (1)  
LIBELLE : PROG VOIRIE 2020

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 24 (1)  
LIBELLE : ACHAT MAT INFORMATIQUE ET MOBILIER

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		47 828,36	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	47 828,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	47 828,36	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 27 (1)  
LIBELLE : MA ILLATS

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		9 374,40	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 374,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 374,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

SLO  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 29 (1)  
LIBELLE : SITE INTERNET CDC

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		20 280,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	20 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	20 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser.N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		Affiché le	<b>510</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE	

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30 (1)**  
**LIBELLE : AIRES ACCUEIL GENS DU VOYAGE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

Affiché le

SLO  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20201125-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 37 (1)  
LIBELLE : MA PORTETS

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		10 371,60	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations Incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 371,60	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	4 574,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 797,20	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		Affiché le	<b>S.L.O.</b> III
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		ID : 033-200069581-20201125-D20201125-DE	175-DE

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 39 (1)**  
**LIBELLE : AQUISITION MATS SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		5 406,42	a      0,00	0,00	b      0,00	b      0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 406,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 406,42	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00      d
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

Affiché le

S.D.

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D2020-3175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 41 (1)  
LIBELLE : MA PREIGNAC

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		2 370,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

Affiché le

510  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 50 (1)  
LIBELLE : ACHAT MATERIELS ET EQUIPEMENTS

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>57 777,55</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	57 777,55	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	6 323,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	51 453,63	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

Affiché le

540  
111

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20201125-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 51 (1)  
LIBELLE : MEDIATHEQUE - SIEGE CDC

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		5 584,76	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 584,76	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	3 696,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 888,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Affiché le	<b>SLO</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	ID : 033-200069581-20201125-D20201125-DE	175-DE

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 52 (1)**  
**LIBELLE : ANNEXE SIEGE CDC GARE PODENSAC**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		5 489,01	a 0,00	1,00	b 1,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 489,01	0,00	1,00	1,00	0,00
2184	Mobilier	5 489,01	0,00	1,00	1,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-1,00</b>
---	--------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 53 (1)  
LIBELLE : ANNEXE SIEGE CDC ROUTE DE BRANNE

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réallser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		Affiché le	<b>520</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		ID : 033-200069581-20201125-D20201125-DE	<b>375-DE</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 54 (1)**  
**LIBELLE : RESEAU LECTURE PUBLIQUE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		6 377,42	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 377,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	6 377,42	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 56 (1)  
LIBELLE : ANNEXE SIEGE TRESORERIE PODENSAC

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		19 992,39	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	19 992,39	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	19 992,39	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

Affiché le

510  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 58 (1)  
LIBELLE : MA de CERONS

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		23 772,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	23 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	22 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	972,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 59 (1)  
LIBELLE : REHAB BIBLIOTHEQUES RLP

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		Affiché le	<b>510</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		ID : 033-200069581-20201125-D20201125-DE	<b>175-DE</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 61 (1)**  
**LIBELLE : MATERIELS SERVICE TECHNIQUE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour Information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a      0,00	0,00	b      0,00	b      0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c      0,00	d      0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 63 (1)  
LIBELLE : MA DE CADILLAC

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		11 902,70	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 902,70	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	10 180,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 721,86	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		Affiché le	<b>510</b> III
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		ID : 033-200069581-20201125-D20201125-DE	

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 64 (1)**  
**LIBELLE : ACQUISITION FONCIERE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 65 (1)  
LIBELLE : DOCS URBANISME CMNES DU GFP

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		103 203,09	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	103 203,09	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	103 203,09	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

Affiché le

5 10  
111

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 66 (1)  
LIBELLE : ELABORATION DU PLUI

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		121 875,14	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	121 875,14	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	121 875,14	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

Affiché le

520

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 67 (1)  
LIBELLE : COUVERTURE NUMERIQUE TERRITOIRE CDC

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		40 954,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	40 954,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	40 954,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

SLO  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPÉRATION D'ÉQUIPEMENT N°: 68 (1)  
LIBELLE : OFFICE DE TOURISME DE CADILLAC

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour Information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	0,00
---	------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Affiché le	<b>540</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	ID : 033-200069581-20201125-D20201175-DE	

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 69 (1)**  
**LIBELLE : IMMEUBLE RUE DE L OEUILLE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		Affiché le	<b>SLO</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE	

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 70 (1)**  
**LIBELLE : ORTERRA**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour Information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

520  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 72 (1)  
LIBELLE : LAC DE LAROMET

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		72 514,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	55 439,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	55 439,64	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 074,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 216,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 857,96	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

540  
III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 73 (1)  
LIBELLE : ILE DE RAYMOND

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		13 113,65	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	13 113,65	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	13 113,65	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

540

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20201125-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 75 (1)  
LIBELLE : GYMNASSE SALLE POLYVALENTE CADILLAC

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 76 (1)  
LIBELLE : PISCINE DE CADILLAC

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		16 800,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	16 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	16 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

540

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D202003075-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 78 (1)  
LIBELLE : VESTIAIRES STADE FOOT STE CROIX DU MONT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

5 2 0

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20201125-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 80 (1)  
LIBELLE : ACCUEIL DE LOISIRS DE CADILLAC

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

540  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 81 (1)  
LIBELLE : PARC INFORMATIQUE

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		295 053,57	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	34 154,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	34 154,46	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	260 899,11	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	256 670,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 228,89	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

SLO  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 82 (1)  
LIBELLE : PARC VEHICULES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

SLO  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 83 (1)  
LIBELLE : ENTREES DE BOURG

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		3 000,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 84 (1)  
LIBELLE : PONTON DE CADILLAC

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

SLO  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 85 (1)  
LIBELLE : AMENAGEMENT URBAIN

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

520

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D2020306-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 86 (1)  
LIBELLE : PROGRAMMATION BATIMENTS ADMINISTRATIFS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		34 572,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	34 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	34 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

Affiché le

SLO  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 87 (1)  
LIBELLE : TOURISME

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET  
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENTOPERATION D'EQUIPEMENT N°: 88 (1)  
LIBELLE : PREVENTION

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		3 550,34	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 550,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 550,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

SLO  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 89 (1)  
LIBELLE : POLE SOCIAL CADILLAC

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

S.L.C.

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 90 (1)  
LIBELLE : POLE SOCIAL PAILLET

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

520  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 91 (1)  
LIBELLE : RESTAURANT LAROMET

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b>	0,00
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

SLO  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20203075-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 92 (1)  
LIBELLE : LAC AUX BRANCHES

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil, techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

SLO  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D20203175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 94 (1)  
LIBELLE : SOUTIEN ECONOMIQUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		22 736,42	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	22 736,42	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 678,95	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	21 057,47	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 95 (1)  
LIBELLE : IMMEUBLE VILLA ROSA

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		173 210,87	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	173 210,87	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	173 210,87	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	0,00
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

540  
III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 033-200069581-20201125-D202003175-DE

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 96 (1)  
LIBELLE : TERRAIN FAMILIAL LOCATIF

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour Information (5)
<b>DEPENSES</b>		21 009,60	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 009,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	21 009,60	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	0,00
---	------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET**

**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 97 (1)  
LIBELLE : VIDEO PROTECTION**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<p><b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif</p>	0,00
--	------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## IV – ANNEXES

### PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	487 306	738 736	5 500	0	51 860	39 523	647 202	115 901	25 076	886 073	126 550	3 123 727
- Equipements municipaux (2)		738 736	0	0	51 860	39 523	647 202	115 901	25 076	815 119	107 756	2 541 173
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	5 500	0	0	0	0	0	0	70 954	18 794	95 248
- Opérations financières	487 306											487 306
Dépenses d'ordre	101 742											101 742
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>589 048</b>	<b>738 736</b>	<b>5 500</b>	<b>0</b>	<b>51 860</b>	<b>39 523</b>	<b>647 202</b>	<b>115 901</b>	<b>25 076</b>	<b>886 073</b>	<b>126 550</b>	<b>3 225 469</b>
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>589 048</b>	<b>738 736</b>	<b>5 500</b>	<b>0</b>	<b>51 860</b>	<b>39 523</b>	<b>647 202</b>	<b>115 901</b>	<b>25 076</b>	<b>886 073</b>	<b>126 550</b>	<b>3 225 469</b>
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	1 049 476	10 500	0	0	0	0	255 368	4 125	17 585	315 855	34 348	1 687 257
RAR N-1 et reports	1 538 213	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 538 213
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>2 587 688</b>	<b>10 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>255 368</b>	<b>4 125</b>	<b>17 585</b>	<b>315 855</b>	<b>34 348</b>	<b>3 225 469</b>

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	5 563 258	1 566 415	46 949	210 243	819 216	2 163 637	985 528	1 794 407	10 250	1 337 286	688 206	15 185 395
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 563 258</b>	<b>1 566 415</b>	<b>46 949</b>	<b>210 243</b>	<b>819 216</b>	<b>2 163 637</b>	<b>985 528</b>	<b>1 794 407</b>	<b>10 250</b>	<b>1 337 286</b>	<b>688 206</b>	<b>15 185 395</b>
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	9 852 193	78 321	1 000	340 081	78 242	782 798	250 894	1 015 848	20 000	424 795	40 576	12 884 748
RAR N-1 et reports	2 300 647	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 300 647
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>12 152 840</b>	<b>78 321</b>	<b>1 000</b>	<b>340 081</b>	<b>78 242</b>	<b>782 798</b>	<b>250 894</b>	<b>1 015 848</b>	<b>20 000</b>	<b>424 795</b>	<b>40 576</b>	<b>15 185 395</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV - ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

Total dépenses Investissement		589 048	738 736	5 500	0	51 860	39 523	647 202	115 901	25 076	886 073	126 550	3 225 469
Dépenses réelles		487 306	738 736	5 500	0	51 860	39 523	647 202	115 901	25 076	886 073	126 550	3 123 727
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	487 306	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	487 306
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	738 736	5 500	0	51 860	39 523	647 202	115 901	25 076	886 073	126 550	2 636 421
102	OPAH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 000	0	75 000
103	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
104	PRESBYTERE STE CROIX DU MONT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	50 000
212	PROG. VOIRIE 2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 692	0	42 692
218	PROG. VOIRIE 2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 655	0	110 655
219	PROG. VOIRIE 2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	244 170	0	244 170
220	PROG VOIRIE 2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	0	150 000
24	ACHAT MAT INFORMATIQUE ET MOBILIER	0	34 104	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 104
27	MA ILLATS	0	0	0	0	0	0	0	33 680	0	0	0	33 680
29	SITE INTERNET CDC	0	3 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000
37	MA PORTETS	0	0	0	0	0	0	0	5 360	0	0	0	5 360
39	AQUISITION MATS SERVICE ENFANCE JEUNESSE	0	0	0	0	0	3 117	0	0	0	0	0	3 117

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Affichette		9 services urbains, économique environnement	
											ID: 033-200069581-20201125-D20201978-DE	50		
41	MA PREIGNAC	0	0	0	0	0	0	0	8 100	0	0	0	0	8 100
50	ACHAT MATERIELS ET EQUIPEMENTS	0	8 136	0	0	2 026	0	0	0	0	0	0	0	10 162
51	MEDIATHEQUE - SIEGE CDC	0	2 400	0	0	25 762	0	0	0	0	0	0	0	28 162
52	ANNEXE SIEGE CDC GARE PODENSAC	0	520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	520
54	RESEAU LECTURE PUBLIQUE	0	0	0	0	5 352	0	0	0	0	0	0	0	5 352
56	ANNEXE SIEGE TRESORERIE PODENSAC	0	2 791	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 791
58	MA de CERONS	0	0	0	0	0	0	0	61 420	0	0	0	0	61 420
59	REHAB BIBLIOTHEQUES RLP	0	0	0	0	18 720	0	0	0	0	0	0	0	18 720
61	MATERIELS SERVICE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	1 000
63	MA DE CADILLAC	0	0	0	0	0	0	0	7 341	0	0	0	0	7 341
64	ACQUISITION FONCIERE	0	383 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	383 500
65	DOCS URBANISME CMNES DU GFP	0	13 845	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 845
66	ELABORATION DU PLUI	0	151 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	151 800
67	COUVERTURE NUMERIQUE TERRITOIRE CDC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 954	0	40 954
69	IMMEUBLE RUE DE L OEUILLE	0	0	0	0	0	0	0	0	25 076	0	0	0	25 076
70	ORTERRA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 216	3 216
72	LAC DE LAROMET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 167	0	41 167
73	ILE DE RAYMOND	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72 435	0	72 435
75	GYMNASE SALLE POLYVALENTE CADILLAC	0	0	0	0	0	12 526	0	0	0	0	0	0	12 526
76	PISCINE DE CADILLAC	0	0	0	0	0	23 880	0	0	0	0	0	0	23 880
81	PARC INFORMATIQUE	0	21 743	0	0	0	0	1 170	0	0	0	0	0	22 913
83	ENTREES DE BOURG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 200	0	34 200
86	PROGRAMMATION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	0	11 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 484
87	TOURISME	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 540	54 540
88	PREVENTION	0	5 413	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 413
91	RESTAURANT LAROMET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 800	0	52 800
92	LAC AUX BRANCHES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 000	0	21 000
94	SOUTIEN ECONOMIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 794	18 794
95	IMMEUBLE VILLA ROSA	0	0	0	0	0	0	102 832	0	0	0	0	0	102 832
96	TERRAIN FAMILIAL LOCATIF	0	0	0	0	0	0	543 200	0	0	0	0	0	543 200
97	VIDEO PROTECTION	0	0	5 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 500
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		101 742	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	101 742

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Affiché de			
											9 services urbains, environnement	9 économique	9 SLD	
040	Opérat* ordre transfert entre sections	101 742	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	101 742
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
<b>Total recettes Investissement</b>		<b>1 049 476</b>	<b>10 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>255 368</b>	<b>4 125</b>	<b>17 585</b>	<b>315 855</b>	<b>34 348</b>	<b>1 687 257</b>
Recettes réelles		209 559	10 500	0	0	0	0	255 368	4 125	17 585	315 855	34 348	847 340
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	209 559	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	209 559
13	Subventions d'investissement	0	10 500	0	0	0	0	255 368	4 125	17 585	315 855	34 348	637 781
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>839 917</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>839 917</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement	174 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	174 425
040	Opérat* ordre transfert entre sections	665 493	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	665 493
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>5 563 258</b>	<b>1 566 415</b>	<b>46 949</b>	<b>210 243</b>	<b>819 216</b>	<b>2 163 637</b>	<b>985 528</b>	<b>1 794 407</b>	<b>10 250</b>	<b>1 337 286</b>	<b>688 208</b>	<b>15 185 395</b>
Dépenses réelles		4 723 341	1 566 415	46 949	210 243	819 216	2 163 637	985 528	1 794 407	10 250	1 337 286	688 208	14 345 478
011	Charges à caractère général	0	372 002	9 530	18 844	289 867	447 818	148 165	445 382	10 250	426 841	127 728	2 295 427
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 500	950 450	36 419	191 398	496 649	1 639 221	745 068	578 174	0	878 947	138 791	5 667 618
014	Atténuations de produits	2 476 715	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 476 715
022	Dépenses imprévues	918 814	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	918 814



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9			
											Affiché le	services urbains, environnement	économique	TOTAL
												ID: 033-200069581-20201125-D2020_175-DE		
65	Autres charges de gestion courante	52 900	240 163	1 000	0	32 400	75 857	91 495	770 716	0	32 448	413 910	1 710 889	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
66	Charges financières	153 711	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	153 711	
67	Charges exceptionnelles	1 082 266	3 800	0	0	300	740	800	135	0	50	7 777	1 095 868	
68	Dot. aux amortissements et provisions	26 435	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 435	
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>839 917</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>839 917</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>174 425</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>174 425</i>	
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>665 493</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>665 493</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>9 852 193</b>	<b>78 321</b>	<b>1 000</b>	<b>340 081</b>	<b>78 242</b>	<b>782 798</b>	<b>250 894</b>	<b>1 015 848</b>	<b>20 000</b>	<b>424 795</b>	<b>40 576</b>	<b>12 884 748</b>
Recettes réelles		9 750 451	78 321	1 000	340 081	78 242	782 798	250 894	1 015 848	20 000	424 795	40 576	12 783 006
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	37 106	3 500	0	0	5 150	0	45 756
70	Produits des services, du domaine, vente	0	68 294	0	329 905	1 030	314 505	12 395	336 446	0	388 124	0	1 450 699
73	Impôts et taxes	8 138 594	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 685	8 141 279
74	Dotations et participations	1 611 856	10 026	1 000	10 176	75 872	431 187	223 929	679 402	0	28 621	31 298	3 103 367
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	11 070	0	20 000	2 900	6 594	40 565
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	1 340	0	0	0	0	0	0	1 340
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>101 742</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>101 742</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>101 742</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>101 742</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		5 563 258,46	1 566 414,76	0,00	0,00	7 129 673,22
Dépenses de l'exercice		5 563 258,46	1 566 414,76	0,00	0,00	7 129 673,22
011	Charges à caractère général	0,00	372 002,12	0,00	0,00	372 002,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 500,00	950 450,12	0,00	0,00	962 950,12
014	Atténuations de produits	2 476 715,44	0,00	0,00	0,00	2 476 715,44
022	Dépenses imprévues	918 814,37	0,00	0,00	0,00	918 814,37
023	Virement à la section d'investissement	174 424,54	0,00	0,00	0,00	174 424,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections	665 492,51	0,00	0,00	0,00	665 492,51
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 900,00	240 162,52	0,00	0,00	293 062,52
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	153 710,51	0,00	0,00	0,00	153 710,51
67	Charges exceptionnelles	1 082 265,74	3 800,00	0,00	0,00	1 086 065,74
68	Dot. aux amortissements et provisions	26 435,35	0,00	0,00	0,00	26 435,35
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		12 152 839,63	78 320,50	0,00	0,00	12 231 160,13
Recettes de l'exercice		9 852 192,96	78 320,50	0,00	0,00	9 930 513,46
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	101 742,29	0,00	0,00	0,00	101 742,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	68 294,25	0,00	0,00	68 294,25
73	Impôts et taxes	8 138 594,24	0,00	0,00	0,00	8 138 594,24
74	Dotations et participations	1 611 856,43	10 026,25	0,00	0,00	1 621 882,68
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		2 300 646,67	0,00	0,00	0,00	2 300 646,67
<b>SOLDE (2)</b>		6 589 581,17	-1 488 094,26	0,00	0,00	5 101 486,91

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
<b>DEPENSES (2)</b>		1 258 935,63	184 108,54	0,00	120 470,59	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		1 258 935,63	184 108,54	0,00	120 470,59	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	311 102,12	5 000,00	0,00	55 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	885 879,53	0,00	0,00	64 570,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	58 153,98	179 108,54	0,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		78 320,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		78 320,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	68 294,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 026,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-1 180 615,13	-184 108,54	0,00	-120 470,59	0,00	-2 900,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**A1.1**

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		46 949,25	0,00	46 949,25
Dépenses de l'exercice		46 949,25	0,00	46 949,25
011	Charges à caractère général	9 530,00	0,00	9 530,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	36 419,25	0,00	36 419,25
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		1 000,00	0,00	1 000,00
Recettes de l'exercice		1 000,00	0,00	1 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 000,00	0,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-45 949,25	0,00	-45 949,25

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				Affiché le
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	5/12/20 ID : 033-200069581-20201125-B2020_175-DE
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres services de protection civile 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 242,79	210 242,79
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 242,79	210 242,79
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 844,48	18 844,48
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 398,31	191 398,31
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 081,39	340 081,39
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 081,39	340 081,39
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329 904,91	329 904,91
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 176,48	10 176,48
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	Affiché le Services publics de l'éducation ID : 033-200069581-20201125-D2020_175-DE	129 838,60	129 838,60
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 838,60</b>	<b>129 838,60</b>	<b>129 838,60</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>210 242,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	210 242,79	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	18 844,48	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	191 398,31	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>340 081,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	340 081,39	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	329 904,91	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	10 176,48	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 838,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



## IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		128 471,01	0,00	565 828,67	124 916,59	819 216,27
Dépenses de l'exercice		128 471,01	0,00	565 828,67	124 916,59	819 216,27
011	Charges à caractère général	7 665,00	0,00	192 156,42	90 045,59	289 867,01
012	Charges de personnel, frais assimilés	120 806,01	0,00	373 372,25	2 471,00	496 649,26
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	32 400,00	32 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	5 342,00	72 900,00	78 242,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	5 342,00	72 900,00	78 242,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	130,00	900,00	1 030,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	3 872,00	72 000,00	75 872,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 340,00	0,00	1 340,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-128 471,01	0,00	-560 486,67	-52 016,59	-740 974,27

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Affiché-fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles		Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	565 828,67	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	565 828,67	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	192 156,42	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	373 372,25	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	5 342,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	5 342,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	130,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 872,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	-560 486,67	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		72 053,63	61 367,72	2 030 215,33	2 163 636,68
Dépenses de l'exercice		72 053,63	61 367,72	2 030 215,33	2 163 636,68
011	Charges à caractère général	525,00	42 975,00	404 318,28	447 818,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	67 165,63	18 392,72	1 553 662,91	1 639 221,26
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 363,00	0,00	71 494,00	75 857,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	740,14	740,14
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		15 556,00	8 013,00	759 228,66	782 797,66
Recettes de l'exercice		15 556,00	8 013,00	759 228,66	782 797,66
013	Atténuations de charges	15 556,00	0,00	21 550,00	37 106,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	314 504,89	314 504,89
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	8 013,00	423 173,77	431 186,77
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-56 497,63	-53 354,72	-1 270 986,67	-1 380 839,02

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		18 250,00	19 170,00	1 430,00	1 475,00	0,00	1 977 658,81	52 556,52	0,00
Dépenses de l'exercice		18 250,00	19 170,00	1 430,00	1 475,00	0,00	1 977 658,81	52 556,52	0,00
011	Charges à caractère général	18 250,00	19 170,00	1 430,00	1 475,00	0,00	401 468,28	2 850,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 503 956,39	49 706,52	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 494,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	740,14	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	738 228,66	21 000,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	738 228,66	21 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00	21 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 504,89	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423 173,77	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-18 250,00	-19 170,00	-1 430,00	-1 475,00	0,00	-1 239 430,15	-31 556,52	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	985 528,49	985 528,49
Dépenses de l'exercice		0,00	985 528,49	985 528,49
011	Charges à caractère général	0,00	148 165,31	148 165,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	745 067,78	745 067,78
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	91 495,40	91 495,40
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	800,00	800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	250 894,21	250 894,21
Recettes de l'exercice		0,00	250 894,21	250 894,21
013	Atténuations de charges	0,00	3 500,00	3 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	12 395,17	12 395,17
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	223 928,66	223 928,66
75	Autres produits de gestion courante	0,00	11 070,38	11 070,38
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-734 634,28	-734 634,28

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52			Sous-fonction 53	
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act <sup>e</sup> pour l'enfance et l'adolescence	530 Act <sup>e</sup> pour personnes en difficulté	531 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	157 946,15	0,00	671 852,72	15 752,34	139 977,28
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	157 946,15	0,00	671 852,72	15 752,34	139 977,28
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	25 935,00	0,00	76 950,97	15 752,34	29 627,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	124 811,15	0,00	509 906,35	0,00	110 350,28
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat <sup>e</sup> ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	7 300,00	0,00	84 195,40	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	153 512,88	12 010,38	84 470,95
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	153 512,88	12 010,38	84 470,95
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00
042	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat <sup>e</sup> ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 455,17	940,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	138 557,71	0,00	84 470,95
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 070,38	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	-157 046,15	0,00	-518 339,84	-3 741,96	-55 506,33

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	463 376,99	0,00	0,00	1 331 029,82	1 794 406,81
	Dépenses de l'exercice	0,00	463 376,99	0,00	0,00	1 331 029,82	1 794 406,81
011	Charges à caractère général	0,00	286 685,00	0,00	0,00	158 696,70	445 381,70
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	148 891,99	0,00	0,00	429 281,91	578 173,90
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	27 800,00	0,00	0,00	742 916,21	770 716,21
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	135,00	135,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	287 437,60	0,00	0,00	728 410,89	1 015 848,49
	Recettes de l'exercice	0,00	287 437,60	0,00	0,00	728 410,89	1 015 848,49
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	250 746,40	0,00	0,00	85 700,00	336 446,40
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	36 691,20	0,00	0,00	642 710,89	679 402,09
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	-175 939,39	0,00	0,00	-602 618,93	-778 558,32

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accèsion à la propriété	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		2 402,00	7 847,60	0,00	0,00	10 249,60
Dépenses de l'exercice		2 402,00	7 847,60	0,00	0,00	10 249,60
011	Charges à caractère général	2 402,00	7 847,60	0,00	0,00	10 249,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-2 402,00	12 152,40	0,00	0,00	9 750,40

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



**IV – ANNEXES**

IV

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>373 861,87</b>	<b>573 047,24</b>	<b>390 377,31</b>	<b>1 337 286,42</b>
Dépenses de l'exercice		373 861,87	573 047,24	390 377,31	1 337 286,42
011	Charges à caractère général	108 751,00	243 069,72	74 020,00	425 840,72
012	Charges de personnel, frais assimilés	265 110,87	329 927,52	283 908,98	878 947,37
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	32 448,33	32 448,33
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	50,00	0,00	50,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>318 912,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 882,80</b>	<b>424 794,80</b>
Recettes de l'exercice		318 912,00	0,00	105 882,80	424 794,80
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	5 150,00	5 150,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	318 912,00	0,00	69 211,80	388 123,80
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	28 621,00	28 621,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	2 900,00	2 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-54 949,87</b>	<b>-573 047,24</b>	<b>-284 494,51</b>	<b>-912 491,62</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	16 092,48	255 769,39	0,00	102 000,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Affiché le	
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers	ID : 033-200069581-20201125-D2020_175-DE
	Dépenses de l'exercice	0,00	16 092,48	255 769,39	0,00	102 000,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	2 650,00	4 101,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	13 442,48	251 668,39	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	28 212,00	290 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	28 212,00	290 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	28 212,00	290 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	12 119,52	34 930,61	0,00	-102 000,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act <sup>e</sup> spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
	<b>DEPENSES (2)</b>	433 547,24	1 500,00	138 000,00	0,00	0,00	346 219,83	44 157,48	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	433 547,24	1 500,00	138 000,00	0,00	0,00	346 219,83	44 157,48	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	103 569,72	1 500,00	138 000,00	0,00	0,00	73 370,00	650,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	329 927,52	0,00	0,00	0,00	0,00	240 401,50	43 507,48	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat <sup>e</sup> ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 448,33	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 412,80	45 470,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 412,80	45 470,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 150,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat <sup>e</sup> ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 741,80	45 470,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 621,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-433 547,24	-1 500,00	-138 000,00	0,00	0,00	-285 807,03	1 312,52	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1


## FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	243 118,44	0,00	0,00	0,00	0,00	360 300,02	84 787,11	688 205,57
	Dépenses de l'exercice	243 118,44	0,00	0,00	0,00	0,00	360 300,02	84 787,11	688 205,57
011	Charges à caractère général	20 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 738,08	8 590,00	127 728,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 608,65	0,00	0,00	0,00	0,00	41 984,94	61 197,11	138 790,70
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	187 109,79	0,00	0,00	0,00	0,00	211 800,00	15 000,00	413 909,79
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 777,00	0,00	7 777,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réallser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	6 594,12	3 266,05	30 716,25	40 576,42
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	6 594,12	3 266,05	30 716,25	40 576,42
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 684,71	0,00	2 684,71
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581,34	30 716,25	31 297,59
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	6 594,12	0,00	0,00	6 594,12

CDC CONVERGENCE GARONNE - CDC CONVERGENCE GARONNE - DM - 2020

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	Affiché le 96 Aides aux services publics ID : 033-200069581-20201125-D2020_175-DE	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-243 118,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 594,12</b>	<b>-357 033,97</b>	<b>-54 070,86</b>	<b>-647 629,15</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

## FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisée, act <sup>e</sup> européen.	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		589 048,20	737 499,95	0,00	0,00	1 327 784,15
Dépenses de l'exercice		589 048,20	737 499,95	0,00	0,00	1 327 784,15
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	101 742,29	0,00	0,00	0,00	101 742,29
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	487 305,91	0,00	0,00	0,00	487 305,91
18	Compte de liaison : affectat <sup>e</sup> (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>e</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	737 499,95	0,00	0,00	738 735,95
103	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
24	ACHAT MAT INFORMATIQUE ET MOBILIER	0,00	34 104,00	0,00	0,00	34 104,00
29	SITE INTERNET CDC	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
50	ACHAT MATERIELS ET EQUIPEMENTS	0,00	6 900,00	0,00	0,00	8 136,00
51	MEDIATHEQUE - SIEGE CDC	0,00	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00
52	ANNEXE SIEGE CDC GARE PODENSAC	0,00	520,00	0,00	0,00	520,00
56	ANNEXE SIEGE TRESORERIE PODENSAC	0,00	2 791,00	0,00	0,00	2 791,00
64	ACQUISITION FONCIERE	0,00	383 500,00	0,00	0,00	383 500,00
65	DOCS URBANISME CMNES DU GFP	0,00	13 844,95	0,00	0,00	13 844,95
66	ELABORATION DU PLUI	0,00	151 800,00	0,00	0,00	151 800,00
81	PARC INFORMATIQUE	0,00	21 743,00	0,00	0,00	21 743,00
86	PROGRAMMATION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	0,00	11 484,00	0,00	0,00	11 484,00
88	PREVENTION	0,00	5 413,00	0,00	0,00	5 413,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d européen	Affiché le ID : 033-200069581-20201125-D2020_175-DE
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>2 587 688,18</b>	<b>10 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 598 188,18</b>
	Recettes de l'exercice	1 049 475,66	10 500,00	0,00	0,00	1 059 975,66
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	174 424,54	0,00	0,00	0,00	174 424,54
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	665 492,51	0,00	0,00	0,00	665 492,51
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	209 558,61	0,00	0,00	0,00	209 558,61
13	Subventions d'investissement	0,00	10 500,00	0,00	0,00	10 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	1 538 212,52	0,00	0,00	0,00	1 538 212,52
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>1 998 639,98</b>	<b>-726 999,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 270 404,03</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>731 599,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Dépenses de l'exercice	731 599,95	0,00	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Affiché le	
		020 Administrat <sup>n</sup> générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	ID : 033-200069581-20201125-D202018175-DE	Sous-fonction
									026	Autres act de coopérat <sup>n</sup> décentralisée
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>n</sup> (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations Incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>n</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		731 599,95	0,00	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
103	BATIMENTS	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	ADMINISTRATIFS									
24	ACHAT MAT INFORMATIQUE ET MOBILIER	34 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	SITE INTERNET CDC	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	ACHAT MATERIELS ET EQUIPEMENTS	5 000,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	MEDIATHEQUE - SIEGE CDC	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52	ANNEXE SIEGE CDC GARE PODENSAC	520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
56	ANNEXE SIEGE TRESORERIE PODENSAC	2 791,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64	ACQUISITION FONCIERE	383 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	DOCS URBANISME CMNES DU GFP	13 844,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	ELABORATION DU PLUI	151 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81	PARC INFORMATIQUE	20 743,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
86	PROGRAMMATION	11 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88	BATIMENTS ADMINISTRATIFS PREVENTION	5 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



**CDC CONVERGENCE GARONNE - CDC CONVERGENCE GARONNE - DM - 2020**

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le Sous-fonction: **SLO**

ID : 033-200069581-20201125-D202018-175-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02									
		020 Administrat <sup>n</sup> générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act. de coopérat <sup>n</sup> décentralisée	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect <sup>n</sup> de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat <sup>n</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>n</sup> (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>n</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-721 099,95	0,00	0,00	-5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité Intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		5 500,00	0,00	5 500,00
Dépenses de l'exercice		5 500,00	0,00	5 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		5 500,00	0,00	5 500,00
97	VIDEO PROTECTION	5 500,00	0,00	5 500,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11	12	
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-5 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 500,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
97	VIDEO PROTECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11					Affiché le
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile	510 ID : 033-200069581-20201125-D2020_175-DE
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

**FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé							Affiché le	
		20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	Enseignement	Services communs	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25			Sous-fonction 26	
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	261 Médecine scolaire	262 Classes de découverte et autres services
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	49 834,00	2 026,00	51 860,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	49 834,00	2 026,00	51 860,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	49 834,00	2 026,00	51 860,00
50	ACHAT MATERIELS ET EQUIPEMENTS	0,00	0,00	0,00	2 026,00	2 026,00
51	MEDIATHEQUE - SIEGE CDC	0,00	0,00	25 762,00	0,00	25 762,00
54	RESEAU LECTURE PUBLIQUE	0,00	0,00	5 352,00	0,00	5 352,00
59	REHAB BIBLIOTHEQUES RLP	0,00	0,00	18 720,00	0,00	18 720,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réallser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	Action	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00		0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	-49 834,00		-2 026,00
						-51 860,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	49 834,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	49 834,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	49 834,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Affiché fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
50	ACHAT MATERIELS ET EQUIPEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	MEDIATHEQUE - SIEGE CDC	0,00	0,00	0,00	0,00	25 762,00	0,00	0,00	0,00
54	RESEAU LECTURE PUBLIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	5 352,00	0,00	0,00	0,00
59	REHAB BIBLIOTHEQUES RLP	0,00	0,00	0,00	0,00	18 720,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	-49 834,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	36 406,00	3 117,00	39 523,00
Dépenses de l'exercice		0,00	36 406,00	3 117,00	39 523,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	36 406,00	3 117,00	39 523,00
39	AQUISITION MATS SERVICE ENFANCE JEUNESSE	0,00	0,00	3 117,00	3 117,00
75	GYMNASSE SALLE POLYVALENTE CADILLAC	0,00	12 526,00	0,00	12 526,00
76	PISCINE DE CADILLAC	0,00	23 880,00	0,00	23 880,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40		41		42		Affiché le	Total
		Services communs		Sports		Jeunesse			
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	03-200069581-20201125-D2020-175-DE	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-36 406,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 117,00</b>	<b>0,00</b>		<b>-39 523,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>12 526,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 880,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 117,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		12 526,00	0,00	23 880,00	0,00	0,00	3 117,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		12 526,00	0,00	23 880,00	0,00	0,00	3 117,00	0,00	0,00
39	AQUISITION MATS SERVICE ENFANCE JEUNESSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 117,00	0,00	0,00
75	GYMNASE SALLE POLYVALENTE CADILLAC	12 526,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	PISCINE DE CADILLAC	0,00	0,00	23 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect <sup>a</sup> de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat <sup>a</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>a</sup> (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>a</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-12 526,00	0,00	-23 880,00	0,00	0,00	-3 117,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	647 201,64	647 201,64
Dépenses de l'exercice		0,00	647 201,64	647 201,64
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	647 201,64	647 201,64
81	PARC INFORMATIQUE	0,00	1 170,00	1 170,00
95	IMMEUBLE VILLA ROSA	0,00	102 831,64	102 831,64
96	TERRAIN FAMILIAL LOCATIF	0,00	543 200,00	543 200,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	255 368,00	255 368,00
Recettes de l'exercice		0,00	255 368,00	255 368,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
13	Subventions d'investissement	0,00	255 368,00	255 368,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-391 833,64	-391 833,64

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	29 500,00	0,00	102 831,64	513 700,00	1 170,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	29 500,00	0,00	102 831,64	513 700,00	1 170,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	29 500,00	0,00	102 831,64	513 700,00	1 170,00
81	PARC INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 170,00
95	IMMEUBLE VILLA ROSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 831,64	0,00	0,00
96	TERRAIN FAMILIAL LOCATIF	0,00	0,00	0,00	29 500,00	0,00	0,00	513 700,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 368,00	168 000,00	1 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 368,00	168 000,00	1 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 368,00	168 000,00	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	-29 500,00	0,00	-16 463,64	-345 700,00	-170,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENTIV  
A1.2

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115 901,00</b>	<b>115 901,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	115 901,00	115 901,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	115 901,00	115 901,00
27	MA ILLATS	0,00	0,00	0,00	0,00	33 680,00	33 680,00
37	MA PORTETS	0,00	0,00	0,00	0,00	5 360,00	5 360,00
41	MA PREIGNAC	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,00	8 100,00
58	MA de CERONS	0,00	0,00	0,00	0,00	61 420,00	61 420,00
63	MA DE CADILLAC	0,00	0,00	0,00	0,00	7 341,00	7 341,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 125,00</b>	<b>4 125,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	4 125,00	4 125,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crèches et garderies	Affiché le ID : 033-200069581-20201125-D2020_175-DE
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 125,00	4 125,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-111 776,00</b>	<b>-111 776,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	25 076,00	0,00	25 076,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	25 076,00	0,00	25 076,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	25 076,00	0,00	25 076,00
69	IMMEUBLE RUE DE L OEUILLE	0,00	0,00	25 076,00	0,00	25 076,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	17 585,00	0,00	17 585,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	17 585,00	0,00	17 585,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	17 585,00	0,00	17 585,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Affiché le	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser -- reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 491,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 491,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

## FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>40 954,00</b>	<b>582 717,00</b>	<b>262 402,00</b>	<b>886 073,00</b>
Dépenses de l'exercice		40 954,00	582 717,00	262 402,00	886 073,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		40 954,00	582 717,00	262 402,00	886 073,00
102	OPAH	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
212	PROG. VOIRIE 2012	0,00	42 692,00	0,00	42 692,00
218	PROG. VOIRIE 2018	0,00	110 655,00	0,00	110 655,00
219	PROG. VOIRIE 2019	0,00	244 170,00	0,00	244 170,00
220	PROG VOIRIE 2020	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
61	MATERIELS SERVICE TECHNIQUE	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
67	COUVERTURE NUMERIQUE TERRITOIRE CDC	40 954,00	0,00	0,00	40 954,00
72	LAC DE LAROMET	0,00	0,00	41 167,00	41 167,00
73	ILE DE RAYMOND	0,00	0,00	72 435,00	72 435,00
83	ENTREES DE BOURG	0,00	34 200,00	0,00	34 200,00
91	RESTAURANT LAROMET	0,00	0,00	52 800,00	52 800,00
92	LAC AUX BRANCHES	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Affiché le	Total
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	75 000,00	240 855,00	ID=033-200069581-20201125-D2020-175-DE	315 855,00
Recettes de l'exercice		0,00	75 000,00	240 855,00		315 855,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00		0,00
021	Virement de la sect <sup>e</sup> de fonctionnement	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00		0,00
040	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	75 000,00	240 855,00		315 855,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>e</sup> (BA,régle)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat <sup>e</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser -- reports		0,00	0,00	0,00		0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-40 954,00	-507 717,00	-21 547,00		-570 218,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 954,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 954,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>e</sup> (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							Affiché le	
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 954,00	
102	OPAH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
212	PROG. VOIRIE 2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	PROG. VOIRIE 2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
219	PROG. VOIRIE 2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
220	PROG VOIRIE 2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61	MATERIELS SERVICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	TECHNIQUE COUVERTURE NUMERIQUE TERRITOIRE CDC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 954,00	
72	LAC DE LAROMET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	ILE DE RAYMOND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
83	ENTREES DE BOURG	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
91	RESTAURANT LAROMET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92	LAC AUX BRANCHES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Affiché le 5/10/2020	
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-40 954,00</b>	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>547 517,00</b>	<b>34 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>189 967,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 435,00</b>
Dépenses de l'exercice		1 000,00	0,00	547 517,00	34 200,00	0,00	189 967,00	0,00	0,00	72 435,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		1 000,00	0,00	547 517,00	34 200,00	0,00	189 967,00	0,00	0,00	72 435,00
102	OPAH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00
212	PROG. VOIRIE 2012	0,00	0,00	42 692,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	PROG. VOIRIE 2018	0,00	0,00	110 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
219	PROG. VOIRIE 2019	0,00	0,00	244 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
220	PROG VOIRIE 2020	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61	MATERIELS SERVICE TECHNIQUE	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	COUVERTURE NUMERIQUE TERRITOIRE CDC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
72	LAC DE LAROMET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 167,00	0,00	0,00	0,00
73	ILE DE RAYMOND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 435,00
83	ENTREES DE BOURG	0,00	0,00	0,00	34 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91	RESTAURANT LAROMET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 800,00	0,00	0,00	0,00
92	LAC AUX BRANCHES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	28 867,00	188 063,00	0,00	23 925,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	28 867,00	188 063,00	0,00	23 925,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	28 867,00	188 063,00	0,00	23 925,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Affiché le 03/12/2020	
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain			ID : 033-200069581-20201125-D2020-175-DE	332 Act. spéc. lutte contre la pollution
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser -- reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-472 517,00</b>	<b>-34 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-161 100,00</b>	<b>188 063,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-48 510,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

IV

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

A1.2

**FONCTION 9 – Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>18 794,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 756,39</b>	<b>0,00</b>	<b>126 550,39</b>
Dépenses de l'exercice		18 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 756,39	0,00	126 550,39
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		18 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 756,39	0,00	126 550,39
104	PRESBYTERE STE CROIX DU MONT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
70	ORTERRA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 216,39	0,00	3 216,39
87	TOURISME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 540,00	0,00	54 540,00
94	SOUTIEN ECONOMIQUES	18 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 794,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	Affiché le 96 N° 033-20069581-20201125-D2020_175-DE	520 201125-D2020_175-DE
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 348,00	0,00	34 348,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 348,00	0,00	34 348,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 348,00	0,00	34 348,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-18 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-73 408,39	0,00	-92 202,39

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					9 264 338,20									
1641 Emprunts en euros (total)					9 264 338,20									
00046399600	CRCAM D AQUITAINE	27/11/2007	2007-12-14	15/01/2008	80 000,00	F		4,390	4,390	EURO	A	C	N	A-1
00076438924	CRCAM D AQUITAINE	23/04/2008	2011-03-01	01/04/2011	437 350,00	F		3,580	3,580	EURO	A	C	N	A-1
00093042769	CRCAM D AQUITAINE	11/12/2012	2013-01-15	01/03/2014	1 500 000,00	F		3,920	3,920	EURO	A	C	N	A-1
10000018695	CRCAM D AQUITAINE	14/12/2017	2017-08-16	05/07/2018	22 286,65	F		3,150	3,150	EURO	A	C	N	A-1
10000934211	CRCAM D AQUITAINE	13/12/2017	2018-01-11	15/04/2018	1 625 492,00	F		2,390	2,390	EURO	A	C	O	A-1
1128769	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/12/2017	2017-08-16	01/01/2018	118 514,11	V		1,350	1,350	EURO	A	C	N	A-1
1630727	CAISSE EPARG AQUITAINE POITOU CHARENTES	14/12/2017	2017-08-16	15/01/2018	22 070,33	F		3,220	3,220	EURO	A	C	N	A-1
36424065101	CRCAM D AQUITAINE	20/12/2004	2004-12-20	05/09/2005	160 000,00	F		4,400	4,400	EURO	S	X Autres	N	A-1
36424065401	CRCAM D AQUITAINE	20/12/2004	2004-12-20	05/09/2005	31 000,00	F		4,110	4,110	EURO	S	X Autres	N	A-1
5595	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/01/2014	2014-02-08	01/02/2015	695 000,00	V		2,250	2,250	EURO	A	C	N	A-1
5596	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/01/2014	2014-02-06	01/02/2015	410 800,00	V		2,250	2,250	EURO	A	C	N	A-1
8522714	CAISSE EPARG AQUITAINE POITOU CHARENTES	23/04/2008	2009-06-04	01/07/2009	1 075 000,00	F		4,460	4,460	EURO	A	C	N	A-1
8635698	CAISSE EPARG AQUITAINE POITOU CHARENTES	14/12/2017	2017-08-16	01/01/2018	50 232,85	F		3,700	3,700	EURO	A	C	N	A-1
9429082	CAISSE EPARG AQUITAINE POITOU CHARENTES	14/12/2017	2017-08-16	01/02/2018	147 942,94	F		3,230	3,230	EURO	A	C	N	A-1
9848808	CAISSE EPARG AQUITAINE POITOU CHARENTES	23/12/2016	2016-12-12	05/02/2017	1 200 000,00	F		1,140	1,140	EURO	A	C	N	A-1
A3307332	CAISSE EPARG AQUITAINE POITOU CHARENTES	27/11/2007	2008-03-15	01/04/2008	400 000,00	F		4,510	4,510	EURO	A	C	N	A-1
IMMEUBLE RUE DE L OEUILLE	CRCAM D AQUITAINE	28/12/2015	2015-12-28	30/01/2016	165 000,00	F		2,170	2,170	EURO	A	C	N	A-1
MON506274EUR	SFIL	26/09/2018	2017-08-01	01/11/2017	73 649,32	F		1,720	1,720	EURO	T	X Autres	N	A-1
MON527845EUR	LA BANQUE POSTALE	10/07/2019	2019-08-20	01/12/2019	1 050 000,00	F		1,010	1,010	EURO	T	X Autres	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>9 264 338,20</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_175-DE

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**

**A2.2**

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N						ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		6 899 956,50					487 305,91	166 626,50	0,00	105 519,27
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 899 956,50					487 305,91	166 626,50	0,00	105 519,27
00046399600	N	0,00	A-1	19 582,37	3,00	F		4,390	6 249,08	859,67	0,00	562,57
00076438924	N	0,00	A-1	268 991,21	11,00	F		3,580	20 383,69	9 629,89	0,00	6 675,11
00093042769	N	0,00	A-1	900 000,00	9,00	F		3,920	100 000,00	35 280,00	0,00	26 133,33
10000018695	N	0,00	A-1	15 313,51	4,00	F		3,150	3 652,16	482,38	0,00	179,58
10000934211	N	0,00	A-1	1 495 272,23	18,00	F		2,390	67 453,26	35 737,01	0,00	24 266,57
1128769	N	0,00	A-1	105 932,21	15,00	V		1,350	6 418,63	1 430,08	0,00	1 343,43
1630727	N	0,00	A-1	11 345,19	2,00	F		3,220	5 592,89	323,34	0,00	157,55
36424065101	N	0,00	A-1	58 600,47	5,50	F		4,400	9 638,47	2 473,55	0,00	694,17
36424065401	N	0,00	A-1	1 366,45	0,50	F		4,110	1 366,45	28,08	0,00	0,00
5595	N	0,00	A-1	521 250,00	15,00	V		1,750	34 750,00	9 121,88	0,00	6 689,37
5596	N	0,00	A-1	308 100,00	15,00	V		1,750	20 540,00	5 391,75	0,00	3 953,95
8522714	N	0,00	A-1	576 235,05	9,00	F		4,460	53 432,36	25 700,08	0,00	11 658,50
8635698	N	0,00	A-1	39 008,53	6,00	F		3,700	5 925,52	1 443,32	0,00	918,05
9429082	N	0,00	A-1	127 032,83	10,00	F		3,230	10 964,29	4 103,16	0,00	1 591,19
9848808	N	0,00	A-1	1 026 162,48	17,00	F		1,140	55 044,53	11 698,25	0,00	10 025,17
A3307332	N	0,00	A-1	193 254,91	8,00	F		4,510	20 595,48	8 715,80	0,00	7 138,03
IMMEUBLE RUE DE L OEUILLE	N	0,00	A-1	134 731,77	16,00	F		2,170	7 133,78	2 923,68	0,00	2 545,83
MON506274EUR	N	0,00	A-1	60 902,29	10,75	F		1,720	5 665,32	1 010,98	0,00	158,35
MON527845EUR	N	0,00	A-1	1 036 875,00	19,75	F		1,010	52 500,00	10 273,60	0,00	828,52
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt						
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>6 899 956,50</b>					<b>487 305,91</b>	<b>166 626,50</b>	<b>0,00</b>	<b>105 519,27</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

## A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	19	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 899 956,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	Affiché le	<b>SLO</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>		<b>IV</b>
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	ID : 033-200069581-20201125-D2020_175-DE	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		I .589 048,20	0,00	II 0,00
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>487 305,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	487 305,91	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>101 742,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	101 742,29	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>589 048,20</b>	<b>794 502,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 383 550,20</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 1 049 474,66</b>	<b>1,00</b>	<b>VI 1,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>209 558,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	209 558,61	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>839 916,05</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation des document	11 122,84	0,00	0,00
28031	Frais d'études	10,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	4 217,75	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	13 272,40	0,00	0,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	37 629,89	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	839,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	22 720,83	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	494,55	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	24 652,95	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	179 552,56	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	7 928,40	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	25 427,17	0,00	0,00
28138	Autres constructions	9 989,55	0,00	0,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	33 364,11	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	5 440,70	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	2 402,18	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	1 838,15	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	3 154,09	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	486,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	30 359,67	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	854,32	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	36 925,22	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	3 134,72	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	10 324,10	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	49 863,67	0,00	0,00
28184	Mobilier	38 013,94	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	111 473,75	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	174 423,54	1,00	1,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	1 049 475,66	382 356,00	1 538 212,52	0,00	2 970 044,18

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	1 383 550,20
Ressources propres disponibles	VIII	2 970 044,18
<b>Solde</b>	<b>IX = VIII – IV (5)</b>	<b>1 586 493,98</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

<b>IV – ANNEXES</b>		SLO IV
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		ID-033-200069581-20201125-D2020-175-DE
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>A7.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A7.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

## IV – ANNEXES

Affiché le

IV

ID : 033-200069581-20201125-D2020-175-DE

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à amé	0,00
60621	Combustibles	0,00
60622	Carburants	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00
615232	Réseaux	0,00
6156	Maintenance	0,00
6161	Multirisques	0,00
6226	Honoraires	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00
6241	Transports de biens	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	0,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	0,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunératio	0,00
64111	Rémunération principale	0,00
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00
64131	Rémunérations	0,00
64138	Autres indemnités	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00
6456	Versement au f.n.c du supplément familial	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00
6488	Autres charges	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>
65888	Autres	0,00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre Intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

## A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes Issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
70841	Aux budgets annexes, régies municipales, c.c.a.s. et caisse	0,00
70872	Par les budgets annexes et les régies municipales	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00
2184	Mobilier	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

## A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
1311	État et établissements nationaux	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

**B1.1**

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT  
GARANTIES D'EMPRUNT

## B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	653 932,41
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>653 932,41</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>12 783 006,14</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>5,12</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

## B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
BATIMENTS ADMINISTRATIFS	1 398 500,00	0,00	1 398 500,00	0,00	100 000,00	700 000,00	598 500,00
MULTI ACCUEIL DE CERONS	1 894 240,36	0,00	1 894 240,36	0,00	61 420,00	915 000,00	917 820,36
ORTERRA	3 215,39	0,00	3 215,39	0,00	3 215,39	0,00	0,00
PLAN HAUT DEBIT GIRONDE NUMERIQUE	696 218,00	0,00	696 218,00	0,00	40 954,00	40 954,00	614 310,00
PLUI RLPE	378 127,00	0,00	378 127,00	0,00	151 800,00	226 327,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>44,00</b>	<b>1,00</b>	<b>45,00</b>	<b>31,41</b>	<b>11,50</b>	<b>42,91</b>
Adjoint administratif territorial	C	20,00	1,00	21,00	13,65	5,70	19,35
Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	C	9,00	0,00	9,00	8,85	0,00	8,85
Attaché	A	11,00	0,00	11,00	5,91	4,80	10,71
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>16,00</b>	<b>8,00</b>	<b>24,00</b>	<b>17,06</b>	<b>2,17</b>	<b>19,23</b>
Adjoint technique territorial	C	10,00	8,00	18,00	12,06	1,17	13,23
Adjoint technique territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maitrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>6,00</b>	<b>2,00</b>	<b>8,00</b>	<b>6,96</b>	<b>0,00</b>	<b>6,96</b>
Agent social principal de 2e classe	C	0,00	1,00	1,00	0,20	0,00	0,20
Assistant Territorial socio-éducatif de 2ème classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	2,00	1,00	3,00	2,76	0,00	2,76
Cadre de santé de 2ème classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur Territorial de jeunes enfants de 1ère classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>1,95</b>	<b>0,00</b>	<b>1,95</b>
Educateur territorial A.P.S.	B	1,00	0,00	1,00	0,95	0,00	0,95
Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>	<b>8,53</b>	<b>0,95</b>	<b>9,48</b>
Adjoint territorial du patrimoine	C	4,00	0,00	4,00	3,76	0,00	3,76
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	C	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
Assistant de Conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,95	0,95
Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,95	0,00	0,95

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFETIFS POURVUS SUR SLO BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	0,92	0,00	0,92
Conservateur des Bibliothèques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>43,00</b>	<b>55,00</b>	<b>98,00</b>	<b>26,97</b>	<b>25,80</b>	<b>52,77</b>
Adjoint d'Animation 2ème Classe	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint territorial d'animation	C	27,00	54,00	81,00	13,26	24,80	38,06
Adjoint territorial d'animation principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	C	10,00	0,00	10,00	8,95	0,00	8,95
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	1,76	0,00	1,76
Animateur Principal de 2ème Classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>121,00</b>	<b>66,00</b>	<b>187,00</b>	<b>92,88</b>	<b>40,42</b>	<b>133,30</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**C1**

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	348	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	351	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	437	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint d'Animation 2ème Classe	C	ANIM	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	348	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	348	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	348	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	348	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	348	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	348	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	348	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	350	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	350	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	350	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	350	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	350	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	350	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	350	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	350	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	351	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	351	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	351	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	351	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	351	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	351	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	351	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	351	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	351	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD



## (2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.  
 URH : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

## (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a\* : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : 43

VOTES :

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/11/2020

Présenté par (1),  
A VIRELADE, le 25/11/2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
A Virelade, le 25/11/2020  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERTIN Catherine , Maire	
BOUCHET Daniel , Maire	
CARRUESCO Béatrice , conseillère communautaire	
CAZIMAJOU Didier , VP Bâtiments et voirie	
CHARLOT Didier , conseiller communautaire	
CLAVIER Dominique , VP Développement économique	
DAN DOMPIERRE Andreea , conseiller communautaire	
DANEY Bernard , conseiller communautaire	
DAURAT François , conseiller communautaire	
DEPUYDT Jean-Marc , conseiller communautaire	
DOREAU Sylvia-Mylène , VP Prévention et Gestion des déchets	
DORÉ Jocelyn , Président	
DREAU Bernard , conseiller communautaire	
DUCOS Laurence , conseillère communautaire	
FILLIATRE Thomas , VP Développement touristique	
FORTINON Maryse , conseillère communautaire	
GARABOS Bruno , conseiller communautaire	
GARAT Michel , conseiller communautaire	
GAUTHIER Jérôme , VP RLP, culture, sports et vie associative	
GIROIRE Alain , conseiller communautaire	
JOINEAU Vincent , Maire	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

LAHITTEAU Pierre , Maire	
LATAPY Michel , Maire	
LAULAN Corinne , conseillère communautaire	
LE TACON Julien , conseiller communautaire	
MASSIEU André , Maire	
MATEILLE Bernard , VP Finances et RH	
MENERET Valérie , VP Environnement	
PAPIN Jean-Bernard , conseiller communautaire	
PEDURAND Frédéric , conseiller communautaire	
PEIGNEY Patricia , conseillère communautaire	
PELLETANT Jean-Marc , Maire	
PEREZ Jean-Claude , Adjoint au Maire	
PERNIN Denis , conseiller communautaire	
PORTA Sylvie , VP affaires sociales et CISPD	
QUEYRENS Alain , VP Aménagement, SPANC	
RAPET Pascal , conseiller communautaire	
RAYNAL Audrey , conseillère communautaire	
REYNE Denis , conseiller communautaire	
RIDEAU Mariline , conseillère communautaire	
SABATIER QUEYREL Françoise , conseillère communautaire	
SOULE Jean-Patrick , VP enfance jeunesse	
TECHENEY Aline , conseillère communautaire	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.



**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

IV  
D2

Le Président,

Jocelyn DORÉ



*[Handwritten signature of Jocelyn Doré]*

Nombre de membres en exercice : 43  
 Nombre de membres présents : 40  
 Nombre de suffrages exprimés : 43  
 VOTES :  
 Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 19/11/2020



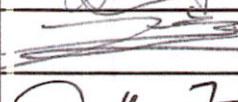


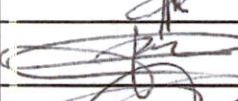
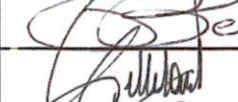
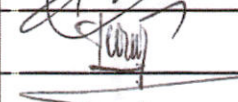
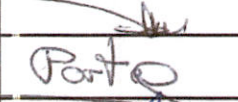
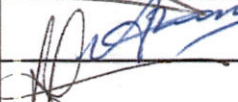
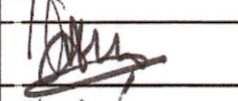









Présenté par (1),  
 A. Virilade, le 25/11/2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A. Virilade, le 25/11/2020  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERTIN Catherine , Maire	<i>[Signature]</i>
BOUCHET Daniel , Maire	<i>[Signature]</i>
CARRUESCO Béatrice , conseillère communautaire	<i>[Signature]</i>
CAZIMAJOU Didier , VP Bâtiments et voirie	<i>[Signature]</i>
CHARLOT Didier , conseiller communautaire	<i>[Signature]</i>
CLAVIER Dominique , VP Développement économique	<i>[Signature]</i>
DAN DOMPIERRE Andreea , conseiller communautaire	<i>[Signature]</i>
DANEY Bernard , conseiller communautaire	<i>[Signature]</i>
DAURAT François , conseiller communautaire	Pouvoir M <sup>e</sup> Meneret
DEPUYDT Jean-Marc , conseiller communautaire	<i>[Signature]</i>
DOREAU Sylvia-Mylène , VP Prévention et Gestion des déchets	<i>[Signature]</i>
DORÉ Jocelyn , Président	<i>[Signature]</i>
DREAU Bernard , conseiller communautaire	<i>[Signature]</i>
DUCOS Laurence , conseillère communautaire	<i>[Signature]</i>
FILLIATRE Thomas , VP Développement touristique	Pouvoir M <sup>e</sup> Sabatier - Quarel
FORTINON Maryse , conseillère communautaire	<i>[Signature]</i>
GARABOS Bruno , conseiller communautaire	<i>[Signature]</i>
GARAT Michel , conseiller communautaire	<i>[Signature]</i>
GAUTHIER Jérôme , VP RLP, culture, sports et vie associative	<i>[Signature]</i>
GIROIRE Alain , conseiller communautaire	Annulé car convoqué Pouvoir M. Pelleran
JOINEAU Vincent , Maire	<i>[Signature]</i>

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

D2

LAHITEAU Pierre , Maire	
LATAPY Michel , Maire	
LAULAN Corinne , conseillère communautaire	
LE TACON Julien , conseiller communautaire	
MASSIEU André , Maire	
MATEILLE Bernard , VP Finances et RH	
MENERET Valérie , VP Environnement	
PAPIN Jean-Bernard , conseiller communautaire	
PEDURAND Frédéric , conseiller communautaire	
PEIGNEY Patricia , conseillère communautaire	
PELLETANT Jean-Marc , Maire	
PEREZ Jean-Claude , Adjoint au Maire	
PERNIN Denis , conseiller communautaire	
PORTA Sylvie , VP affaires sociales et CISPD	
QUEYRENS Alain , VP Aménagement, SPANC	
RAPET Pascal , conseiller communautaire	
RAYNAL Audrey , conseillère communautaire	
REYNE Denis , conseiller communautaire	
RIDEAU Mariline , conseillère communautaire	
SABATIER QUEYREL Françoise , conseillère communautaire	
SOULE Jean-Patrick , VP enfance jeunesse	
TECHENEY Aline , conseillère communautaire	<i>Powcia M. Rapet</i>

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

Membres en exercice: 43

Votes:

Présents: .....40

Exprimés: .....43

dont suppléants: .....0

Abstentions: .....0

Absents: .....3

Pouvoirs: .....3

**POUR**: .....42

**CONTRE**: .....1

(A. MASSIEU)

**2020/176**

**GEMAPI – Validation des actions portées par la Communauté de communes dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**

*Rapporteur : M. Valérie MENERET,  
Vice -présidente en charge des de la GEMAPI*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRE) ;

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L.211-7 relatif à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

VU la délibération n°2018-260 du 19 décembre 2018, approuvant la stratégie sur la prévention des inondations ;

CONSIDERANT la prise de compétence GEMAPI par la Communauté de communes ;

CONSIDERANT l'obligation de la Communauté de communes de mettre en œuvre des actions visant à réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations ;

CONSIDERANT l'intérêt de s'engager dans une démarche concertée avec les autres collectivités de l'axe Garonne girondine ;

CONSIDERANT la possibilité de bénéficier de subventions par le biais du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ;

Madame la rapporteure expose que notre collectivité s'est engagée dans la mise en place d'un nouveau PAPI, piloté par le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) regroupant l'ensemble des Communautés de communes de l'axe Garonne, de Bourdelles à Villenave d'Ornon.

Ce travail collaboratif avec l'ensemble des EPCI (Communautés de communes Sud-Gironde, Réolais-en-Sud-Gironde, Portes de l'Entre-Deux-Mers et Montesquieu) implique une réflexion et une politique de gestion du risque inondation à une échelle cohérente, celle de l'axe de la Garonne girondine.

Madame la rapporteure rappelle que le Conseil communautaire a, dans la délibération du 19<sup>ème</sup> février 2020, approuvé la stratégie du PAPI d'intention (durée maximale de 3 ans) et un certain nombre d'actions à mettre en œuvre pour actualiser ces actions. Elle sera annexée au dossier PAPI d'intention, en cours de finalisation. Le résultat des actions mises en œuvre dans ce PAPI d'intention aboutira à l'élaboration d'un programme d'actions et de travaux qui sera communiqué à la collectivité en fin de mandat.

Madame la rapporteure indique que les actions sous la maîtrise d'ouvrage (totale ou partagée) de la collectivité sont les suivantes :

- Amélioration de la connaissance des inondations passées et développement d'une mémoire du risque
- Aménagement d'un sentier d'interprétation sur l'île de Raymond
- Intégration d'un volet « eau » dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Etudes de définition des travaux nécessaires au classement des ouvrages de protection : Barsac-Cérons, Preignac-Barsac, Preignac-Toulouze, Loupiac-Verdelais, Portets.

Madame la rapporteure informe que le montant total prévisionnel (reste à charge) des actions dont la collectivité est maître d'ouvrage s'élève à 60 900 € HT. Ce montant est à répartir sur les 3 ans de mise en œuvre du PAPI. Les dépenses et les recettes associées seront inscrites au budget annexe GEMAPI selon le planning de réalisation des actions.

**NB : Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des actions concernées par la maîtrise d'ouvrage de la collectivité avec les coûts associés :**

ACTIONS	DETAILS	COUTS PREVISIONNELS
1.1 - Amélioration de la connaissance des inondations passées et développement d'une mémoire du risque => maître d'ouvrage = EPCI => chef de file = Convergence-Garonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Recueillir le maximum de données sur les principales crues historiques</li> <li>→ Les capitaliser dans les actions futures du PAPI</li> </ul>	Rémunération d'un stagiaire sur 6 mois soit 4 500 € ht. Coût réparti sur les 5 CdC. RAC pour la CdC CG : 20 % soit 900 € ht
1.7 - Aménagement d'un sentier d'interprétation sur l'île de Raymond => maître d'ouvrage = Convergence-Garonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aménagement d'un sentier lié aux spécificités de la Garonne (écologique, patrimoniales, crues, inondations...).</li> <li>→ Améliorer la connaissance du fleuve et de développer la culture du risque inondation.</li> </ul>	<i>Action prévue techniquement et financièrement dans le cadre du Plan Garonne, sous réserve de validation politique.</i>
4.1 - Intégration d'un volet « eau » dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) => maître d'ouvrage = Convergence-Garonne	→ Intégrer dans le travail d'élaboration du PLUi, les connaissances liées aux inondations.	<i>Action déjà engagée par la CdC par le service et sur le budget PLUi.</i>
7.2.8 - Etude de définition des travaux nécessaires au classement de l'ouvrage de Toulouze-Preignac => maître d'ouvrage = Convergence-Garonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etablir des stratégies de gestion de chaque ouvrage et orienter les choix des systèmes d'endiguement à retenir et à classer, pour lesquels des travaux, à minima de sécurisation pourraient être envisagés et programmés dans le PAPI Complet</li> <li>→ Coûts estimés selon le linéaire de digues</li> <li>→ Etudes déclenchées qu'en cas de nécessité de réaliser des travaux conséquents (Modifications de digues, consolidation de berges, ...)</li> </ul>	Coût total estimé : 35 769 € ht RAC pour la Cdc : 20 % soit 7 154 € ht
7.2.9 - Etude de définition des travaux nécessaires au classement de l'ouvrage de Barsac-Preignac => maître d'ouvrage = Convergence-Garonne		Coût total estimé : 48 225 € ht RAC pour la Cdc : 20 % soit 9 645 € ht
7.2.10 - Etude de définition des travaux nécessaires au classement de l'ouvrage de Barsac-Cérons => maître d'ouvrage = Convergence-Garonne		Coût total estimé : 115 970 € ht RAC pour la Cdc : 20 % soit 23 194 € ht
7.2.11 - Etude de définition des travaux nécessaires au classement de l'ouvrage de Loupiac-Verdelais => maître d'ouvrage = Convergence-Garonne		Coût total estimé : 76870€ ht RAC pour la Cdc : 20 % soit 15 374 € ht
7.2.12 - Etude de définition des travaux nécessaires au classement de l'ouvrage de Portets => maître d'ouvrage = Convergence-Garonne		Coût total estimé : 23 166€ ht RAC pour la Cdc : 20 % soit 4 633 € ht
<b>TOTAL</b>		<b>60 900 € ht</b>

Madame la rapporteure rappelle que le montant des études de définition des travaux nécessaires au classement des ouvrages (études faune-flore, études foncières,) a été estimé selon le linéaire de digues présentes sur notre territoire. Certains systèmes sont partagés avec la CDC Sud-Gironde, réduisant de surcroît le coût à notre charge.

Ces études ne seront déclenchées qu'en cas de nécessité de faire des travaux conséquents et que sur les ouvrages qui seront prochainement choisis et reconnus par la collectivité.

Ayant entendu les explications de Madame la Rapporteuse,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VALIDE les actions inscrites au Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Garonne girondine, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Convergence Garonne ;

AUTORISE Monsieur le Président à donner son accord de principe à la participation financière de la Communauté de communes Convergence Garonne pour le financement de ces actions, sous réserve de sa labellisation par les services de l'Etat ;

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision au SMEAG, animateur et porteur du PAPI Garonne girondine ;

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



CONVERGENCE  
GARONNE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président,

Jocelyn DORÉ



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

- 9 DEC. 2020

ID : 033-200069581-20201125-2020\_177-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> : .....40	<u>Exprimés</u> : .....43
<u>dont suppléants</u> : .....0	<u>Abstentions</u> : .....0
<u>Absents</u> : .....3	
<u>Pouvoirs</u> : .....3	
	<u>POUR</u> : .....43
	<u>CONTRE</u> : .....0

2020/177

### SERVICES A LA POPULATION – Attribution d'une subvention à Cap Solidaire

*Rapporteur: Mme Sylvie PORTA,  
Vice-présidente en charge du Social*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'arrêté préfectoral du 06 mars 2019 prenant acte de la modification des statuts de la Communauté de communes;

CONSIDERANT les orientations politiques menées par la Communauté de communes en faveur de la mobilité et de l'accessibilité pour le public en précarité, les personnes âgées et les personnes en situation d'isolement;

CONSIDERANT que Cap Solidaire, avec la mise en place d'une Plateforme de Mobilité, répond aux enjeux de la mobilité et de l'inclusion de la population que s'est fixés la Communauté de communes. Par son ingénierie la structure accompagne la collectivité à trouver des solutions, des dispositifs et à mettre en place des actions pour le territoire;

CONSIDERANT que le travail partenarial avec Cap Solidaire fera l'objet d'un suivi technique régulier et d'un bilan annuel avec le Pôle Social et Familial;

CONSIDERANT l'avis favorable à ce travail partenarial de la Commission Service à la Population et Gens du voyage;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 Novembre 2020 pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 7300 €;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal;

Ayant entendu les explications de Madame la Rapporteuse,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

ATTRIBUE à CAP SOLIDAIRE une subvention d'un montant de 7300 € (Sept mille trois cents euros) pour l'année 2020.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ



**CONVERGENCE  
GARONNE**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président,

Joeelyn DORÉ



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**- 9 DEC. 2020**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_178-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANÉY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Marilène RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> : .....40	Exprimés: .....43
<u>dont suppléants</u> : .....0	Abstentions: .....0
<u>Absents</u> : .....3	
<u>Pouvoirs</u> : .....3	
	<b>POUR</b> : .....43
	<b>CONTRE</b> : .....0

2020/178

**SPANC – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique dans le cadre du groupement de commandes pour le futur marché de prestation du SPANC**

*Rapporteur: M. Alain Queyrens,  
Vice-président en charge de l'urbanisme*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU les statuts de la Communauté de communes Convergence Garonne et notamment la compétence supplémentaire exercée par la collectivité en matière d'assainissement non collectif ;  
VU le marché en cours avec le prestataire SAUR pour assurer les « missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif » et qui se termine au 31 décembre 2020 ;

CONSIDERANT que le lancement d'un nouveau marché pour relancer la prestation « missions de contrôle des installations non collectif » pour la période 2021-2026 est en cours et qu'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) doit être constituée pour analyser les candidatures ;

CONSIDERANT la réponse favorable apportée par la Communauté de communes Convergence-Garonne auprès du SIEA DES 2 RIVES DE GARONNE le 14 août 2020 pour organiser un groupement de commande dans le cadre de ce marché (prestation d'AMO et coût de publication du marché), rationalisé en fonction du nombre d'installations concernées pour chaque structure ;

CONSIDERANT la signature de la convention de groupement par la Communauté de communes Convergence-Garonne et le SIEA DES 2 RIVES DE GARONNE ;

CONSIDERANT que la création d'un groupement de commande doit prévoir la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres dont les membres sont élus parmi les délégués de chaque adhérent au groupement ;

CONSIDERANT que cette CAO sera présidée par Monsieur le Président de la Communauté de communes Convergence-Garonne, structure coordinatrice de ce marché ;

CONSIDERANT les candidatures manifestées pour siéger à la CAO spécifique du groupement de commande pour le compte de la Communauté de communes :

- M. MATEILLE Bernard (Titulaire)
- M. SOULÉ Jean-Patrick (Suppléant)

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DESIGNE Monsieur MATEILLE (titulaire) et Monsieur SOULE (suppléant) à la Commission d'attribution du groupement de commande pour la Communauté de communes ;

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision auprès des services préfectoraux.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Marilène RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> : .....40	Exprimés: .....43
<u>dont suppléants</u> : .....0	Abstentions: .....0
<u>Absents</u> : .....3	
<u>Pouvoirs</u> : .....3	
	<b>POUR</b> : .....43
	<b>CONTRE</b> : .....0

2020/179

**URBANISME- Demande de subvention pour la réalisation d'une étude complémentaire ruissellement dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

*Rapporteur : M. Alain QUEYRENS,  
Vice-président en charge de l'urbanisme*

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16 relatif à la compétence Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2017/210 du 28 juin 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;

CONSIDERANT l'objectif de la Communauté de communes Convergence Garonne de mettre en œuvre une politique de gestion des risques liés à l'eau dans le cadre du PLUi ;

CONSIDERANT la possibilité pour le Conseil Départemental de contribuer au financement d'études d'amélioration de la connaissance du risque inondation, et de la prise en compte des inondations dans les documents d'urbanisme ;

CONSIDERANT l'appel à subvention « Aide pour les études et la connaissance du risque inondation » mis en œuvre par le Conseil Départemental ;

CONSIDERANT l'avis favorable du COPIL PLUi en date du 09 novembre 2020 ;

Monsieur le rapporteur explique que, dans le cadre du PLUi, la Communauté de communes souhaite engager une étude de gestion du ruissellement, complémentaire à l'étude « Cartographie de référence sur les risques naturels inondations et mouvements de terrain » réalisée en 2015 suites aux événements orageux de 2014, sur les 4 communes concernées de Cardan, Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Rions ;

Monsieur le rapporteur précise que l'objectif de cette étude est d'affiner la connaissance du risque ruissellement et d'introduire des prescriptions de « constructibilité sous conditions » dans le PLUi visant à la fois la protection des biens et des personnes, et au développement équilibré des communes.

**Monsieur le rapporteur informe** le Conseil communautaire que le montant total de l'étude reste à charge de la collectivité de 21 000 euros HT).

La demande de subvention se fera sur la base du financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
<b>Étude complémentaire « Gestion du risque ruissellement dans le PLUi » Communes de Cardan, Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Rions</b>				
Détail de l'étude	Montant HT	Détail des financeurs	Taux	Montant HT
Estimation du montant de l'étude basée sur la proposition technique et financière du CEREMA	35 000 €	Conseil Départemental de la Gironde Garonne	40 %	14 000 €
		CDC Convergence (RAC)	60 %	21 000 €
<b>Total HT</b>	<b>35 000 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>100 %</b>	<b>35 000 €</b>

Ayant entendu les explications de Monsieur le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

**AUTORISE** Monsieur le Président à déposer les demandes de financement auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de l'étude complémentaire de ruissellement dans le cadre du PLUi.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

Département de la Gironde

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le - 9 DEC. 2020

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

**Communauté de Communes Convergence  
Garonne**

Le Président

Locelyn DORÉ

Commune de **PUJOLS S/CIRON**



**MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**



**DOSSIER D'APPROBATION**

**Plan Local d'Urbanisme**

Approuvé le 17 décembre 2007

**Modification**

Modification n°1 approuvée le 28/07/2015

Modification simplifiée n°1 approuvée le .....



## DOSSIER D'APPROBATION

### BORDEREAU DES PIÈCES

- 1 – Notice explicative
- 2 – Pièces modifiées
- 3 – Résultat de la notification aux personnes publiques associées
- 4 – Mise à disposition du public
- 5 – pièces administratives

Département de la Gironde

**Communauté de Communes convergence  
Garonne**

Commune de **PUJOLS S/CIRON**

**MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**



**DOSSIER D'APPROBATION**

**1- NOTICE EXPLICATIVE**

**Plan Local d'Urbanisme**

Approuvé le 17 décembre 2007

**Modification**

Modification n°1 approuvée le 28/07/2015

Modification simplifiée n°1 approuvée le .....

# SOMMAIRE

<b>1 - RAPPEL REGLEMENTAIRE.....</b>	<b>2</b>
<b>2 - CONTEXTE ET OBJET DE LA MODIFICATION .....</b>	
<b>2.1 - Objet de la modification et exposé des motifs.....</b>	<b>4</b>
<b>2.2 - Incidences de la modification.....</b>	<b>6</b>



# RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

La Communauté de communes Convergence Garonne est compétente en matière d'urbanisme, elle assure alors la mise en oeuvre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux. À ce titre, la modification est effectuée, à l'initiative du président de l'EPCI, selon une procédure simplifiée. La présente modification est engagée conformément aux articles L.153-31, L.153-36, L.153-41, L.153-45, L.153-47 et L.153-48 du code de l'urbanisme.

## Extraits du code de l'urbanisme

### Article L.153-31 :

Le plan local d'urbanisme est révisé lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide :

- 1° Soit de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
- 2° Soit de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- 3° Soit de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.
- 4° Soit d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.
- 5° Soit de créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté.

### Article L.153-36 :

Sous réserve des cas où une révision s'impose en application de l'article [L. 153-31](#), le plan local d'urbanisme est modifié lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions.

### Article L.153-41 :

Le projet de modification est soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement par le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou le maire lorsqu'il a pour effet :

- 1° Soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- 2° Soit de diminuer ces possibilités de construire ;
- 3° Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;
- 4° Soit d'appliquer l'article [L. 131-9](#) du présent code.

### Article L.153-45 :

Dans les autres cas que ceux mentionnés à l'article [L. 153-41](#), et dans le cas des majorations des droits à construire prévus à l'article [L. 151-28](#), la modification peut, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire, être effectuée selon une procédure simplifiée. Il en est de même lorsque le projet de modification a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle.

### Article L.153-47 :

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles [L. 132-7](#) et [L. 132-9](#) sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont enregistrées et conservées.

Les modalités de la mise à disposition sont précisées, selon le cas, par l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Lorsque la modification simplifiée d'un plan local d'urbanisme intercommunal n'intéresse qu'une ou plusieurs communes, la mise à disposition du public peut n'être organisée que sur le territoire de ces communes.

À l'issue de la mise à disposition, le président de l'établissement public ou le maire en présente le bilan devant l'organe délibérant de l'établissement public ou le conseil municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

### Article L.153-48 :

L'acte approuvant une modification simplifiée devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles [L. 2131-1](#) et [L. 2131-2](#) du code général des collectivités territoriales.



La procédure de modification simplifiée du PLU est retenue dans la mesure où :

- la présente procédure a pour objet de modifier le règlement du PLU, sans :
  - majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
  - diminuer ces possibilités de construire ;
  - réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;
- En outre, elle n'entre pas dans le champ d'application de la révision, dans la mesure où elle :
  - ne modifie pas les orientations générales définies dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;
  - ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
  - ne réduit pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

# CONTEXTE ET OBJET DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE

## 2

Approuvé le 17 décembre 2007, le Plan Local d'Urbanisme en vigueur de la commune de PUJOLS S/CIRON a fait l'objet d'une modification approuvée le 28/07/2015.

La présente modification simplifiée n°1 a pour objet de modifier le règlement écrit des zones UA et UB.

## 2.1 – OBJET DE LA MODIFICATION ET EXPOSÉ DES MOTIFS

- Dispositions réglementaires relatives à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Actuellement, en zone UA et UB du PLU, lorsque le terrain n'est pas raccordé au réseau collectif d'assainissement, toutes les constructions doivent respecter une distance d'implantation par rapport aux limites séparatives.

Cette disposition, initialement instaurée pour tenir compte des installations d'assainissement non collectif, crée aujourd'hui des situations de blocage en rendant des constructions d'annexes impossibles, et a notamment pour conséquence la multiplication d'installations de remplacement dénaturant le paysage communal.

Il est donc proposé de modifier les articles **UA 7** et **UB 7** de la façon suivante :

**Zone UA :**

### **ARTICLE UA 7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives**

#### **Article actuel :**

**a) Lorsque le terrain est raccordé au réseau collectif d'assainissement :**

Les constructions peuvent être implantées sur les limites séparatives de propriété.

Elles doivent être implantées sur l'une au moins des limites latérales (donnant sur les voies et emprises publiques) dans une profondeur de 15 mètres à partir de l'alignement de la voie ou de la limite qui s'y substitue.

Dans le cas d'implantation en retrait des limites séparatives, la distance comptée horizontalement de tout point d'une construction au point le plus proche de la limite séparative doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

**b) Lorsque le terrain n'est pas raccordé au réseau collectif d'assainissement :**

La distance comptée horizontalement de tout point d'une construction au point le plus proche de la limite séparative doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 3 mètres. Dans tous les cas, les piscines seront implantées avec un recul minimum de 3 mètres par rapport aux limites séparatives.

#### **Nouvel article :**

**a) Lorsque le terrain est raccordé au réseau collectif d'assainissement :**

Les constructions peuvent être implantées sur les limites séparatives de propriété.

Elles doivent être implantées sur l'une au moins des limites latérales (donnant sur les voies et emprises publiques) dans une profondeur de 15 mètres à partir de l'alignement de la voie ou de la limite qui s'y substitue.

Dans le cas d'implantation en retrait des limites séparatives, la distance comptée horizontalement de tout point d'une construction au point le plus proche de la limite séparative doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

**b) Lorsque le terrain n'est pas raccordé au réseau collectif d'assainissement :**

La distance comptée horizontalement de tout point d'une construction au point le plus proche de la limite séparative doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

**Cette disposition n'est pas applicable aux annexes, sauf les piscines qui devront être implantées avec un recul minimum de 3 mètres par rapport aux limites séparatives.**

## Zone UB

### ARTICLE UB 7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

#### **Article actuel :**

##### **a) Lorsque le terrain est raccordé au réseau collectif d'assainissement :**

Les constructions peuvent être implantées sur l'une des limites séparatives de propriété.

Dans le cas d'implantation en retrait des limites séparatives, la distance comptée horizontalement de tout point d'une construction au point le plus proche de la limite séparative doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

##### **b) Lorsque le terrain n'est pas raccordé au réseau collectif d'assainissement :**

La distance comptée horizontalement de tout point d'une construction au point le plus proche de la limite séparative doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

Dans tous les cas, les piscines seront implantées avec un recul minimum de 3 mètres par rapport aux limites séparatives.

Toutefois, des implantations différentes peuvent être admises :

- Dans le cas de reconstruction, aménagement ou extension de bâtiments existants qui ne sont pas implantés selon les prescriptions du P.L.U.,
- Pour les bâtiments et ouvrages liés au fonctionnement des services publics lorsque leurs caractéristiques techniques l'imposent.

#### **Nouvel article :**

##### **a) Lorsque le terrain est raccordé au réseau collectif d'assainissement :**

Les constructions peuvent être implantées sur l'une des limites séparatives de propriété.

Dans le cas d'implantation en retrait des limites séparatives, la distance comptée horizontalement de tout point d'une construction au point le plus proche de la limite séparative doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

##### **b) Lorsque le terrain n'est pas raccordé au réseau collectif d'assainissement :**

La distance comptée horizontalement de tout point d'une construction au point le plus proche de la limite séparative doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

**Cette disposition n'est pas applicable aux annexes sauf les piscines qui devront être implantées avec un recul minimum de 3 mètres par rapport aux limites séparatives.**

Toutefois, des implantations différentes peuvent être admises :

- Dans le cas de reconstructions, aménagement ou extension de bâtiments existants qui ne sont pas implantés selon les prescriptions du PLU,
- Pour les bâtiments et ouvrages liés au fonctionnement des services publics lorsque leurs caractéristiques techniques l'imposent.

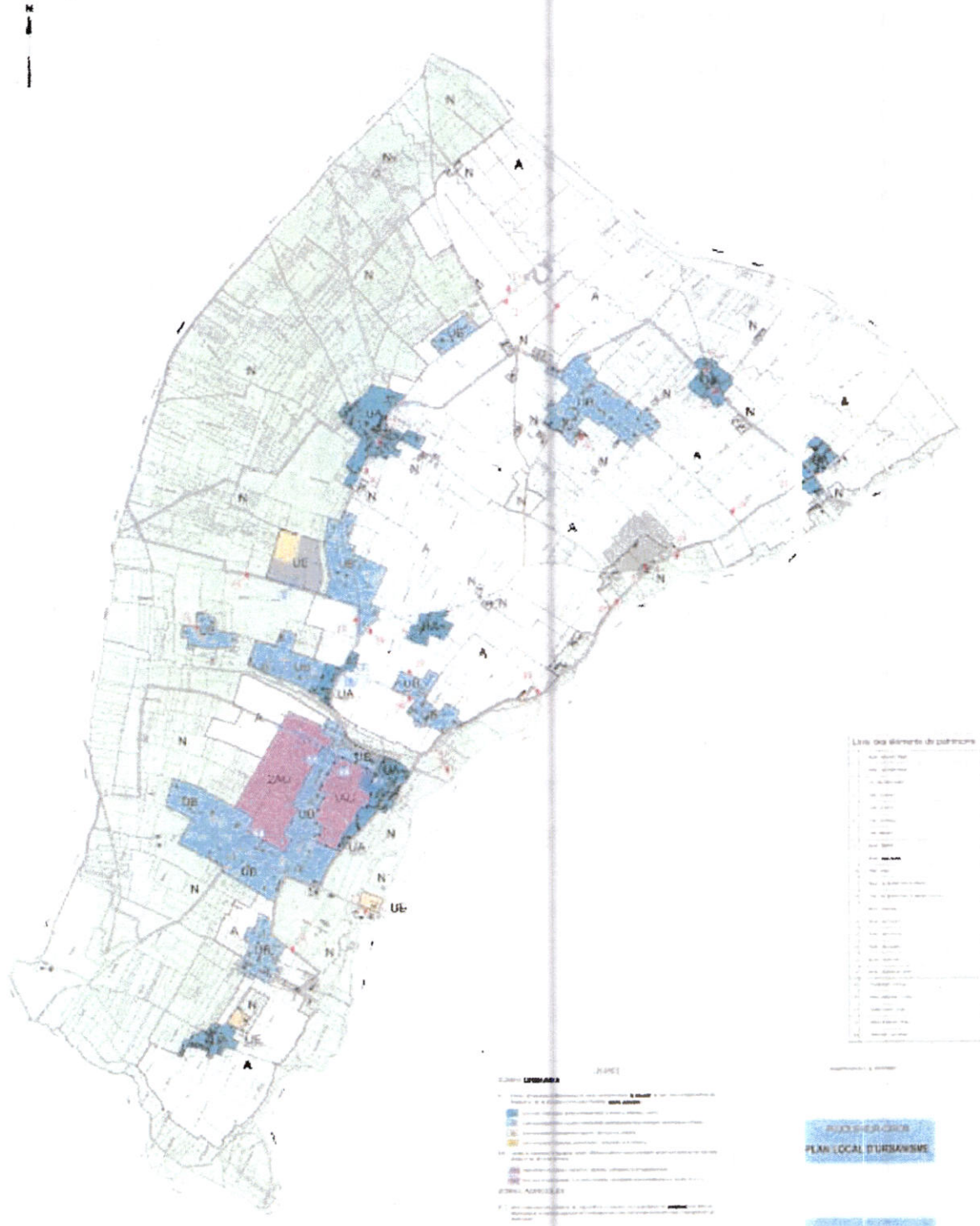
## 1.2- INCIDENCES DE LA MODIFICATION

Le présent dossier de modification simplifiée est établi pour adapter le règlement sur le point suivant :

- Dans les zones UA et UB, lorsque les terrains ne sont pas raccordés au réseau collectif d'assainissement, permettre aux annexes de s'implanter n'importe où, sauf les piscines qui devront respecter un recul de 3m.

### Incidences sur le PLU :

Le règlement est modifié uniquement sur les articles UA7 et UB7 par l'ajout de la phrase « Cette disposition n'est pas applicable aux annexes sauf les piscines qui devront être implantées avec un recul minimum de 3 mètres par rapport aux limites séparatives. ».



### **Incidences sur l'environnement :**

Cette modification uniquement règlementaire ne concerne que des zones urbaines et s'appliquent uniquement à des annexes de bâtiments à usage d'habitation, commerces, services.

Elle ne présente pas d'impact sur l'environnement ou sur le patrimoine naturel de la commune.

Le projet de modification simplifiée du PLU ne porte pas atteinte aux zones naturelles et agricoles et se situe en dehors de tout site Natura 2000.

La modification du PLU concerne uniquement des aspects règlementaires, applicables à la zone urbaine du PLU, laquelle a été délimitée en dehors des sites protégés énoncés ci-dessus.

Par conséquent, le projet de modification du PLU n'est pas susceptible d'avoir d'incidence significative sur l'état de conservation de ces sites : aucune espèce et aucun habitat n'est impacté de façon directe, indirecte, temporaire ou permanente par les changements apportés par la présente modification du PLU.

Ces changements ne présentent pas d'enjeux environnementaux particuliers et sont sans incidences sur les continuités écologiques.

### **Le respect des orientations du Projet d'Aménagement et de développement durable du PLU**

La présente modification qui permet une liberté d'implantation pour les annexes (sauf piscines) en zone UA et UB est conforme au Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme, lequel prévoit de « structurer et étoffer le bourg et ses extensions ».

Département de la Gironde

# Communauté de Communes Convergence Garonne

Commune de **PUJOLS S/CIRON**

## MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



**DOSSIER D'APPROBATION**

**2 – PIÈCES MODIFIÉES**  
Règlement

Plan Local d'Urbanisme

Approuvé le 17 décembre 2007

Modification

Modification n°1 approuvée le 28/07/2015

Modification simplifiée n°1 approuvée le .....

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE



## **Extrait : Règlement : Pièce Ecrite**

## ZONE UA

### CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE

Il s'agit d'une zone urbaine à caractère central, d'habitations, de commerces et de services.

Ce caractère est traduit par la forte densité des constructions, et leur implantation généralement en ordre continu ou semi-continu le long des voies publiques.

Cette zone s'étend sur le centre ancien de PUJOLS-SUR-CIRON et les hameaux de Mareuil, Le Blanc, Jean Dubos.

Cette zone comprend un secteur de carrières, ainsi qu'un secteur inondable (Dossier Départemental des Risques Majeurs — DDRM).

#### ARTICLE UA 0 – RAPPELS

**Types d'occupation ou d'utilisation du sol soumis à autorisation ou à déclaration en raison de la mise en application du PLU :**

Les installations et travaux divers désignés aux articles R 421-9 à R 421-13, R.421-17 et R.421-23 à R.421-25 du code de l'urbanisme sont soumis à déclaration préalable.

L'édification de clôtures est soumise à déclaration, conformément aux dispositions des articles R.421-2 et R.421-12 du code de l'urbanisme.

Les démolitions sont soumises à autorisation, conformément aux articles L 421-3 du code de l'urbanisme.

**Les défrichements sont soumis à autorisation dans les conditions fixées par le code forestier (articles L 311-1 à L311-5)**

#### ARTICLE UA 1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

**En secteur de carrières uniquement aucune construction n'est autorisée.**

En dehors du secteur de carrières, sont interdites les occupations et utilisations du sol suivantes :

- a) Les constructions à usage :
  - Industriel
  - agricole.
- b) Les terrains de camping, les terrains de stationnement de caravanes, les Habitations Légères de Loisirs et les mobil-homes.
- c) L'ouverture et l'exploitation de carrières.
- d) Les autres occupations et utilisations du sol suivantes :
  - les dépôts de véhicules.
  - les parcs d'attraction ouverts au public.

#### ARTICLE UA 2 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les constructions et installations ne figurant pas dans la liste citée à l'article UA 1, notamment celles à usage d'habitation, d'équipement d'intérêt collectif, d'hébergement hôtelier, d'artisanat, de commerce, de bureaux, sont admises.



Par ailleurs, les occupations et utilisations du sol suivantes peuvent être autorisées sous conditions, adaptées au cas par cas :

- a) Les constructions à usage d'entrepôt sous réserve qu'elles soient liées à une activité existante dans la zone.
- b) Les constructions à usage artisanal sous réserve qu'elles ne créent pas de nuisances olfactives et sonores pour le voisinage.
- c) L'aménagement et l'extension des bâtiments à usage agricole existants dans la zone.
- d) Les annexes et abris de jardin dès lorsqu'ils sont liés à une construction d'habitation existante dans la zone.
- e) L'entretien et la restauration d'éléments de patrimoine repérés au plan de zonage (comme élément à préserver au titre de l'article L.123-1,7°) sans changement de destination.

### ARTICLE UA 3 – CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES VOIES PUBLIQUES OU PRIVÉES ET D'ACCES AUX VOIES OUVERTES AU PUBLIC

#### ACCES

Les constructions et installations autorisées doivent avoir accès à une voie publique ou privée, soit directement, soit par passage aménagé sur les fonds voisins, éventuellement obtenu dans les conditions fixées par l'article 682 du Code Civil.

Les accès doivent présenter des caractéristiques permettant de satisfaire aux exigences de la sécurité, de la défense contre l'incendie et de la protection civile (voie d'au moins 3,50 m de largeur ne comportant ni virage de rayon inférieur à 11 m, ni passage sous porche de hauteur inférieure à 3,50 m).

Les accès aux RD 114 et 116 seront soumis à l'avis du gestionnaire de la voie dans le cadre de l'application de l'article R111-4 du Code de l'Urbanisme.

#### VOIRIE

DESTINATION DES VOIES	LARGEUR MINIMUM DE LA CHAUSSEE	LARGEUR MINIMUM DE LA PLATE-FORME
Voies destinées à être ultérieurement incluses dans la voirie publique ou non	5 m sauf dans les voiries en sens unique ce minimum est alors ramené à 3m50	8 m sauf dans les voiries en sens unique ce minimum est alors ramené à 6m50
Voies qui ne seront jamais incluses dans la voirie publique	4 m	5 m

Les voies en impasse doivent être aménagées dans leur partie terminale afin de permettre aux véhicules privés et à ceux des services publics (matériel de lutte contre l'incendie, enlèvement des ordures ménagères, ...) de faire aisément demi-tour.

## **ARTICLE UA 4 – CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES RÉSEAUX PUBLICS D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT**

### **EAU POTABLE**

Toute construction ou installation qui requiert une desserte en eau potable doit être alimentée par branchement sur une conduite publique de distribution de caractéristiques suffisantes, située au droit du terrain d'assiette, et être équipée d'un dispositif anti-retour d'eau. Toutefois, il peut être prévu un raccordement en application des dispositions relatives aux équipements propres établies par l'article L332-15, 3° alinéa du code de l'urbanisme. Il est rappelé que ledit raccordement ne peut excéder 100 mètres.

### **ASSAINISSEMENT**

Le raccordement au réseau public d'assainissement sera de type séparatif.

- Eaux usées :

#### **En secteur d'assainissement collectif**

Les eaux usées de toute nature (qui visent entre autres les eaux usées autres que domestiques qui sans être nécessairement des eaux de piscine relèvent également des dispositions de l'article L.1331.10 du Code de la Santé Publique) doivent être évacuées par des canalisations souterraines au réseau public d'assainissement, situé au droit du terrain d'assiette, en respectant ses caractéristiques et dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur.

#### **En secteur d'assainissement autonome (non collectif)**

En l'absence de réseau collectif et seulement dans ce cas et en attente de la mise en œuvre de ce dernier, les constructions et installations peuvent être autorisées, sous réserve que leurs eaux et matières usées soient dirigées sur des dispositifs de traitement individuel agréés et éliminées conformément à la réglementation et aux normes en vigueur, et à condition que la taille et la nature hydrogéologique du terrain le permettent. Le schéma communal d'assainissement servira d'orientation à la définition de la filière à mettre en place.

Concernant les dispositifs de traitement individuel :

- Pour les constructions existantes : l'évacuation des eaux et matières usées non traitées est interdite dans les fossés, cours d'eaux et réseaux pluviaux
- Pour les constructions neuves : l'évacuation des eaux et matières usées traitées est autorisée dans des fossés, cours d'eaux ou réseaux pluviaux uniquement si les exutoires sont pérennes (disposition de la MISE - Mission Inter Services de l'Eau en date du 7 mai 1999).

Pour les opérations de lotissement, il pourra être demandé un réseau de type séparatif en attente de branchement sur le réseau public d'assainissement.

Ces dispositifs doivent être conçus de manière à pouvoir être raccordés au réseau collectif d'assainissement, dès sa réalisation, lorsque le Schéma Communal d'Assainissement le prévoit. Ce raccordement est alors obligatoire.

- Eaux pluviales :

Les constructeurs doivent prévoir les aménagements nécessaires à l'absorption des eaux pluviales sur leur terrain sauf impossibilité technique. Dans ce cas, l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau public d'eaux pluviales, s'il existe, peut être admis.

#### **RÉSEAUX DIVERS :**

Toute construction doit être alimentée en électricité dans des conditions répondant à ses besoins par branchement sur une ligne publique de distribution, située au droit du terrain d'assiette.

Lorsque les lignes électriques ou téléphoniques sont réalisées en souterrain, les branchements à ces lignes doivent l'être également.

#### **ARTICLE UA 5 – SUPERFICIE MINIMALE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES**

Non réglementé.

#### **ARTICLE UA 6 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES**

Les constructions doivent être édifiées à l'alignement des voies publiques ou privées existantes, à modifier ou à créer.

Lorsque la construction prolonge une construction existante à conserver, édifiée en retrait de l'alignement, celui-ci peut être substitué à l'alignement de la voie.

Dans le cas de voies privées, la limite effective de la voie privée se substitue à l'alignement.

Dans le cas de terrains desservis par deux voies, il suffit que ces prescriptions soient respectées par rapport à l'une des voies.

Des implantations en retrait de l'alignement sont toutefois autorisées dans les cas suivants :

- a) Lorsque le mode d'implantation imposé est l'alignement, la continuité du bâti peut être assurée également par un mur haut, existant ou à créer, ou par un élément d'architecture, pourvu que la volumétrie générale soit préservée. La construction principale peut alors être implantée librement par rapport à l'alignement.
- b) Lorsque la construction s'intègre dans un projet intéressant la totalité d'un îlot ou d'un ensemble d'îlots.
- c) Lorsque la construction est édifiée sur une unité foncière ne disposant pas d'une façade sur rue et desservie dans les conditions d'accès définies à l'article 3 « Accès ».
- d) Dans le cas de reconstruction, aménagement ou extension de bâtiments existants, pour les terrains desservis par une simple bande d'accès à la voie publique.
- e) D'autres bâtiments, et notamment des annexes, peuvent alors être édifiées librement par rapport à l'alignement.

- f) Dans le cas de réalisation en façade d'aires de stationnement aménagées à usage collectif.
- g) Pour les bâtiments et ouvrages nécessaires au bon fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif, lorsque leurs caractéristiques techniques l'exigent.

#### ARTICLE UA 7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SÉPARATIVES

- a) Lorsque le terrain est raccordé au réseau collectif d'assainissement :

Les constructions peuvent être implantées sur les limites séparatives de propriété. Elles doivent être implantées sur l'une au moins des limites latérales (donnant sur les voies et emprises publiques) dans une profondeur de 15 mètres à partir de l'alignement de la voie ou de la limite qui s'y substitue.

Dans le cas d'implantation en retrait des limites séparatives, la distance comptée horizontalement de tout point d'une construction au point le plus proche de la limite séparative doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à **3 mètres**.

- b) Lorsque le terrain n'est pas raccordé au réseau collectif d'assainissement :

La distance comptée horizontalement de tout point d'une construction au point le plus proche de la limite séparative doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à **3 mètres**.

**Cette disposition n'est pas applicable aux annexes, sauf les piscines qui devront être implantées avec un recul minimum de 3 mètres par rapport aux limites séparatives.**

#### ARTICLE UA 8 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MEME PROPRIETE

Deux constructions non contiguës, implantées sur une même unité foncière, doivent être à une distance l'une de l'autre au moins égale à la moitié de la plus grande hauteur des deux constructions et jamais inférieure à **4 mètres**.

#### ARTICLE UA9 - EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS

Non réglementé

#### ARTICLE UA10 - HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS

*Pour les constructions édifiées en premier rang le long des voies et emprises publiques, la hauteur se mesure de l'égout des couvertures en façade sur rue, au trottoir.  
Dans les autres cas, il s'agit de la hauteur maximale à l'égout des couvertures de la construction.*

Les constructions à usage d'annexe, de garage et d'abris de jardin ne devront pas dépasser **3 mètres 50** de hauteur.

Pour toutes les autres constructions admises dans la zone, la hauteur d'une construction nouvelle ne doit pas excéder celle du bâtiment limitrophe le plus élevé.

Une tolérance de un mètre est admise lorsque la hauteur déterminée comme il est indiqué ci-dessus ne permet pas d'édifier un nombre entier d'étages droits.

Le long des voies et emprises publiques, la hauteur des constructions édifiées dans les conditions ci-dessus ne doit pas excéder **9 mètres**.

## **ARTICLE UA11 - ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT DE LEURS ABORDS**

### **ANNEXES**

Les annexes doivent présenter le même aspect que le bâtiment principal. Les abris métalliques, bâtiments précaires et autres constructions de fortune sont formellement interdits.

### **TOITURES**

Pour les constructions d'architecture traditionnelle, les toitures respecteront les pentes des toits de Gironde qui sont emprises entre 30% et 40%.

Pour toutes les constructions, les couvertures seront en matériaux de type canal ou similaire.

En dehors du périmètre de protection d'un monument historique, les toitures terrasses sont autorisées.

### **MATÉRIAUX APPARENTS**

Les matériaux suivants sont interdits pour un usage extérieur :

- tôle galvanisée, employée à nu,
- tout matériau non revêtu d'un enduit.

Les peintures ou revêtements seront de ton pierre.

### **CLOTURES**

Les murs édifiés à l'alignement des voies publiques et destinés à assurer la continuité du bâti sur la voie, ne doivent pas avoir une hauteur supérieure à celle des constructions avoisinantes.

Les clôtures seront constituées :

- soit d'un mur plein d'une hauteur maximale de **1,60 m**. Ces murs pleins devront être de même couleur que le bâtiment principal, ils pourront être rehaussés d'une grille, grillage ou tout autre dispositif à claire voie,
- soit par des haies vives, grilles, grillages ou tout autre dispositif à claire voie dans la mesure où leur hauteur ne dépasse pas **1,60 m**.

A l'angle de deux routes, les problèmes de visibilité devront être pris en compte lors de l'édification des clôtures.

**ARTICLE UA 12 - OBLIGATIONS EN MATIERE DE REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT**

Non réglementé

**ARTICLE UA13 - OBLIGATIONS EN MATIERE DE REALISATION D'ESPACES LIBRES ET DE PLANTATIONS**

Non règlementé

**ARTICLE UA 14 - COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (C.O.S.)**

Non règlementé

## ZONE UB

### CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

Zone à vocation principalement résidentielle moyennement à peu dense correspondant à l'extension du bourg et de certains hameaux originels, et aux extensions pavillonnaires récentes. Il s'agit d'une zone urbaine mixte, destinée principalement aux constructions à usage d'habitation, de commerces et de services.

Les constructions sont le plus souvent édifiées en ordre discontinu et implantées en recul par rapport à l'alignement des voies.

Dans cette zone, la capacité des équipements publics existants ou en cours de réalisation permet d'admettre immédiatement des constructions.

Cette zone comprend un secteur de carrières.

### ARTICLE UB 0 – RAPPELS

**Types d'occupation ou d'utilisation du sol soumis à autorisation ou à déclaration en raison de la mise en application du PLU :**

- Les installations et travaux divers désignés aux articles R 421-9 à R 421-13, R.421-17 et R.421-23 à R.421-25 du code de l'urbanisme sont soumis à déclaration préalable.
- L'édification de clôtures est soumise à déclaration, conformément aux dispositions des articles R.421-2 et R.421-12 du code de l'urbanisme.
- Les démolitions sont soumises à autorisation, conformément aux articles L 421-3 du code de l'urbanisme.

**Les défrichements sont soumis à autorisation dans les conditions fixées par le code forestier (articles L 311-1 à L 311-5).**

### ARTICLE UB 1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

**En secteur de carrières uniquement aucune construction n'est autorisée.**

En dehors du secteur de carrières, sont interdites les occupations et utilisations du sol suivantes :

a) Les constructions nouvelles à usage :

- Industriel ;
- Agricole,

nécessaires à l'implantation d'un nouvel établissement.

b) Les terrains de camping, les terrains de stationnement de caravanes, les Habitations Légères de Loisirs et les mobil-homes.

c) L'ouverture et l'exploitation de carrières.

d) Les autres occupations et utilisations du sol suivantes :

- les dépôts de véhicules,
- les parcs d'attraction ouverts au public.

## ARTICLE UB 2 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES

Les constructions et installations ne figurant pas dans la liste citée à l'article UB 1, notamment celles à usage d'habitation, d'équipement d'intérêt collectif, d'hébergement hôtelier, d'artisanat, de commerce, de bureaux, sont admises.

**Par ailleurs, les occupations et utilisations du sol suivantes peuvent être autorisées sous conditions, adaptées au cas par cas :**

- a) Les constructions à usage d'entrepôt sous réserve qu'elles soient liées à une activité existante dans la zone.
- b) Les constructions à usage artisanal sous réserve qu'elles ne créent pas de nuisances olfactives et sonores pour le voisinage.
- c) L'aménagement et l'extension des bâtiments à usage agricole existants dans la zone.
- d) Les annexes et abris de jardin dès lorsqu'ils sont liés à une construction d'habitation existante dans la zone.
- e) L'entretien et la restauration d'éléments de paysage ou de patrimoine repérés au plan de zonage (comme élément à préserver au titre de l'article L.123-1, 7<sup>e</sup>) sans changement de destination.

## ARTICLE UB 3 — CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES VOIES PUBLIQUES OU PRIVEES ET D'ACCES AUX VOIES OUVERTES AU PUBLIC

### ACCES

Les constructions et installations autorisées doivent avoir accès à une voie publique ou privée, soit directement, soit par passage aménagé sur les fonds voisins, éventuellement obtenu dans les conditions fixées par l'article 682 du code civil.

Ces accès doivent présenter les caractéristiques minimales définies ci-dessous :

Les accès doivent présenter des caractéristiques permettant de satisfaire aux exigences de la sécurité, de la défense contre l'incendie et de la protection civile (voie d'au moins 3,50 m de largeur ne comportant ni virage de rayon inférieur à 11 m, ni passage sous porche de hauteur inférieure à 3,50 m).

Les accès aux RD 114 et 116 seront soumis à l'avis du gestionnaire de la voie dans le cadre de l'application de l'article R111-4 du Code de l'Urbanisme.

### VOIRIE

DESTINATION DES VOIES	LARGEUR MINIMUM DE LA CHAUSSEE	LARGEUR MINIMUM DE LA PLATE-FORME
Voies destinées à être ultérieurement incluses dans la voirie publique ou non	5 m sauf dans les voiries en sens unique ce minimum est alors ramené à 3m50	8 m
Voies qui ne seront jamais incluses dans la voirie publique	4m	5m



Les voies en impasse doivent être aménagées dans leur partie terminale afin de permettre aux véhicules privés et à ceux des services publics (matériel de lutte contre l'incendie, enlèvement des ordures ménagères, ...) de faire aisément demi-tour.

## ARTICLE UB 4 - CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT

### EAU POTABLE

Toute construction ou installation qui requiert une desserte en eau potable doit être alimentée par branchement sur une conduite publique de distribution située au droit du terrain d'assiette, et être équipée d'un dispositif anti-retour d'eau.

### ASSAINISSEMENT

Le raccordement au réseau public d'assainissement sera de type séparatif.

#### • Eaux usées :

##### En secteur d'assainissement collectif

Les eaux usées de toute nature (qui visent entre autres les eaux usées autres que domestiques qui sans être nécessairement des eaux de piscine relèvent également des dispositions de l'article L.1331.10 du Code de la Santé Publique) doivent être évacuées par des canalisations souterraines au réseau public d'assainissement situé au droit du terrain d'assiette, en respectant ses caractéristiques et dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur.

##### En secteur d'assainissement autonome (non collectif)

En l'absence de réseau collectif et seulement dans ce cas et en attente de la mise en œuvre de ce dernier, les constructions et installations peuvent être autorisées, sous réserve que leurs eaux et matières usées soient dirigées sur des dispositifs de traitement individuel agréés et éliminées conformément à la réglementation et aux normes en vigueur, et à condition que la taille et la nature hydrogéologique du terrain le permettent. Le schéma communal d'assainissement servira d'orientation à la définition de la filière à mettre en place.

Concernant les dispositifs de traitement individuel :

- Pour les constructions existantes : l'évacuation des eaux et matières usées non traitées est interdite dans les fossés, cours d'eaux et réseaux pluviaux.
- Pour les constructions neuves : l'évacuation des eaux et matières usées traitées est autorisée dans les fossés, cours d'eaux ou réseaux pluviaux uniquement si les exutoires sont pérennes (disposition de la MISE - Mission Inter Services de l'Eau en date du 7 mai 1999).

Pour les opérations de lotissement, il pourra être demandé un réseau de type séparatif en attente de branchement sur le réseau public d'assainissement.

Ces dispositifs doivent être conçus de manière à pouvoir être accordés au réseau collectif d'assainissement, dès sa réalisation, lorsque le Schéma Communal d'Assainissement le prévoit. Ce raccordement est alors obligatoire.

#### • Eaux pluviales :

Les constructeurs doivent prévoir les aménagements nécessaires à l'absorption des eaux pluviales sur leur terrain sauf impossibilité technique. En ce cas, l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau public d'eaux pluviales peut être admis.

## RÉSEAUX DIVERS

Toute construction doit être alimentée en électricité dans des conditions répondant à ses besoins par branchement sur une ligne publique de distribution, située au droit du terrain d'assiette. Lorsque les lignes électriques ou téléphoniques sont réalisées en souterrain, les branchements à ces lignes doivent l'être également.

### ARTICLE UB 5 - SUPERFICIE MINIMALE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES

Toute construction nécessitant l'installation d'un dispositif d'assainissement autonome conformément aux dispositions de l'article UB4) ci-dessus doit être implantée sur une unité foncière dont les caractéristiques (superficie, pente, nature du sol, ....) permettent l'installation d'un dispositif d'assainissement conforme à la réglementation en vigueur.

Non réglementée dans les autres cas.

### ARTICLE UB 6 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

Toute construction ou installation balcons non compris, doit respecter un recul minimum par rapport aux voies existantes à modifier ou à créer:

- **15 m** par rapport à l'axe des Routes Départementales,
- **8 m** par rapport à l'axe de toutes les autres voies existantes ou à créer.

Toutefois, des implantations différentes peuvent être admises :

- dans le cas d'aménagement ou d'extension de bâtiments existants qui ne sont pas implantés selon les prescriptions du P.L.U.,
- pour les bâtiments et ouvrages liés au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif, ainsi que pour les postes de distribution de carburant lorsque leurs caractéristiques techniques l'imposent.

### ARTICLE UB 7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SÉPARATIVES

- a) Lorsque le terrain est raccordé au réseau collectif d'assainissement :

Les constructions peuvent être implantées sur l'une des limites séparatives de propriété.

Dans le cas d'implantation en retrait des limites séparatives, la distance comptée horizontalement de tout point d'une construction au point le plus proche de la limite séparative doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à **3 mètres**.

- b) Lorsque le terrain n'est pas raccordé au réseau collectif d'assainissement :

La distance comptée horizontalement de tout point d'une construction au point le plus proche de la limite séparative doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à **3 mètres**.

Cette disposition n'est pas applicable aux annexes, sauf les piscines qui devront être implantées avec un recul minimum de **3 mètres** par rapport aux limites séparatives.

Toutefois, des implantations différentes peuvent être admises :

- Dans le cas de reconstruction, aménagement ou extension de bâtiments existants qui ne sont pas implantés selon les prescriptions du P.L.U.,
- Pour les bâtiments et ouvrages liés au fonctionnement des services publics lorsque leurs caractéristiques techniques l'imposent.

#### **ARTICLE UB 8 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MEME PROPRIETE**

Deux constructions non contiguës, implantées sur une même unité foncière, doivent être à une distance l'une de l'autre au moins égale à la moitié de la plus grande hauteur des deux constructions et jamais inférieure à **4 mètres**.

#### **ARTICLE UB 9 - EMPRISE AU SOL DE 5 CONSTRUCTIONS**

Non réglementé.

#### **ARTICLE UB 10 - HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS**

*La hauteur d'une construction est la différence de niveau entre le sol naturel avant terrassement et l'égout du toit.*

**Les constructions à usage d'annexe, de garage et d'abris de jardin** ne devront pas dépasser **3m50** de hauteur.

**Pour toutes les autres constructions admises dans la zone :**

La hauteur des constructions édifiées dans les conditions ci-dessus ne doit pas excéder **7 mètres**.

#### **ARTICLE UB 11 - ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT DE LEURS ABORDS**

##### **ANNEXES**

Les annexes doivent présenter le même aspect que le bâtiment principal. Les bâtiments précaires et autres constructions de fortune sont formellement interdits.

##### **TOITURES**

Pour les constructions d'architecture traditionnelle, les toitures respecteront les pentes des toits de Gironde qui sont comprises entre 30% et 40%. Les couvertures seront alors en matériaux de type canal ou similaire, en zinc ou cuivre.

En dehors du périmètre de protection d'un monument historique, les toitures terrasses sont autorisées.

##### **MATERIAUX APPARENTS**

Les matériaux suivants sont interdits pour un usage extérieur :

- tôle galvanisée, employée à nu,
- tout matériau non revêtu d'un enduit.

Les peintures ou revêtements seront de ton pierre.

##### **CLOTURES**

Les murs édifiés à l'alignement des voies publiques et destinés à assurer la continuité du bâti sur la voie, ne doivent pas avoir une hauteur supérieure à celle des constructions avoisinantes.

Les clôtures seront constituées :

- soit d'un mur plein d'une hauteur maximale de **1,60 m**. Ces murs pleins devront être de même couleur que le bâtiment principal,
- soit par des grilles, grillages ou tout autre dispositif à claire voie dans la mesure où leur hauteur ne dépasse pas **1,60 m**.

Les clôtures ainsi réalisées pourront être doublées par une haie vive.

A l'angle de deux routes, les problèmes de visibilité doivent être pris en compte lors de l'édification des clôtures.

## **ARTICLE UB 12 – OBLIGATIONS EN MATIERE DE REALISATIONS D'AIRES DE STATIONNEMENT**

Il est exigé :

- Constructions à usage d'habitation : deux places par logement.
- Constructions à usage de bureaux ou de services : la surface affectée au stationnement doit être au moins égale à 60 % de la surface hors œuvre nette du bâtiment.
- Constructions à usage de commerces : la surface affectée au stationnement doit être au moins égale à 70 % de la surface hors œuvre de vente ou d'exposition. Pour les constructions à usage commercial d'au moins 100 m<sup>2</sup> de surface de vente, il est imposé une place de stationnement pour 25 m<sup>2</sup> de surface de vente,
- Constructions à usage d'hébergement hôtelier :
  - 1 place de stationnement par chambre,
  - 1 place de stationnement pour 10 m<sup>2</sup> de salle de restaurant,
- Constructions à usage artisanal : une place de stationnement pour 60 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre brute de l'établissement.
- Constructions à usage de salle de spectacle, une place de stationnement pour 3 fauteuils.

A ces places de stationnement s'ajoutent les aires pour la manœuvre et le stationnement des autocars et des véhicules de livraison, ainsi que les garages ou abris pour les deux roues.

**Toutefois :**

- En cas de création de niveaux supplémentaires internes ou de modification de volume par surélévation ou extension, les normes visées ci-dessus ne sont exigées que pour les surfaces nouvelles créées.
- En cas de travaux sur des bâtiments existants ayant pour effet un changement de destination, il doit être aménagé des places de stationnement en fonction de la nouvelle destination et selon les normes fixées.

Le constructeur est tenu quitte de ses obligations s'il justifie de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc de stationnement public ou de l'acquisition de places dans un parc privé. A défaut de pouvoir réaliser l'obligation prévue ci-dessus, le constructeur peut être tenu de verser à la commune, dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme, une participation fixée par le conseil municipal en vue de la réalisation de parc public de stationnement.

## **ARTICLE UB 13 - OBLIGATIONS EN MATIERE DE REALISATION D'ESPACES LIBRES ET DE PLANTATIONS — ESPACES BOISES CLASSES**

- a) L'implantation des constructions doit respecter au mieux la végétation existante. La surface non bâtie devra faire l'objet de plantations d'essence locale (*voir annexe*).
- b) Les plantations doivent être maintenues ou remplacées par des plantations d'essence locale (*voir annexe*) au moins équivalentes.


- c) Les aires de stationnement doivent être plantées à raison d'au moins un arbre de moyenne tige d'essence locale (*voir annexe*) pour 4 emplacements.
- d) Les espaces verts communs des opérations de plus de deux constructions devront représenter au moins 10% de la surface totale de l'opération et devront être créés soit d'un seul tenant soit de part et d'autre des voies de desserte internes à l'opération.

**ARTICLE UB 14 - COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (C.O.S.)**

Non réglementé



Département de la Gironde

Envoyé en préfecture le 04/12/2020  
Reçu en préfecture le 04/12/2020  
Affiché le   
ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

# Communauté de Communes Convergence Garonne

Commune de **PUJOLS S/CIRON**

## MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



### DOSSIER D'APPROBATION

Plan Local d'Urbanisme

Approuvé le 17 décembre 2007

Modification

Modification n°1 approuvée le 28/07/2015

Modification simplifiée n°1 approuvée le .....



Envoyé en préfecture le 04/12/2020  
Reçu en préfecture le 04/12/2020  
Affiché le **SLOW**  
ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

**Podensac, le 17 janvier 2020**

**M. le Président  
Chambre d'Agriculture  
17, cours Xavier Arnoz  
33035 BORDEAUX CEDEX**

REF :BM/AQ/BB/LH/BG/BL

Objet : modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron

Pièce-jointe : 1 dossier

**Monsieur le Président,**

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du 18/12/2019, le conseil communautaire a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron.

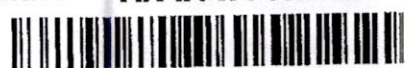
Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de cette modification.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis sur ce dossier dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier.

Veuillez agréer, monsieur le Président l'expression de mes salutations distinguées.



**RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 176 557 9308 9**



Retourer à **FRAB**

- Présenté / Avisé le :
- Distribué le :
- Je soussigné(e) déclare être
- Le destinataire
- Le mandataire
- CNI / permis de conduire
- Autre

**G.D.S. de la Gironde**  
17 cours Xavier Arnoz  
CS 71305  
33082 Bordeaux Cedex  
Tél 05 56 08 56 90 - Fax 05 57 24 07 32  
E-mail. gds33@reseauxgds.com

**REÇU A LA C.D.C**  
**- 3 FEV. 2020**

TL0001 / 203





Envoyé en préfecture le 04/12/2020  
Reçu en préfecture le 04/12/2020  
Affiché le **SLOW**  
ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

Podensac, le 17 janvier 2020

Monsieur le Président  
Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux  
Antenne Sud Gironde  
Parc des Activités du Pays de Langon  
23, allée des Acacias  
33210 MAZERES

REF :BM/AQ/BB/LH/BG/BL

Objet : modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron

Pièce-jointe : 1 dossier

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du 18/12/2019, le conseil communautaire a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron.

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de cette modification.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis sur ce dossier dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier.

Veuillez agréer, monsieur le Président l'expression de mes salutations distinguées.

En provenance de

**AR**

Présenté / Avisé le : / /  
Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre : .....

03 FEV. 2020

SERVICE COURRIER  
CCIBG

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée préalablement.



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR  
**AR 1A 176 557 9309 6**



Renvoyer à **FRAB**



TL0001 / 203



Envoyé en préfecture le 04/12/2020  
Reçu en préfecture le 04/12/2020  
Affiché le **SLOW**  
ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

Podensac, le 17 janvier 2020

M. le Président  
Chambre des Métiers et de l'artisanat  
46 Rue Général de Larminat  
33000 Bordeaux

REF : BM/AQ/BB/LH/BG/BL

Objet : modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron

Pièce-jointe : 1 dossier

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du 18/12/2019, le conseil communautaire a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron.

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de cette modification.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis sur ce dossier dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier.

Veuillez agréer, monsieur le Président l'expression de mes salutations distinguées.

**AR**

3000 V03 - PC 31A - 2017213201 - 0418

Inté / Avis / le :  
uè le :  
ssigné(e) déclare être  
destinataire  
mandataire

REÇU À LA C.D.C.

- 3 FEV. 2020

TL0001 / 203

**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
Numéro de FAR : **AR 1A 176 557 9310 2**



Renvoyé à **FRAB**





Envoyé en préfecture le 04/12/2020  
Reçu en préfecture le 04/12/2020  
Affiché le **SLOW**  
ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

Podensac, le 17 janvier 2020

Monsieur le Président  
Conseil Départemental de la Gironde  
Esplanade Charles de Gaulle  
33074 BORDEAUX CEDEX

REF :BM/AQ/BB/LH/BG/BL

Objet : modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron

Pièce-jointe : 1 dossier

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du 18/12/2019, le conseil communautaire a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron.

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de cette modification.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis sur ce dossier dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier.

Veillez agréer, monsieur le Président l'expression de mes salutations distinguées.

**ARR**

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL

30 JAN. 2020

BUREAU GESTION DES COMMUNICATIONS

présenté / Avisé le :  
distribué le :  
e soussigné(e) déclare être  
] Le destinataire  
] Le mandataire  
] CNI / permis de conduire  
] Autre :  
facteur et/ou par sa signature qui l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée préalablement.



LA POSTE  
Numéro de FAR :

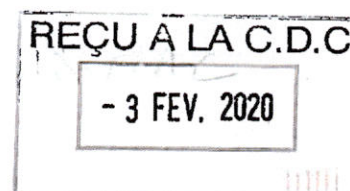
**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
**AR 1A 176 557 9312 6**




Renvoyer à **FRAB**



TL0001 / 203





Envoyé en préfecture le 04/12/2020  
Reçu en préfecture le 04/12/2020  
Affiché le   
ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

Podensac, le 17 janvier 2020

Monsieur le Président  
Conseil Régional d'Aquitaine  
14, rue François de Sourdis  
33077 BORDEAUX CEDEX

REF :BM/AQ/BB/LH/BG/BL

Objet : modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron

Pièce-jointe : 1 dossier

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du 18/12/2019, le conseil communautaire a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron.

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de cette modification.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis sur ce dossier dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier.

Veillez agréer, monsieur le Président l'expression de mes salutations distinguées.



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 176 557 9313 3



Renvoyé à 



Inté / Avisé le :  
ou le  
désigné(e) déclare être  
destinataire  
mandataire  
NI / permis de conduire  
autre

**COURRIER ARRIVÉ**  
30 JAN, 2020  
RÉGION Nouvelle-Aquitaine  
Site de Bordeaux

sur attestation par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précocement.



Envoyé en préfecture le 04/12/2020  
Reçu en préfecture le 04/12/2020  
Affiché le **SLO**  
ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

Podensac, le 17 janvier 2020

CRPF  
6, parvis des Chartrons  
CS 41255  
33075 BORDEAUX CEDEX

REF : BM/AQ/BB/LH/BG/BL

Objet : modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron

Pièce-jointe : 1 dossier

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du 18/12/2019, le conseil communautaire a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron.

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de cette modification.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis sur ce dossier dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier.

Veillez agréer, monsieur le Président l'expression de mes salutations distinguées.



Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 176 557 93157



Renvoyer à



Présenté / Avisé le :  
Distribué le :  
Le soussigné(e) déclare être :  
Le destinataire :  
Le mandataire :  
CNI / permis de conduire :  
Autre :  
Le destinataire ou de son mandataire a des vérifications à effectuer.

CRPF d'Aquitaine  
REÇU LE 30 JAN 2020

TL0001 / 203

REÇU A LA C.D.C  
- 3 FEV. 2020



Envoyé en préfecture le 04/12/2020  
Reçu en préfecture le 04/12/2020  
Affiché le **SLO**  
ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

Podensac, le 17 janvier 2020

DDTM - SUAT  
Cité Administrative  
BP 90  
33090 BORDEAUX CEDEX  
A l'attention de M. PONNOU DELAFFON

REF :BM/AQ/BB/LH/BG/BL

Objet : modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron

Pièce-jointe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du 18/12/2019, le conseil communautaire a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron.

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de cette modification.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis sur ce dossier dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**AR**

enté / Avisé le :  
ibué le :  
oussigné(e) déclare être  
e destinataire  
e mandataire  
NI / permis de conduire  
Jtre

30 JAN. 2020

8692125 - PIC 3 A - 20171131701 - 0413

7L0001 / 203

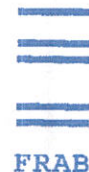


Numéro de TAR :

**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
**AR 1A 176 557 9317 1**



Renvoier à



REÇU A LA C.D.C  
- 3 FEV. 2020

PREUVE DE DÉPÔT  
A CONSERVER PAR LE CLIENT



Podensac, le 17 janvier 2020

I.N.A.O  
1, quai du Président Wilson  
33130 BEGLES

REF :BM/AQ/BB/LH/BG/BL

Objet : modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron

Pièce-jointe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du 18/12/2019, le conseil communautaire a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron.

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de cette modification.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis sur ce dossier dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier.

Veillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

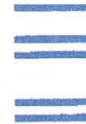


Numéro de l'AR :

**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
**AR 1A 176 557 9318 8**



Renvoyer à **FRAB**



Remis / Avisé le : 30/01/2020  
Remis le : 30/01/2020  
Remis par :  
Destinataire :  
Mandatitaire :  
N° / permis de conduire :  
Autre :  
Sousigné(e) :  
Déclaré(e) :  
N° National de l'Origine et de la Qualité :  
Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes  
Les Portes de Begles  
1 Quai Wilson  
33130 BEGLES  
Tél. : 05 56 01 73 44

REÇU A LA C.D.C  
- 3 FEV. 2020



Envoyé en préfecture le 04/12/2020  
Reçu en préfecture le 04/12/2020  
Affiché le **SLO**  
ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

**Podensac, le 17 janvier 2020**

**Monsieur le Maire  
Mairie  
36, rue des Platanes  
33210 PUJOLS s/CIRON**

REF :BM/AQ/BB/LH/BG/BL  
Objet : modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron

Pièce-jointe : 1 dossier

**Monsieur le Maire,**

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du 18/12/2019, le conseil communautaire a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron.

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de cette modification.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis sur ce dossier dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier.

Veillez agréer, monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.



**RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION**  
Numéro de l'AR : **AR 1A 176 557 9319 5**

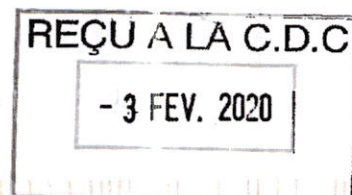


Remonter à **FRAB**



Présenté / Avisé le : 30/01/2020  
Distribué le :  
Le soussigné(e) déclare être :  
] Le destinataire  
] Le mandataire  
] CNI / permis de conduire  
] Autre :  
L'expéditeur s'engage par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée préalablement.

TL0001 / 203







Envoyé en préfecture le 04/12/2020  
 Reçu en préfecture le 04/12/2020  
 Affiché le **SLOW**  
 ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

Podensac, le 17 janvier 2020

Préfecture de la Gironde  
 DAJAL  
 2, Esplanade Charles de Gaulle  
 CS 41397  
 33077 Bordeaux Cedex

REF :BM/AQ/BB/LH/BG/BL

Objet : modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron

Pièce-jointe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du 18/12/2019, le conseil communautaire a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron.

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de cette modification.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis sur ce dossier dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier.

Veillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



**RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de FAR :

**AR 1A 176 557 9324 9**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : / /  
 Distribué le : / /  
 Le soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

PREFECTURE  
 DE LA GIRONDE

30 JAN. 2020

TL 0001 / 203  
 Bureau du Courrier

REÇU A LA C.D.C  
 - 3 FEV. 2020





Envoyé en préfecture le 04/12/2020  
Reçu en préfecture le 04/12/2020  
Affiché le **SLO**  
ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

Podensac, le 17 janvier 2020

**SCOT Sud Gironde**  
**8, rue du Canton**  
**BP 90026**  
**33490 SAINT-MACAIRE**

REF :BM/AQ/BB/LH/BG/BL  
Objet : modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron

Pièce-jointe : 1 dossier

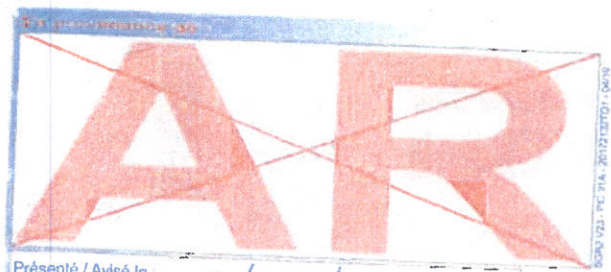
**Monsieur le Président,**

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du 18/12/2019, le conseil communautaire a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron.

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de cette modification.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis sur ce dossier dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
Numéro de l'AR : **AR 1A 176 557 9320 1**



Présenté / Avisé le : / /  
Distribué le : / /  
Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre  
*(Signature)*

TL0001 / 203

**REÇU A LA C.D.C**  
**- 3 FEV. 2020**

**Podensac, le 17 janvier 2020**

**DDTM  
35, rue de Géreaux  
33500 LIBOURNE**

REF :BM/AQ/BB/LH/BG/BL

Objet : modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron

Pièce-jointe : 1 dossier

**Madame, Monsieur,**

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du 18/12/2019, le conseil communautaire a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron.

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de cette modification.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis sur ce dossier dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier.

Veillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président,**



**Bernard Mateille**



Envoyé en préfecture le 04/12/2020  
Reçu en préfecture le 04/12/2020  
Affiché le **SLO**  
ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

Podensac, le 17 janvier 2020

DDTM de la Gironde  
CDPENAF  
Cité administrative  
BP 90  
33090 Bordeaux Cedex

REF :BM/AQ/BB/LH/BG/BL

Objet : modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron

Pièce-jointe : 1 dossier

Madame / Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du 18/12/2019, le conseil communautaire a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron.

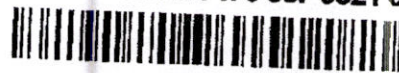
Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de cette modification.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis sur ce dossier dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier.



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 176 557 9321 8

Numéro de l'AR :



Renvoyer à

FRAB



Présenté / Avisé le :  
Distribué le :  
le soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre :  
facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou du mandataire a été vérifiée précieusement.

DREAL/NA - DDTM 33  
ASM - Bureau du courrier  
17 JAN. 2020

TL0001 / 203

REÇU A LA C.D.C  
- 3 FEV. 2020

PREUVE DE DÉPÔT  
À CONSERVER PAR LE CLIENT



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

- 6 FEV. 2020

Dossier suivi par : Alexandre GRELIER  
Téléphone : 05.56.01.73.44  
Courriel : a.grelier@inao.gouv.fr

Monsieur le Président  
Communauté de Communes  
Convergence Garonne  
12, rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque  
33 720 PODENSAC

Objet : modification simplifiée du plan local d'urbanisme  
de la commune de PUJOLS-SUR-CIRON

Bègles, le 3 février 2020

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 30 janvier 2020, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PUJOLS-SUR-CIRON.

La commune de PUJOLS-SUR-CIRON est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) « Graves », « Graves supérieures », « Bordeaux », « Bordeaux supérieur » et « Crémant de Bordeaux »<sup>1</sup>.

Le dossier présenté a pour objet de modifier le règlement écrit des zones UA et UB. Une disposition relative au respect d'une distance d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives pour les terrains non raccordés au réseau collectif d'assainissement a pour conséquence d'empêcher la réalisation de certaines constructions d'annexes et entraîne indirectement des impacts paysagers notables.

Au vu de ces éléments, je vous informe que l'INAO n'a pas d'objection à formuler sur ce projet de modification simplifiée du PLU de la commune de PUJOLS-SUR-CIRON dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les territoires susceptibles de produire en AOC.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice et par délégation,  
Le Délégué Territorial,  
Laurent FIDELE

<sup>1</sup> Pour information, la commune de PUJOLS-SUR-CIRON est incluse dans les aires des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Agneau de Pauillac », « Asperge des Sables des Landes », « Bœuf de Bazas », « Canard à foie gras du Sud-Ouest », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest », « Volailles des Landes » et de l'IGP viticole « Atlantique ».

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes

SITE DE BORDEAUX  
"PORTE DE BEGLES"  
Bâtiment A, 3<sup>ème</sup> étage  
1, quai Wilson  
33 130 BEGLES  
TEL : 05 56 01 73 44  
www.inao.gouv.fr



Mission régionale d'autorité environnementale

Région Nouvelle-Aquitaine

**Décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Nouvelle-Aquitaine, après examen au cas par cas, sur la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pujols-sur-Ciron (33)**

N° MRAe 2020DKNA58

dossier KPP-2020-9437

**Décision après examen au cas par cas  
en application de l'article R. 104-28 du Code de l'urbanisme**

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la Région Nouvelle-Aquitaine

Vu la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.104-1 à L.104-8 et R.104-1 et suivants ;

Vu le décret n°2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'Autorité environnementale ;

Vu le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

Vu le décret n°2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer du 12 mai 2016 portant approbation du règlement intérieur du Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu les arrêtés ministériels du 12 mai 2016, du 17 avril 2018 et des 30 avril, 11 juillet et 26 septembre 2019 portant nomination des membres des Missions Régionales d'Autorité environnementale (MRAe) du Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu la décision du 16 octobre 2019 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale portant délégation de compétence aux membres permanents pour statuer sur les demandes d'examen au cas par cas présentées au titre des articles R. 122-18 du Code de l'environnement et R. 104-28 du Code de l'urbanisme ;

Vu la demande d'examen au cas par cas enregistrée sous le numéro de dossier figurant dans l'encadré ci-dessus, déposée par la communauté de communes Convergence Garonne, reçue le 22 janvier 2020, par laquelle celle-ci demande à la Mission Régionale d'Autorité environnementale s'il est nécessaire de réaliser une évaluation environnementale à l'occasion du projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols-sur-Ciron dans le département de la Gironde (33) ;

Vu l'avis de l'Agence régionale de santé en date du 5 février 2020 ;

Considérant que la commune de Pujols-sur-Ciron, 795 habitants en 2017 sur un territoire de 753 hectares souhaite apporter une première modification simplifiée à son plan local d'urbanisme approuvé le 17 décembre 2007 ;

Considérant que le projet de modification a pour objet l'évolution du règlement écrit des zones urbaine UA et UB vis-à-vis des règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ;

Considérant que ces évolutions ne modifient pas l'économie générale du document d'urbanisme ; qu'elles ne présentent pas d'incidences significatives sur l'environnement ;

Concluant, qu'au vu de l'ensemble des informations fournies par la personne responsable, des éléments évoqués ci-avant et des connaissances disponibles à la date de la présente décision, le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols-sur-Ciron n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

### Décide :

#### Article 1<sup>er</sup> :

En application des dispositions du chapitre IV du Livre Premier du Code de l'urbanisme et sur la base des informations fournies par la personne responsable, le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols-sur-Ciron présenté par la communauté de communes Convergence Garonne (33) n'est pas soumis à évaluation environnementale.

#### Article 2 :

Les objectifs spécifiques poursuivis par la réalisation de l'évaluation environnementale sont explicités dans les considérants de la présente décision. La présente décision ne dispense pas des obligations auxquelles le projet présenté peut être soumis par ailleurs. Elle ne dispense pas les projets, éventuellement permis par ce plan, des autorisations administratives ou procédures auxquelles ils sont soumis.

Une nouvelle demande d'examen au cas par cas du projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols-sur-Ciron est exigible si celui-ci, postérieurement à la présente décision, fait l'objet de modifications susceptibles de générer un effet notable sur l'environnement.

#### Article 3 :

La présente décision sera publiée sur le site Internet de la Mission Régionale d'Autorité environnementale <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr> En outre, en application de l'article R.104-33 du Code de l'urbanisme, la présente décision doit être jointe au dossier d'enquête publique ou de mise à disposition du public.

Fait à Bordeaux, le 17 mars 2020

Pour la MRAe Nouvelle-Aquitaine,  
la membre permanente déléguée

**Signé**

Bernadette MILHÈRES

#### Voies et délais de recours

#### 1 - décision soumettant à la réalisation d'une évaluation environnementale :

Le recours administratif préalable est **obligatoire** sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux.

Il doit être formé dans le délai de deux mois suivant la mise en ligne de la décision sur le site internet de l'autorité environnementale et adressé à Monsieur le président de la Mission Régionale d'Autorité environnementale

Recours gracieux, hiérarchique et contentieux, dans les conditions de droit commun.

**2 - décision dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale :**

Les décisions dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale étant considérées comme des actes préparatoires ne faisant pas grief, elles ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un recours.

Toutefois, elles pourront être contestées à l'appui d'un recours contentieux dirigé contre la décision d'approbation du plan, schéma ou programme.



Département de la Gironde

**Communauté de Communes Convergence  
Garonne**

Commune de **PUJOLS S/CIRON**

**MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**



**DOSSIER D'APPROBATION**

**Plan Local d'Urbanisme**

Approuvé le 17 décembre 2007

**Modification**

Modification n°1 approuvée le 28/07/2015

Modification simplifiée n°1 approuvée le .....

**4 – RESULTAT DE LA MISE A DISPOSITION**



## **AVIS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUJOLS S/CIRON**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020,

Le Président de la Communauté de Communes Convergence Garonne a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron.

### I - Durée de la mise à disposition du public

La mise à disposition du dossier aura lieu du **07/09/2020 au 09/10/2020** inclus en mairie de Pujols s/Ciron 16, le Bourg 33210 Pujols s/Ciron, et au pôle urbanisme et environnement de la CDC 4, route de Branne à Cadillac, aux jours et heures habituels d'ouverture.

### II - Consultation du dossier d'enquête

Le dossier de mise à disposition du public sera consultable à la Communauté de Communes : Pôle urbanisme et environnement 4, route de Branne à Cadillac et à la mairie de Pujols s/Ciron 16, le Bourg 33210 Pujols s/Ciron. Un poste informatique sera mis à disposition du public pour la consultation du dossier numérisé à la communauté de communes : pôle urbanisme et environnement 4, route de Branne à Cadillac et à la mairie de Pujols s/Ciron 16, le Bourg 33210 Pujols s/Ciron, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les pièces du dossier peuvent également être consultées sur le site internet de la commune de Pujols s/Ciron (<http://www.pujols-sur-ciron.fr/>), ainsi que sur le portail urbanisme de la communauté de communes (<https://urbanisme.convergence-garonne.fr/>).

### III - Présentation des observations

Les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre de mise à disposition déposé à la communauté de communes Pôle Urbanisme et environnement, et à la mairie de Pujols s/Ciron 16, le Bourg 33210 Pujols s/Ciron.

### IV - Suites de la mise à disposition

A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le Président de la communauté de communes. Ce dernier ou son représentant présentera au conseil communautaire le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Plan Local d'Urbanisme

**Communauté de communes  
Convergence Garonne**

**DÉFINITION DES MODALITÉS  
DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC  
de la modification simplifiée n°1  
du plan local d'urbanisme  
de la commune de Pujols-sur-Ciron**

Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2020, le conseil communautaire a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols-sur-Ciron. Cette mise à disposition du dossier aura lieu du 7 septembre 2020 au 9 octobre 2020 en mairie de Pujols-sur-Ciron 16, le Bourg 33210 Pujols-sur-Ciron, et au pôle urbanisme et environnement de la CDC 4, route de Branne à Cadillac, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra formuler ses observations sur un registre disponible à la mairie et à la communauté de communes. Les pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet de la commune de Pujols-sur-Ciron (<http://www.pujols-sur-ciron.fr/>), ainsi que sur le portail urbanisme de la communauté de communes (<https://urbanisme.convergence-garonne.fr/>).

Annonces légales

Vie des sociétés

**ADN AGILE FOUNDATION**  
SAS au capital de 100 €  
Siège social : 54, rue du Mondarrain,  
64210 Bidart  
813 193 059 - RCS de Bayonne

**SARL MONSECOIS**  
Société à responsabilité limitée  
Lieu dit Les Ages 24340 Monsec  
Capital 9 000 euros  
RCS Périgueux 518 138 193

**DISSOLUTION ANTICIPÉE**  
Le 31 juillet 2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommée liquidateur M. Olivier HOULET, 3, rue Muga, 64210 Bidart et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.  
Modification au RCS de Bayonne.

**AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE**  
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juin 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée à compter du 30 juin 2020 de la SARL MONSECOIS.  
L'assemblée générale a nommé comme liquidateur M. Pierre DEPRESZ demeurant à Les Ages 24340 Monsec avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe tribunal de commerce de Périgueux.  
Pour avis  
M<sup>me</sup> Danièle LAMOND, Notaire

**ADN AGILE PARCOURS CLIENTS**  
SAS au capital de 100 €  
Siège social : 54, rue du Mondarrain,  
64210 Bidart  
813 284 130 - RCS de Bayonne

**MARTIN MENUISERIES**  
**CONSTITUTION**  
Aux termes d'un ASSP en date du 20/08/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : MARTIN MENUISERIES  
Objet social : VENTE ET POSE DE MENUISERIES ET RENOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT  
Siège social : 81 BOULEVARD PIERRE 1ER, 33110 LE BOUSCAT  
Capital : 15 000 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX  
Président : Madame GENTIS Nathalie, demeurant 19 Rue Georges Charpak, 33140 VILLENAVE-D'ORNON  
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix.  
Clause d'agrément : Toute transmission et cession d'actions même au profit d'un associé, du conjoint d'un associé, du partenaire PACSE d'un associé est soumise à l'agrément préalable des associés décidé à la majorité des 2 tiers des associés présents ou représentés.  
Nathalie GENTIS

**DISSOLUTION ANTICIPÉE**  
Le 31 juillet 2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommée liquidateur M. Olivier HOULET, 3, rue Muga, 64210 Bidart, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.  
Modification au RCS de Bayonne.

**SCI 2MF**  
Société civile immobilière  
au capital de 74 000 euros  
Siège social :  
12, rue Notre-Dame-de-Buze  
17570 LES MATHES  
RCS N° 433 338 084 La Rochelle

**MODIFICATIONS**  
Aux termes de décisions en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. A compter de ce jour, le siège social qui était au 6, avenue Maria-Noël, 95110 Sannois, est désormais au 12, rue Notre-Dame-de-Buze, 17570 Les Mathes. La société, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Poitou sous le numéro 433 338 084 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de La Rochelle.

**SARL BONSENS TERROIR**  
En liquidation au capital de 150 €  
Siège social : Maison Kitteria  
64220 AHAXE-ALCIETTE-BASCAS-SAN  
RCS de BAYONNE 830 390 282

**CLOTURE DE LIQUIDATION**  
En date du 17/08/2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 17/08/2020.  
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BAYONNE.  
Pauline Barbé

**SIM AVIATION**  
**CONSTITUTION**  
Aux termes d'un ASSP en date du 25/08/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : SIM AVIATION  
Objet social : SIMULATUER DE VOL AVION DE LIGNE  
Siège social : 214 RUE MANDRON, 33000 BORDEAUX  
Capital : 1 000 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX  
Président : Monsieur SEGUOLA HOCKINS, demeurant 214 RUE MANDRON, 33000 BORDEAUX  
Admission aux assemblées et droits de votes : Le Président dispose de tous les pouvoirs  
Clause d'agrément : Les actions émises par la société sont nominatives  
SEGUOLA HOCKINS

**Sud Ouest marchés publics**  
Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest  
100 % gratuits sur  
[sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com)

Décision des tribunaux

**Cours d'appel de Pau**  
Tribunal Judiciaire de Pau  
Parquet du Procureur de la République  
Service civil du Parquet - 5 place de la Libération - 64034 Pau Cedex  
Tél.: 05 47 05 35 36 - Fax : 05 59 12 32 70

**EXTRAIT DE LA REQUÊTE**

Le Procureur de la République a l'honneur d'exposer :  
Vu le jugement de présomption d'absence de M. Jean Henri DUPOUY, né le 11 juin 1945 à Bénèsse-Maremme (Landes), rendu le 22 avril 2009 au tribunal de première instance de Mamoudzou, Attendu qu'il s'est écoulé un délai suffisant depuis cette décision conformément à l'article 125 du code civil. Qu'il résulte du dossier que M. Jean Henri DUPOUY n'a pas réapparu dans les délais prévus à l'article 122 du code civil,  
Attendu que M<sup>me</sup> Nathalie BAIN, compagne de M. DUPOUY, sollicite un jugement de déclaration d'absence,  
Par ses motifs,  
Vu les articles 122, 123, 124 et suivants du code civil,  
Attendu qu'il s'est écoulé plus de 10 ans depuis le jugement ayant constaté la présomption d'absence de M. Jean Henri DUPOUY, né le 11 juin 1945 à Bénèsse-Maremme (Landes), et attendu que ce dernier n'a pas réapparu dans les délais prévus aux articles 122 et 125 du code civil,  
Le requérant a l'honneur qu'il plaie au tribunal  
Bien vouloir déclarer l'absence de M. Jean Henri DUPOUY, né le 11 juin 1945 à Bénèsse-Maremme (Landes) ;  
Ordonner la publication d'extrait du jugement selon les modalités prévues à l'article 123 du code civil.  
Fait au Parquet de Pau, le 2 mars 2020  
Le vice-procureur de la République,  
Sébastien BAPALDI

**Carnets**  
Hommages et messages sur carnet.sudouest.fr  
votre service au 05 35 31 29 37 ou sur [so.carnets@sudouest.fr](mailto:so.carnets@sudouest.fr)

Noces de diamant

**Landes**  
70544540

**SAINT-PAUL-LÈS-DAX - SOUSTONS**



**27 août 1960 - 27 août 2020**  
Il y a 60 ans,  
**Bernard et Jeanne-Marie**  
se disaient OUI, devant Dieu et les hommes.  
Depuis, ils se disent toujours oui, mais parfois aussi quelques non...  
**Joyeux anniversaire.**  
Catherine, Xavier, Anaïs, Elie.

**Charente**  
70547480

**COULONGES**



Pensiez-vous tenir aussi longtemps votre engagement d'il y a soixante ans ?  
Avec courage et volonté, il vous a fallu lutter pour parcourir ce long chemin main dans la main.  
Vous n'avez pas vu le temps passer que Corinne, Jean-Louis étaient déjà arrivés.  
Puis Christine, Aurélie, Samantha ainsi que Lucas, Louna et Mila sont venues égayer votre vie de retraités.  
Après tant d'années passées, il vient le temps de fêter cet exploit de longévité.  
Comme le diamant, votre amour est précieux et brille de tous ses feux.  
Papl, Mamie, on vous souhaite un très joyeux anniversaire.

**AU CŒUR DU TOUR DE FRANCE**  
Une enquête de l'île de Ré à Aigrefeuille d'Aunis



En vente chez votre marchand de journaux.

**L'écomusée de Marquèze**  
magnifié par de splendides aquarelles



18€

**Gironde**  
70541160



**Armande et Jean-Claude**  
60 ans, oul... mais de mariage !  
Encore de belles années à venir.  
On vous aime.  
Vos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

**Anniversaires**  
**Gironde**  
70550440



**Jeannine**  
Pour tes 90 ans, ta sœur, ton fils et son épouse, ton petit-fils, tes deux arrière-petites-filles te souhaitent un joyeux anniversaire.

**Landes**  
70546020



**TIAOUPINE**  
Soixante ans  
Les bains de boue, ça conserve !  
Vous me reconnaissez ?  
Venez boire un verre...

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE



# REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

**OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUJOLS S/CIRON**

AUX PORTES DE BORDEAUX, UN TERRITOIRE EN ACTION

CDC CONVERGENCE GARONNE - 12, RUE DU MARÉCHAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE - 33720 PODENSAC  
TEL : 05 56 76 30 00 FAX : 05 56 76 30 01 WWW.CONVERGENCEGARONNE.FR

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE



# REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

**OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUJOLS S/CIRON**

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé par nous, M. DORÉ Jocelyn,  
président de la communauté de communes Convergence Garonne

Commencé le 07/09/2020  
Pour une durée de 33 jours

A Podensac, le 07/09/2020



**Le Président,**

Signé par : Jocelyn Doré  
Date : 30/08/2020  
Qualité : Président  
CdC Convergence Garonne

**Jocelyn DORÉ**

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

JD



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

10

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

JD

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

*SLOV*

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_160\_1-DE

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

JD

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

JD

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

5 2 0

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

AP



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

10

45

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

*Signature*

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

II

DD

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

*SED*

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

*JD*

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

5 2 0

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

13

JD

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

*SLO*

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

*JD*

Le délai de mise à disposition du public étant expiré,

Je soussigné Jocelyn DORÉ, Président de la CDC Convergence Garonne, déclare clos le présent registre.

A Podensac, le 09/10/2020

**Le Président,**



Signé par : Jocelyn Doré  
Date A : 30/08/2020  
Qualité A : Président  
CDC Convergence Garonne

**Jocelyn DORÉ**

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE



# REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

**OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUJOLS S/CIRON**

AUX PORTES DE BORDEAUX, UN TERRITOIRE EN ACTION

CDC CONVERGENCE GARONNE - 12, RUE DU MARÉCHAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE - 33720 PODENSAC  
TEL : 05 56 76 38 00 FAX : 05 56 76 38 01 WWW.CONVERGENCEGARONNE.FR

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE



# REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

**OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUJOLS S/CIRON**

**AUX PORTES DE BORDEAUX. UN TERRITOIRE EN ACTION**

**CDC CONVERGENCE GARONNE - 12, RUE DU MARÉCHAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE - 33720 PODENSAC**  
TEL : 05 56 76 38 00 FAX : 05 56 76 38 01 - WWW.CONVERGENCE GARONNE.FR

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé par nous, M. DORÉ Jocelyn, président de la communauté de communes Convergence Garonne

Commencé le 07/09/2020  
Pour une durée de 33 jours

A Podensac, le 07/09/2020



**Le Président,**

Signé par : Jocelyn Doré  
Date : 30/08/2020  
Qualité : Président  
CdC Convergence Garonne

**Jocelyn DORÉ**

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

JL

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

BD

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

JD

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**S L O**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

8D

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

JD

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

JD



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

*SLO*

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

*AP*

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

80

**Article 2 - Le dossier comprend :**

- le dossier de modification simplifiée
- les avis des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9
- l'avis de l'autorité environnementale

**Article 3 - Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, les lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie et à la communauté de communes au pôle urbanisme et environnement. L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.**

**Article 4 - A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le Président de la Communauté de communes.**

Ce dernier ou son représentant présentera au Conseil communautaire le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et à la mairie de Pujols-sur-Ciron durant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la CDC ;

*Le Président,*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE**



Le Président  
Bernard MATEILLE



Envoyé en préfecture le 04/12/2020  
Reçu en préfecture le 04/12/2020  
Affiché le 12/07/2020  
ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE  
ID : 033-200069581-20200701-D2020083-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à LANDIRAS sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation: 25 juin 2020

Présents: Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Jean-Jacques CHATELIER, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Françoise SABATIER-QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY, Jean-Gilbert BAPSALLE, Marc GAUTHIER

Absents: Jean-Marc DEPUYDT, Thomas FILLIATRE (pouvoir à F. SABATIER-QUEYREL), Bruno GARABOS (pouvoir à J. DORE), Mariline RIDEAU (pouvoir à D. CAZIMAJOU).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> : .....	39	Exprimés : .....	42
<u>dont suppléants</u> : ...	0	Abstentions : .....	0
<u>Absents</u> : .....	4	<b>POUR</b> : .....	42
<u>pouvoirs</u> : .....	3	<b>CONTRE</b> : .....	0

2020/083

### URBANISME - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUJOLS SUR CIRON

Rapporteur: M. A. Queyrens

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,  
VU le code de l'Urbanisme, notamment son article L153-36 et suivants et L.153-45 et suivants,  
VU le schéma de cohérence territoriale Sud Gironde approuvé le 18/02/2020,  
VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron approuvé le 17/12/2007 et modifié le 28/07/2015 ;  
VU la délibération n° 2019/263 en date du 18/12/2019 autorisant le président à prescrire par arrêté la modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme de Pujols s/Ciron,  
VU l'arrêté de Monsieur le Président de la CDC Convergence Garonne en date du 20/12/2019 engageant la modification simplifiée n°1 du PLU de Pujols s/Ciron pour répondre aux objectifs suivants :  
- exonération, en zone UA et UC, lorsque le terrain n'est pas raccordé au réseau collectif d'assainissement, de l'obligation de respect de la distance d'implantation de 3m par rapport aux limites séparatives pour les annexes (hors piscines).

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être mis à la disposition du public,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - De mettre à disposition du public pendant une durée de 33 jours, du 07/09/2020 au 09/10/2020, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable à la mairie de Pujols s/Ciron, 16, le Bourg 33210 Pujols sur Ciron, à la Communauté de Communes, pôle urbanisme et environnement 4, route de Branne à Cadillac, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra formuler ses observations sur un registre disponible à la mairie et à la communauté de communes. Les pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet de la commune de Pujols s/Ciron (<http://www.pujols-sur-ciron.fr>), ainsi que sur le portail urbanisme de la communauté de communes (<https://urbanisme.convergence-garonne.fr>).

## Annonces légales et officielles (suite)

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

## Avis administratifs et judiciaires

## Plan Local d'Urbanisme

**Communauté de communes  
Convergence Garonne**

**PRESCRIPTION  
DE LA MODIFICATION  
SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU  
Pujols-sur-Ciron**

Par délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2019 et par arrêté du président en date du 20 décembre 2019, la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols-sur-Ciron a été prescrite. Cet arrêté et cette délibération seront affichés en Communauté de communes et en mairie de Pujols-sur-Ciron pour une durée d'un mois à compter du 9 janvier 2020.

## Autres avis

**Comité national de l'INAO**

**AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE  
AOC Moulis**

Lors de sa session du 14 novembre 2019, le Comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique de la liste des parcelles situées sur les communes de Arcins, Castelnau-de-Médoc et Lamarque pouvant revendiquer l'AOC Moulis.

La liste des parcelles concernées est consultable sur [www.inao.gov.fr](http://www.inao.gov.fr) à la rubrique suivante : Espace-professionnel-et-outils/Suivi-des-demarches/Consultations-publiques-des-projets-d-aire-geographiques-ou-parcellaires-délimitées-des-AOC-et-IOP.

La consultation se déroulera du 17 février 2020 au 20 avril 2020 inclus.

La liste des parcelles pouvant revendiquer l'AOC « Moulis » pourra être consultée au mairie des communes concernées aux heures habituelles d'ouverture pendant la durée de consultation.

Dans cet intervalle, les propriétaires et exploitants viticoles pourront adresser leurs réclamations par courrier recommandé avec accusé de réception auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité, à l'adresse suivante : INAO, délégation territoriale Aquitaine, Poitou-Charentes, portes de Bâgles, 1, quai Wilson, 33130 Bâgles.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 20 avril 2020, le cachet de La Poste faisant foi. Le dossier complet est consultable au site questionnaire de l'INAO, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

## Ventes aux enchères

## Ventes au tribunal

ABR & ASSOCIÉS  
(REDLINK NOUVELLE AQUITAINE)  
SELARL d'avocats  
11-13 rue de Gironde, 33300 Bordeaux  
tél. 05 55 54 98 12

**VENTE AUX ENCHÈRES**  
au Tribunal Judiciaire de Bordeaux, palais de Justice, 30, rue des Frères-Bonin

**LE JEUDI 19 MARS 2020 à 15 HEURES**

Lot n°1 : une maison d'habitation, lieu dit L'Agnet, 33410 Cadillac.  
**Mise à prix : 15 000 € (quinze mille euros)**

Lot n°2 : une parcelle de terre, lieu dit Peythet, 33760 Porte-de-Seraucq.  
**Mise à prix : 600 € (six cents euros)**

Le cahier des conditions de vente peut être consulté auprès du greffe du juge de l'édification (référence greffe : 19/00186), services des ventes, du Tribunal Judiciaire de Bordeaux, et au cabinet de la SELARL d'avocats poursuivant la vente.

Ventes sur place du lot 1 : les 21 février 2020 de 13 h 30 à 15 h 30 et 3 mars 2020 de 9 h à 11 heures.  
Vente lors du lot 2.

## Carnets

Hommages et messages sur carnet.sudouest.fr - votre service au 05 35 31 29 37 ou sur [sa.carnets@sudouest.fr](mailto:sa.carnets@sudouest.fr)

## Avis d'obsèques

700740

## MÉRIGNAC

C'est avec une grande tristesse que nous faisons part du décès de

**M. Raymond RIO,**résident à Mérignac,  
à la date du vendredi 24 janvier 2020.  
La cérémonie religieuse aura lieu  
en l'église Saint-Augustin de Bordeaux,  
le jeudi 30 janvier 2020,  
à partir de 14 heures,  
et l'inhumation au cimetière communal  
de Mérignac, situé avenue de Foncastel,  
à partir de 15 heures.  
Merci de ne pas prévoir de plaques  
funéraires.

818606

## ARCACHON

M<sup>me</sup> Olga REVIRON, son épouse,  
et l'ensemble de la famille  
vous font part du décès de**M. Claude REVIRON.**La cérémonie religieuse sera célébrée  
le vendredi 31 janvier 2020, à 15 h 45,  
en la basilique Notre-Dame  
d'Arcahon, suivie de l'inhumation  
au cimetière de cette même commune.  
Ni fleurs, ni couronnes, ni plaques.  
Des dons pour l'association Alliance 33  
seront préférés.PPS Arcahon, 55, cours Lamarque-de-Flebanon,  
tél. 05.56.63.3179.

819439

## CROIGNON

Enfants, petits-enfants  
et arrière-petits-enfants,  
famille GEORGEVAIL et CHARET  
ont la douleur de vous faire part  
du décès de**M. Jacques GEORGEVAIL,**

survenu à l'âge de 88 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée  
le jeudi 30 janvier 2020, à 13 heures,  
en la chapelle du crématorium  
de Mérignac.  
Cet avis tient lieu de faire-part  
et de remerciements.Aoc Eclair,  
12, avenue de la Somme, Mérignac,  
tél. 05.56.42.23.85.

819118

## LIBOURNE

M<sup>me</sup> Françoise KANY, son épouse ;  
François, son fils, ses enfants  
et Marie-Agnès, sa compagne ;  
Patrick, son fils, ses enfants  
et Claire, son épouse ;  
Christine (†), sa fille, et Christian  
et leur fille, Julie ;  
Janine DUCCO, sa belle-sœur,  
et Michel, son fils ;  
parents et amis  
ont la douleur de vous faire part  
du décès de**M. Christian KANY,**

survenu à l'âge de 81 ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées  
le vendredi 31 janvier 2020, à 11 heures,  
en l'église Notre-Dame de l'Épinette,  
suivies de l'inhumation au cimetière  
de la Palliette.Amonie PF, avenue des Combattants-en-AFN,  
Libourne, tél. 05.52.44.00.34.

819387

## ARCACHON

Annick, sa fille, et son gendre ;  
Thomas, son petit-fils ;  
famille et amis  
ont la tristesse de vous faire part  
du décès de**M<sup>me</sup> Ginette STANKOWSKI.**Ses obsèques auront lieu  
le jeudi 30 janvier 2020, à 11 h 30,  
au crématorium de Mérignac.PPS, 30, place du Général-de-Gaulle, Bâgles,  
tél. 05.56.65.02.02.

819638

## LORMONT

Jean TOUZEAU, maire de Lormont,  
et le Conseil municipal  
ont la tristesse de vous faire part  
du décès de**M. Jean-Pierre CASAGRANDE,**

conseiller municipal de 1977 à 1993.

Ses obsèques auront lieu  
mercredi 29 janvier 2020, à 10 h 30,  
en l'église Saint-Martin de Lormont.

819603

## BLAYE

M. Philippe RIGAL, son époux ;  
Sébastien et Frédéric, ses enfants ;  
Julie, sa belle-fille ;  
Esteban, Jane et Morgane,  
ses petits-enfants ;  
parents et amis  
ont la tristesse de vous faire part  
du décès de**Michou.**Ses obsèques religieuses seront célébrées  
mercredi 29 janvier 2020, à 10 h 30,  
en l'église Saint-Romain de Blaye,  
suivies de son incinération  
au crématorium de Montussan,  
où nous nous réunirons à 13 h 15.PF Moussagnac, chambre funéraire,  
205, rue de l'Épître, Blaye, tél. 05.52.42.34.33.

819597

## LÈGE-CAP-FERRET

L'ensemble de sa famille et de ses amis  
ont la tristesse de vous faire part  
du décès de**M. Claude SEYVE,**

ancien armurier à Auch.

survenu à l'âge de 98 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée  
le jeudi 30 janvier 2020, à 15 heures,  
en l'église Sainte-Bernadette d'Auch,  
suivie de l'inhumation au cimetière  
de cette même commune.  
La famille remercie par avance  
toutes les personnes qui s'associeront  
à sa peine.PFR, 70, avenue Jean-Jaures,  
Péret, tél. 05.56.35.00.30.

819647

## BLANQUEFORT

M. et M<sup>me</sup> Denis OLIVÉ,  
M. et M<sup>me</sup> Michel OLIVÉ, ses enfants ;  
ses petits-enfants  
et arrière-petits-enfants,  
parents et amis  
ont la tristesse de vous faire part  
du décès de**M<sup>me</sup> Georgette OLIVÉ.**La cérémonie religieuse sera célébrée  
le jeudi 30 janvier 2020, à 11 heures,  
en l'église Saint-Martin de Blanquefort,  
suivie de l'inhumation au cimetière  
de cette même commune.  
Cet avis tient lieu de faire-part  
et de remerciements.PF et maison de Mourville, chambre funéraire,  
Bruges, tél. 05.56.50.52.09.

819429

## CENON

M. André Valmy SALEILLES (†), son époux ;  
M<sup>me</sup> Maryse HARTÉ, sa fille ;  
M<sup>me</sup> Elodie HARTÉ, sa petite-fille ;  
Sabrina, sa petite-fille ;  
Lucas, Eden, Lena, ses arrière-petits-enfants ;  
M<sup>me</sup> Françoise GIROU  
ont la tristesse de vous faire part du décès de**M<sup>me</sup> Agnès Pierrette SALEILLES,**  
née BACARISSE,

survenu à l'âge de 95 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 30 janvier 2020, à 10 h 30,  
en la chapelle de Granon, suivie de l'inhumation au caveau familial.  
La famille remercie tout particulièrement le personnel médical,  
les soignants et le réseau de l'ESTEY (unité mobile de soins palliatifs)  
pour leur accompagnement, leur soutien et leur dévouement  
durant ces derniers mois.Toute notre gratitude et reconnaissance pour M<sup>me</sup> Sylvie FARET,  
M<sup>me</sup> Céline DUPART, M. Vincent NGATCHA, M. Nicolas GIRARDIN  
et M. François SIMON qui, par leur bienveillance, ont apporté une attention  
de tous les instants.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Condolences sur [www.pompes-funebres-laffargue.fr](http://www.pompes-funebres-laffargue.fr)

PF Laffargue, 57-59, avenue Hubert Ruffe Marmande, tél. 05.53.20.90.74.

819386

MONT-DE-MARSAN  
SAUBUSSEJean-Michel et Sophie VAN de VELDE,  
Christian et Aurore VAN de VELDE,  
Bertrand et Isabelle VAN de VELDE,  
Pierre VAN de VELDE (†),  
Jean et Jeovana VAN de VELDE ;  
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ;  
la famille TOUYA,  
parents et alliés  
ont la tristesse de vous faire part du décès de**M<sup>me</sup> Suzanne VAN DE VELDE,**  
née TOUYA,survenu à l'aube de son 90<sup>e</sup> anniversaire.Ses obsèques seront célébrées ce jour, mardi 28 janvier 2020, à 16 heures,  
en l'église Saint-Jean-d'Août de Mont-de-Marsan.  
Les condoléances seront exprimées à la famille à l'issue de l'inhumation  
au cimetière du Centre.

PF municipales, 188, avenue du Maréchal-Foch, Mont-de-Marsan, tél. 05.58.46.44.44.

Considérant que la procédure de modification simplifiée est menée à l'initiative du Président,

Considérant que la procédure de modification doit être notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

Considérant que la procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU pendant une durée d'1 mois à la communauté de communes et à la mairie de Pujols s/Ciron, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme ;

### ARRETE

Article 1 : La procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Pujols s/Ciron est prescrite.

Article 2 : Le projet de modification simplifiée porte sur l'exonération, en zone UA et UC, lorsque le terrain n'est pas raccordé au réseau collectif d'assainissement, de l'obligation de respect de la distance d'implantation de 3m par rapport aux limites séparatives pour les annexes (hors piscines).

Article 3 : Le dossier de modification simplifiée du PLU sera notifié au Préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9, avant la mise à disposition du public.

Article 4 : Le dossier de modification simplifiée fera l'objet d'une mise à disposition du public selon les modalités qui seront arrêtées par délibération du conseil communautaire conformément aux dispositions de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

Article 5 : A l'issue de la mise à disposition prévue à l'article 4 ci-dessus, le président en présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

Article 6 : Le présent arrêté fera l'objet de mesures de publicité définies aux articles R.153-20 à R.153-22. Il sera affiché à la communauté de communes et à la mairie de Pujols s/Ciron pendant le délai d'un mois et la mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète. Il sera en outre publié au recueil des actes administratifs.

Le 20 décembre 2019



Le Président,

**Bernard MATEILLE**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES**

### **ARRETE PRESCRIVANT LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUJOLS S/CIRON**

Le Président de la Communauté de Communes Convergence Garonne,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L.153-37;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron approuvé le 17/12/2007 et modifié le 28/07/2015;

Vu la demande de la commune de Pujols s/Ciron en date du 15/05/2019 demandant à la Communauté de Communes Convergence Garonne la modification simplifiée du PLU,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18/12/2019 autorisant le président à prescrire la modification simplifiée du PLU de la commune de Pujols s/Ciron,

Considérant que la modification simplifiée envisagée du plan local d'urbanisme a pour objet de permettre en zone UA et UC, lorsque le terrain n'est pas raccordé au réseau collectif d'assainissement, l'exonération de l'obligation de respect de la distance d'implantation de 3m par rapport aux limites séparatives pour les annexes (hors piscines).

Considérant que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du plan d'aménagement et de développement durable (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;

Considérant en conséquence que cette modification n'entre pas dans le champ de la procédure de révision ;

Considérant que cette modification n'a pas pour effet de majorer de plus de 20% les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, de diminuer les possibilités de construire, de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droit à construire définies à l'article L.151-28 ;

Considérant en conséquence que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-200069581-20191218-D2019263-DE

AUTORISE Monsieur le Président à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLU de Pujols-sur-Ciron pour permettre :

- En zone UA et UC, lorsque le terrain n'est pas raccordé au réseau collectif d'assainissement, l'exonération de l'obligation de respect de la distance d'implantation de 3m par rapport aux limites séparatives pour les annexes (hors piscines).

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification simplifiée du PLU ;

DIT que la présente délibération produira ses effets juridiques :

- Dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
- Après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et à la mairie de Pujols-sur-Ciron durant un mois ;

La délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de communes.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS**

**LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE**



Le Président,  
Bernard MATEILLE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 12 décembre 2019

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, Serge DALIER, Bernard DANNEY, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TREINIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Bernard DREAU (pouvoir à C. LAULAN), Lionel CHOLLON (pouvoir à M. TRUFFART) Laurence DUCOS, Marc GAUTHIER, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT (pouvoir à B. TREINIT), Anne-Marie PENEAU (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à D. CAZIMAJOU).

Secrétaire de séance : Mylène DOREAU

<u>Membres en exercice</u> :		<u>Votes</u>		
Présents : .....	34	Exprimés : .....	35	(D. CAVAILLOLS, L. CHOLLON, A-M. PENEAU, M. TRUFFART)
dont suppléants : ...	1	Abstentions : .....	4	
Absents : .....	9	POUR : .....	35	
pouvoirs : .....	5	CONTRE : .....	0	

2019/263

### URBANISME – AUTORISATION DE PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUJOLS-SUR-CIRON

Rapporteur : M. A. Queyrens

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.153-36 à L.153-44 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols-sur-Ciron approuvé le 17 décembre 2007 et modifié le 28 juillet 2015;

CONSIDERANT la demande en date du 14 mai 2019 de la commune de Pujols-sur-Ciron de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDERANT que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du plan d'aménagement et de développement durable (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;

CONSIDERANT, en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;

CONSIDERANT que cette modification n'a pas pour effet de majorer de plus de 20% les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, de diminuer les possibilités de construire, de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droit à construire définies à l'article L.151-28 du Code de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT, en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur qui a présenté au Conseil Communautaire les raisons d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Pujols-sur-Ciron,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

Département de la Gironde

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

# Communauté de Communes Convergence Garonne

Commune de **PUJOLS S/CIRON**

## MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



### DOSSIER D'APPROBATION

5 – PIÈCES ADMINISTRATIVES

Plan Local d'Urbanisme

Approuvé le 17 décembre 2007

Modification

Modification n°1 approuvée le 28/07/2015

Modification simplifiée n°1 approuvée le .....

**Le délai de mise à disposition du public étant expiré,**

**Je soussigné Jocelyn DORÉ, Président de la CDC Convergence Garonne, déclare clos le présent registre.**

**A Podensac, le 09/10/2020**

**Le Président,**



Signé par : Jocelyn Doré  
Date A : 30/08/2020  
Qualité A : Parachute Président  
CDC Convergence Garonne

**Jocelyn DORÉ**

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

*S L O*

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

*JD*

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

FD

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

JD

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

5 2 0

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

SD

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

10

50



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

5 2 0 2 0

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

8D



CONVERGENCE  
GARONNE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président,

Jocelyn DORÉ



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le - 9 DEC. 2020

ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

Membres en exercice: 43	Votes:
Présents: .....40	Exprimés: .....43
dont suppléants: .....0	Abstentions: .....0
Absents: .....3	
Pouvoirs: .....3	
	POUR: .....43
	CONTRE: .....0

2020/180

URBANISME- Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols-sur-Ciron

*Rapporteur : M. Alain QUEYRENS,  
Vice-président en charge de l'urbanisme*

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;  
VU le Schéma de Cohérence Territoriale Sud Gironde approuvé le 18/02/2020 ;  
VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 20/12/2019 prescrivant la modification simplifiée du PLU de Pujols-sur-Ciron ;  
VU la délibération du Conseil communautaire en date du 01/07/2020 définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;  
VU les pièces du dossier de modification simplifiée du PLU mises à disposition du public du 07/09/2020 au 09/10/2020 ;  
VU l'avis favorable de l'INAO en date du 03/02/2020 ;  
VU la décision du 17/03/2020 de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de ne pas soumettre le projet à étude environnementale ;

CONSIDERANT le bilan de la mise à disposition ;

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil communautaire est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-43 du Code de l'Urbanisme ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

APPROUVE la modification simplifiée n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

INDIQUE que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Pujols-sur-Ciron et à la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture ;

INDIQUE que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera l'objet d'un affichage en mairie et à la Communauté de communes durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

Affiché le 04/12/2020  
ID : 033-200069581-20201125-D2020\_180\_1-DE

TRANSMET la présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, à la sous-préfecture au titre du contrôle de légalité ;

PUBLIE la délibération au recueil des actes administratifs ;

INDIQUE que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Marilène RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> : .....40	Exprimés: .....43
<u>dont suppléants</u> : .....0	Abstentions: .....0
<u>Absents</u> : .....3	
<u>Pouvoirs</u> : .....3	
	<b>POUR</b> : .....43
	<b>CONTRE</b> : .....0

2020/181

**URBANISME- Composition de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de Cadillac et Rions**

*Rapporteur : M. Alain QUEYRENS,  
Vice-président en charge de l'urbanisme*

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le Code du Patrimoine et notamment son article L.631-3 ;

VU la Loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016

VU le décret n°2017-456 du 29/03/2017 ;

CONSIDERANT que la loi LCAP du 7 juillet 2016 institue en lieu et place des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) et rend nécessaire la création d'une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) ;

CONSIDERANT que le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 fixe les membres de droit de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de la façon suivante :

- Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière d'urbanisme
- Le Maire de la commune concernée par le Site Patrimonial Remarquable
- Le Préfet
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC)
- L'Architecte des Bâtiments de France

CONSIDERANT que le décret fixe à un nombre maximum de 15 titulaires et 15 suppléants, trois collèges composés du même nombre de personnes : un collège d'élus, un collège d'associations du patrimoine et un collège d'experts ;

CONSIDERANT l'avis favorable du sous-préfet en date du 20/10/2020 sur la composition Patrimoniaux Remarquables de Cadillac et Rions de la façon suivante :

**Collège des élus :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. QUEYRENS Alain, Vice-président	M. FILLIATRE Thomas, Vice-président, membre suppléant
M. GAUTHIER Jérôme, Vice-président	M. DAURAT François, Vice-président
M. DRÉAU Bernard, Conseiller communautaire	Mme LAULAN Corinne, Conseillère communautaire,
Mme RAYNAL Audrey, Conseillère communautaire	M. LATAPY Michel, Conseiller communautaire

**Collège des associations :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme CARPONSIN-MARTIN Catherine, association CLEM	Mme BUREAU Delphine Fondation du Patrimoine
M. HINNEWINKEL Jean-Claude, association SIRIONA	M. GUILLOT Norbert association Saint-Blaise
M. BAUDIS Claude, association Histoire, fontaines et vieilles pierres	M. LADOS Alain association Moulin Neuf et Patrimoine
M. BELTRAMO DE CORTICELLE Philippe Union des Bastides	Mme POSOCCO Annie association Sauvegarde de Rions

**Collège des experts :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. POTTIER Rémi, architecte du Patrimoine	M. RODRIGUES Jean-Claude, élu à la Chambre des Métiers
M. SOUNY David, historien	M. le Président de l'Office de Tourisme du pays de Cadillac et de Podensac
M. DU PAYRAT Olivier, administrateur Château de Cadillac	M. BILLA Jean-Marie, architecte
M. MASSIAS Quentin, Animateur de l'Architecture et du Patrimoine La Réole / chef de projet "Pays d'art et d'histoire".	M. REGALDO SAINT-BLANCARD Pierre, archéologue

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VALIDE la composition de la commission locale proposée.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**